



République du Tchad - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement de la République du Tchad et la Commission européenne conviennent de ce qui suit:

- (1) Le gouvernement de la République du Tchad (représenté par M. Ousmane Matar Breme, Ministre de l'Economie et du Plan) et la Commission européenne (représentée par M. Desesquelles, Chef de Délégation de la Commission européenne auprès de la République du Tchad), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à N'Djamena de février 2006 à novembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République du Tchad, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Tchad.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République du Tchad pour la période 2008-2013, un montant de **299 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **12 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) de ladite annexe (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Tchad bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ou un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation.
L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République du Tchad dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non étatiques ou sur la base

de l'article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir de l' enveloppe B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévus dans les règlements du Conseil concernant la mise en œuvre du 10^e FED et le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007

Pour le gouvernement de
la République du Tchad



Ahmad ALAM-MI,
Ministre des Relations extérieures

Pour la Commission Européenne



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE	1
CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE	1
1.1.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE	1
1.1.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire	1
CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS	3
II.1. Analyse de la situation	3
II.1.1 Situation politique et institutionnelle	3
II.1.2 Situation économique et commerciale	5
II.1.3 Situation sociale, y compris travail décent et emploi	9
II.1.4 Situation environnementale	10
II.1.5 Le pays dans le contexte international	11
II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté	11
II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire	11
II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme	13
CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE	13
III.1.1 Secteurs de concentration	14
III.1.2 Projets et programmes hors secteurs de concentration	16
III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B	17
III.1.4 Autres instruments	17
III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs	18
III.3 Autres politiques de la CE	19
III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire	19
III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation	20
III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement	20
CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE	21
PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF	1
1.1 Introduction	1
1.2 Instruments financiers	1
1.2.2 Facilité d'investissement	1
1.2.4 Autres instruments financiers	2
1.3 Domaines de concentration	3
1.3.1 Premier secteur de concentration : « Bonne gouvernance centrale et locale »	3
1.3.2 Deuxième domaine de concentration : « développement durable : infrastructures et secteur rural »	7
1.4 Appui budgétaire général	10
1.5 Autres programmes	10
1.6 Cadre d'intervention	12
ABRÉVIATIONS	23

RÉSUMÉ

Le Tchad est un pays enclavé au cœur de l'Afrique centrale, vaste comme la France, l'Allemagne et la Pologne réunies. Plus de la moitié nord du territoire se situe en zone saharienne où résident seulement 1 % des 9 millions de Tchadiens. Les trois-quarts de la population vivent en milieu rural. Selon les indicateurs de développement humain, le Tchad est classé 171^e pays sur 177 par le rapport du PNUD pour 2006. Cinquante-cinq pour cent des Tchadiens – et 88 % des Tchadiennes – sont réputés analphabètes, l'espérance de vie dans le pays est de 50 ans et le taux de mortalité infantile atteint 12 %. Cette pauvreté est entretenue par des facteurs conjoncturels et structurels.

Malgré la mise en production fin 2003 des champs pétroliers de Doba (170 000 barils par jour), l'économie tchadienne dépend principalement du secteur primaire, qui génère 40 % du PIB et fait vivre près de 80 % de la population, et des services, qui contribuent pour 37 % au PIB en occupant moins d'un quart des actifs. Le taux de croissance de l'économie, de 4,3% en termes réels en moyenne sur les trois dernières années, reste insuffisant pour permettre une amélioration des conditions de vie des Tchadiens.

Cette stagnation économique et sociale s'explique essentiellement par la fragilité des institutions et une forte insuffisance de l'État de droit qui dissuadent l'initiative privée. Alors qu'une relative stabilité prévalait au Tchad depuis l'arrivée au pouvoir du président Idriss Deby en 1990, les rebellions armées ont repris ces dernières années, sur fond de crise au Darfour et de consultations électorales contestées par l'opposition. Ces événements ont provoqué l'afflux de 300.000 réfugiés soudanais et centrafricains au Tchad, le déplacement de plus de 170.000 tchadiens. De plus 45.000 tchadiens se sont réfugiés au Soudan (Sources UNHCR/OCHA).

Ce climat général de tensions n'a pas favorisé la mise en œuvre de la **stratégie nationale de réduction de la pauvreté**, adoptée en 2003 et acceptée par les bailleurs de fonds comme le programme politique et économique du gouvernement.

Dans ce contexte, la stratégie de l'UE pour le 10^e FED est de contribuer à la **bonne gestion des affaires publiques** et à la **sécurité** dans le pays afin de favoriser un cycle de **croissance économique durable** et de **réduction de la pauvreté**. Cette stratégie s'appuie sur une coopération plus «politique» qui repose sur la **bonne gouvernance** (art. 8 de l'accord de Cotonou). Elle s'insère dans un contexte nouveau pour le Tchad (revenus pétroliers en forte hausse) et peut agir comme **catalyseur** en orientant ces ressources nouvelles au profit de la croissance. Le développement appuyé devra bénéficier d'abord aux franges les plus pauvres de la population tout en relevant les défis environnementaux, notamment la gestion durable des ressources naturelles. Ce 10^e FED s'inscrit en cohérence stratégique avec les coopérations des EM présents au Tchad (France et Allemagne) et il a fait l'objet d'une concertation et d'une coordination multiples et continues. De même, il s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des bailleurs.

En fonction de ces données, un programme indicatif d'un montant de 299 Mio EUR a été défini.

Ce programme est divisé en **deux domaines de concentration**. La première priorité du 10^e FED est d'appuyer **la bonne gouvernance** dans les domaines de la sécurité physique et juridique, des finances publiques, des institutions et processus démocratiques, de la décentralisation et, plus généralement, de la gouvernance locale.

Pour soutenir l'objectif essentiel de réduction de la pauvreté et le développement économique, notamment en renforçant la capacité d'absorption des revenus pétroliers, le 10^e FED fait du **développement durable**, fondé sur **les infrastructures et sur le secteur rural**, sa deuxième priorité.

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE

I.1.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'UE a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politique étrangère et de sécurité commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I. 1.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Tchad poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, ainsi que les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le consensus européen sur le développement récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément aux ambitions internationales et en tenant dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux EM afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits de l'enfant et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie pour l'Afrique qui trace un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: a) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, b) soutenir l'intégration régionale et l'interconnexion pour favoriser le développement économique et c) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation

II.1.1 Situation politique et institutionnelle

Le Tchad a connu de 1965 à 1990 des conflits politico-militaires récurrents. Depuis les élections présidentielles de 2001, contestées par l'opposition et par la communauté internationale pour leur déroulement peu transparent, puis la crise du Darfour à partir de 2003, la situation politique nationale s'est progressivement détériorée.

La modification en juin 2005 par voie référendaire de la Constitution de 1996, engagée pour supprimer les dispositions empêchant un troisième mandat présidentiel, a accentué la crise politique tchadienne. L'opposition a contesté ce référendum, qualifié de contraire à l'esprit de la Conférence nationale souveraine de 1993, qui avait fondé la jeune démocratie tchadienne. Le référendum et les élections présidentielles de 2006 ont été boycottés par l'opposition politique qui a vivement critiqué tant la composition de la Commission électorale nationale indépendante que la fiabilité des listes électorales ou certaines dispositions du code électoral, ainsi que le découpage des circonscriptions. Les élections présidentielles de mai 2006 se sont par suite déroulées sans véritable compétition et dans un climat d'extrême tension, avec des attaques de mouvements rebelles, notamment sur la capitale en avril 2006.

Après la réélection pour un troisième mandat du président Idriss Deby, la communauté internationale a activement promu l'idée d'un dialogue national afin de débloquer la situation politique et d'engager un processus de réconciliation entre les parties opposées. En effet, plusieurs tentatives de coups d'État ont été déjouées depuis mai 2004, et de nouveaux groupements rebelles sont nés en 2005 qui ont affronté régulièrement l'armée nationale. Des divisions sont apparues au sein de l'appareil de l'État et un certain nombre d'officiers de haut rang, civils et militaires, ont déserté pour rejoindre des forces rebelles dont l'ambition avouée est de prendre le pouvoir par les armes. Ces mouvements rebelles sont basés dans la partie est du Tchad et dans la zone frontalière avec le Soudan qui sert de base arrière.

La population vivant dans ces zones d'affrontement est victime d'une grande insécurité, qui a provoqué, selon le HCR, l'afflux de 300.000 réfugiés en provenance du Soudan et de RCA et le déplacement de plus de 170.000 tchadiens. De plus 45.000 tchadiens se sont réfugiés au Soudan. D'autres tensions internes existent, notamment des conflits entre éleveurs et cultivateurs sur l'accès aux ressources naturelles, ainsi qu'un fort clivage culturel entre le Nord et le Sud, qui constitue un risque continu d'éclatement.

Libertés et droits fondamentaux

La violence héritée du passé et l'insatisfaction persistante des besoins vitaux les plus élémentaires pour une grande partie de la population tchadienne ne permettent guère l'épanouissement des droits humains dans la pratique.

Sur le plan juridique, la plupart des dispositions légales en vigueur au Tchad sont conformes aux grands standards internationaux. Aucune discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la langue ou à l'origine sociale ne peut être déduite des textes normatifs. La plupart des grandes conventions internationales relatives aux droits de l'homme¹ et à la protection de

¹ La déclaration universelle des droits de l'homme, la convention internationale sur les droits civils et politiques, la convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination des femmes, la convention contre la torture, la convention des droits de l'enfant, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, le protocole sur les droits des femmes en Afrique (2003).

l'environnement ont d'ailleurs été signées et ratifiées par le Tchad². Si la peine de mort n'a pas encore été abolie, le moratoire sur l'exécution, rompu en novembre 2003, semble de nouveau respecté. Le Tchad a signé et ratifié en juillet 2006 le traité instituant la Cour pénale internationale. Il est membre de l'OIT depuis 1960, a signé vingt-six conventions relatives au droit de travail et l'essentiel des conventions du genre de celles concernant la biodiversité, la lutte contre la désertification, le changement climatique, etc. Cependant, et même lorsqu'ils sont transposés dans la législation nationale, ces textes ne sont pas appliqués faute de volonté politique et, entre autres conséquences, de moyens.

Sécurité physique et juridique dans le pays

Même en dehors des zones de conflits ouverts, les forces de sécurité tchadiennes ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité physique et juridique de la population, voire deviennent elles-mêmes un facteur d'insécurité pour les citoyens. L'attitude des agents de la force publique, militaires ou policiers, qui se livrent à des pratiques contraires à leur mission («coupeurs de route», par exemple) résulte à la fois du bas niveau de leurs salaires, de leur faible conviction républicaine et de la faiblesse et de la fragilité institutionnelle de l'État. Cette réalité est liée, entre autres, à l'histoire moderne du Tchad, notamment aux guerres qui ont sapé les notions d'État, de service public et de civisme.

Pour lutter contre ce phénomène, des états généraux de l'armée ont été organisés en 2005, avec un appui de la France. Ils ont abouti à la formulation de recommandations mais leur mise en œuvre nécessitera une solide volonté politique et des moyens budgétaires conséquents. L'armée nationale est aujourd'hui pléthorique, peu qualifiée, vieillissante et hors de tout contrôle civil. Ces désordres cumulés limitent dans les faits la liberté d'aller et de venir, le respect de la propriété privée, voire l'intégrité physique.

On estime aujourd'hui à près d'un million de mines présents sur le territoire national tchadien et à une quantité beaucoup plus importante le nombre d'engins non-explosés (grenades, obus d'artillerie, bombes d'avion) héritage de quatre décennies de guerres fratricides. La région du Borkou – Ennedi – Tibesti, dans le nord du pays est la plus touchée, cependant d'autres régions du territoire sont aussi sérieusement affectées en particulier l'est du pays, ce qui peut largement obérer le retour des déplacés des camps de réfugiés à l'Est du Tchad

La sécurité juridique pâtit de la même distorsion entre la théorie et la pratique. Le citoyen tchadien a le sentiment que la justice n'est ni indépendante ni objective. La faible capacité du système judiciaire combinée avec des pesanteurs socioculturelles est un obstacle majeur à l'établissement d'un véritable État de droit. On ne compte qu'une centaine d'avocats dans le pays et le manque de ressources humaines dans le secteur de la justice est encore aggravé par le problème général d'insuffisance de moyens matériels de travail qui prévaut au sein de l'administration publique.

Celle-ci est peu efficace et caractérisée par l'inadéquation entre les nominations et les exigences de qualifications des postes. Il n'y a d'ailleurs pas de compétition objective pour l'accès à la fonction publique. Le peu de moyens matériels dont disposent les services publics vient s'ajouter au manque de formation et aux mauvaises pratiques. Les conditions de travail dans les administrations n'encouragent pas le maintien des éléments les plus qualifiés, qui quittent le pays ou rejoignent les organisations internationales. La pratique de la rémunération du service normalement gratuit est banalisée au point que le rapport annuel de *Transparency International* pour 2005 attribue au Tchad le rang de pays le plus corrompu parmi la soixantaine auditée.

² Il n'y a cependant pas eu d'harmonisation des lois et règlements tchadiens avec les dispositions de ces conventions internationales

Avec l'insécurité, cette corruption est un obstacle majeur à la restauration de la loi comme seule base de l'action des pouvoirs publics et des citoyens. Pour lutter contre cette pratique, un ministère chargé du contrôle général d'État et de la moralisation a été créé en 2004 mais ne dispose que de peu de moyens pour réduire et éliminer la culture de l'impunité. Ce ministère a toutefois lancé des campagnes de sensibilisation.

D'une façon générale, les institutions constitutives d'un système démocratique fonctionnent mal. Aux faiblesses du système électoral s'ajoute la faible capacité des partis politiques et de l'Assemblée nationale. La société civile et les médias sont peu structurés et ne jouent pas leur rôle de contre-pouvoir et de contrôle. En dehors des grandes villes, la population n'a pratiquement pas accès aux informations et ne connaît pas ses droits et devoirs civiques.

II.1.2 Situation économique et commerciale

Situation économique

Le PIB 2006 est estimé à 5,3 milliards d'euros, dont quelque 2,9 milliards hors pétrole, et la croissance économique à 6,8 %. Même si l'économie reste étroitement dépendante des secteurs agricoles traditionnels tels le coton et l'élevage, on peut considérer que cette croissance a été alimentée par les revenus pétroliers qui, après l'importante manne attendue en 2007, sont appelés à rapidement décroître.

Cependant, la croissance économique reste insuffisante pour enclencher un mécanisme de réduction de la pauvreté au Tchad. Ces dernières années, le PIB en termes réels a crû en moyenne d'environ 4,3 % par an, avec au demeurant des dégradations de l'environnement, alors que le taux d'accroissement de la population est estimé à 3,2 % l'an. Depuis deux ans, les revenus tirés des champs pétroliers mis en concession changent la donne chiffrée en matière de recettes publiques et de balance commerciale, mais sont sans effet tangible, à ce stade, pour la population.

Depuis 2001, la croissance économique a bénéficié des activités liées aux champs pétrolifères de Doba: la construction du pipeline a d'abord permis, en 2001-2003, une légère croissance du secteur secondaire en corrélation avec le secteur tertiaire (sous-traitance), puis le démarrage de l'exploitation a renforcé cette croissance de manière exponentielle.

Pour 2005, la croissance globale est estimée à 12,5 % en termes bruts, reflétant la stagnation de l'effet pétrole arrivé à maturité en production, mais indiquant un vif rebond du secteur non pétrolier. Compte tenu de l'accroissement démographique et de la nécessité de rattraper un retard de revenus, le taux cible de croissance hors pétrole devrait être de l'ordre de 7 % en moyenne en termes réels.

La hausse des recettes pétrolières contribue actuellement à une situation de stabilité macroéconomique globalement favorable. Le solde budgétaire et la balance courante sont en excédent, et la participation à l'union monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) garantit une stabilité du taux de change nominal. Pourtant, cette stabilité n'est pas acquise puisque les projections du FMI indiquent que les recettes pétrolières culmineront en 2007 et diminueront graduellement après (avec un deuxième sommet moins élevé attendu pour 2015). Cela crée des défis considérables pour les prochaines années concernant non seulement la soutenabilité des finances publiques, mais aussi la stabilité macroéconomique.

Au sujet de l'équilibre interne, une forte augmentation des dépenses publiques pourrait renforcer les pressions inflationnistes; pour 2006, les estimations de l'inflation des prix à la consommation dépassent les 10%, ce qui peut contribuer à moyen terme, si ce niveau se

maintient, à une perte de compétitivité d'une économie dans une union monétaire où la politique monétaire n'est pas disponible pour contrer de tels effets dans un seul pays membre.

Concernant l'équilibre externe, la diminution des recettes pétrolières pourrait poser des problèmes de financement externe de la balance courante si les dépenses publiques ne sont pas utilisées en partie pour des investissements qui induisent des revenus externes dans l'avenir. Pour ces raisons, le gouvernement tchadien a décidé, en accord avec le FMI et la Banque mondiale, de déposer les recettes pétrolières qui excèdent la capacité d'absorption sur un fonds de stabilisation auprès de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) pour une utilisation ultérieure une fois que les recettes pétrolières seront au-dessous de la capacité d'absorption.

L'économie du Tchad reste néanmoins fondée structurellement sur les secteurs primaire et tertiaire. Le secteur primaire génère 40 % du PIB et fait vivre près de 80 % de la population active, tandis que les services contribuent pour 37 % au PIB en occupant moins d'un quart des actifs. Le secteur privé est faible et peu structuré, les entreprises d'importance sont peu nombreuses (exploitation pétrolière, téléphonie mobile, hôtellerie, brasserie, sucre). Les banques sont en petit nombre et limitent pratiquement leurs services à la capitale. Le taux de bancarisation de l'économie reste marginal.

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables (agriculture, élevage, pêche, richesses forestières telles que le bois utilisé comme source d'énergie, gomme arabique, faune, médecines traditionnelles, etc.) est presque entièrement extensive. Peu productive mais adaptée aux conditions environnementales, climatiques et culturelles locales, elle concerne 75 % de la population du Tchad, lui fournissant tout ou partie de ses revenus et de sa nourriture.

La déstructuration du pays, le manque d'organisation du monde rural dans un contexte de mauvaise gouvernance et d'insécurité, le manque d'équipements et d'outils de base, l'enclavement des populations rurales et leur isolement «technique» depuis l'ajustement structurel et la quasi disparition de l'Office national de développement rural (ONDR) entraînent à la fois une baisse des rendements et de la production, une persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs et une dégradation parfois très importante de la ressource et donc du potentiel productif en tant que tel. Ce capital en forte décroissance est également la solution de survie traditionnelle en cas de crise alimentaire et sa diminution entraîne une grande fragilité économique des populations rurales.

En complément des filières de subsistance et d'autoconsommation (céréales essentiellement), qui nourrissent la population mais génèrent peu de revenus monétaires, sauf pour ceux qui pratiquent à grande échelle la spéculation et l'usure en jouant sur le phénomène de «soudure³», un certain nombre de cultures ou d'exploitations de rente existent à des degrés divers. Des filières comme le sésame et l'arachide, le maraîchage ou les produits forestiers peuvent représenter des montants importants dans certaines régions. La pêche a également des retombées majeures sur l'économie et la sécurité alimentaire. Elle ferait vivre 300 000 personnes. Le potentiel lié à une structuration de la filière et à une gestion durable de la ressource est important. De même, l'exploitation de la gomme arabique fait du Tchad le deuxième exportateur mondial, bien que la filière soit encore sommairement organisée.

Les deux grands pourvoyeurs de revenus monétaires pour près de 75 % de la population restent en fait la culture du coton et l'élevage. Le coton a gravement souffert de la mauvaise gouvernance, dans un contexte international peu favorable. Les réformes positives que

³ Terme employé pour désigner la période d'activité agricole, lorsque les greniers sont vides, la récolte pas encore effectuée et les céréales très coûteuses. On observe souvent des crises alimentaires pendant cette période, propice par ailleurs à la spéculation et à l'usure.

souhaite engager le gouvernement pourraient redynamiser ce secteur économique majeur qui conserve le plus grand potentiel de redistribution des revenus, d'organisation et de développement de la société. Deux millions de personnes sont en effet concernées par cette filière, qui a des effets d'entraînement majeurs. L'élevage, essentiellement transhumant, possède un ancrage culturel extrêmement fort. Son poids économique en fait le 1^{er} poste d'exportation hors pétrole. Ce secteur représenterait 17 % du PIB hors pétrole selon les estimations de 2004.

Le secteur des services marchands a toutefois progressé avec la mise en chantier des sites de production pétroliers et l'oléoduc d'évacuation des huiles. Cependant, en raison principalement du manque de main-d'œuvre qualifiée et de savoir-faire, ce sont surtout des entreprises ou de la main d'œuvre étrangères qui ont bénéficié des contrats de sous-traitance.

Infrastructures

Enclavé au centre de l'Afrique, le Tchad manque également de voies de communications à l'intérieur de son propre territoire. Des efforts importants ont été consentis en faveur du réseau routier bitumé (quasi inexistant en 1990, il devrait atteindre les 1 000 km en 2007) et du réseau des routes non bitumées qui approche maintenant les 3 000 km. Cependant, ce réseau reste encore très insuffisant. Hormis N'Djamena et Moundou depuis 2005, les grandes villes ne disposent pas encore de liaisons routières permanentes et de nombreuses zones sont inaccessibles en saison des pluies. Les zones de production agricole excédentaires sont très mal reliées aux principaux marchés et les zones déficitaires sont trop souvent hors d'accès en saison humide. De même, le réseau bitumé urbain reste symbolique et, dans la plupart des villes, de nombreux quartiers sont impraticables pour tout véhicule à la saison des pluies. Ce nécessaire aménagement du territoire doit au surplus être accompagné d'un système fiable d'entretien du réseau.

On ne note quasiment aucun progrès dans le secteur de l'énergie électrique, qui subit la mauvaise gestion de la Société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE). L'électricité et les produits pétroliers ne représentent que 10 % de la consommation nationale et le coût exorbitant d'une électricité rare constitue un handicap majeur pour l'économie tchadienne.

Le Tchad bénéficie du programme "COOPENER" : promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays en développement" et de la facilité pour l'énergie.

La couverture téléphonique est globalement assurée par des opérateurs de téléphonie mobile.

Depuis l'approbation du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA) pour 2003-2020, des efforts significatifs ont été entrepris pour améliorer rapidement l'accès à l'eau potable des zones urbaines et rurales, et notamment au profit des populations les plus pauvres. Le taux global d'accès est passé de 17 % en 2000 à 34 % en 2004 mais a stagné, voire régressé en 2005. Ces chiffres restent bien inférieurs à la moyenne en Afrique subsaharienne.

En outre on poursuit avec les Autorités tchadiennes le dialogue sectoriel, notamment ciblé sur les questions clés de la tarification et du recouvrement des coûts en vue d'assurer la continuité de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau. Un accent particulier est mis sur le renforcement des capacités de la Direction de l'eau.

Les segments de la population les plus touchés par le manque d'accès à l'eau potable sont les villages de moins de 300 habitants qui représentent 30 % de la population, les petits centres «urbains» de plus de 2 000 habitants et, d'une manière croissante, le milieu urbain – les interventions dans ce secteur en grande partie concédées à la STEE sont délicates.

En hydraulique agricole, il reste à construire ou réhabiliter de nombreuses infrastructures pour protéger et mettre en valeur davantage de terres. En hydraulique pastorale, on estime à environ 4 000 le nombre d'infrastructures existantes.

Les milieux urbains et semi urbains manquent d'infrastructures d'assainissement autonome et de systèmes d'évacuation des ordures vers des décharges, tandis que les populations sont peu formées aux mesures élémentaires d'assainissement. Les réseaux de drainage des eaux pluviales sont très insuffisants et les systèmes collectifs de traitement des eaux usées inexistantes. En milieu rural, les populations villageoises manquent de programmes d'éducation sanitaire et d'infrastructures de base telles que latrines et autres.

Ces secteurs Infrastructures, interconnexion et eau potable, sont des secteurs à forte intensité de main d'oeuvre (réhabilitation, construction et maintenance). La formation professionnelle sera soutenue par l'UE et particulièrement au profit des femmes et autres groupes vulnérables permettant la génération d'emploi et l'acquisition de compétences pratiques pour la population locale.

Les bâtiments administratifs, Palais de Justice, centres pénitentiaires, écoles, hôpitaux, etc. sont généralement en très mauvais état et leur nombre est très largement insuffisant, surtout hors de la capitale et de quelques villes. Tout particulièrement, les centres administratifs déconcentrés et les mairies existantes ne sont pas en adéquation avec l'objectif de décentralisation.

Finances publiques

Le Tchad s'est engagé en 1995 dans un programme d'ajustement structurel. Il met actuellement en œuvre un programme sur les exercices 2005-2007, dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). La gestion des finances publiques présente encore de sérieuses faiblesses sur toute la chaîne budgétaire (prévisions, perception des recettes, exécution, contrôle) liées à la qualification des agents, à des procédures encore très souvent manuelles et aux problèmes de gouvernance.

Avant les revenus pétroliers, les finances publiques se caractérisaient par l'importance relative des ressources extérieures: près de 50 % en 2003 pour un budget total d'environ 530 Mio EUR. Cette situation a désormais considérablement évolué. Le budget révisé pour 2006 va passer la barre du milliard d'euros. En 2007, la prévision de redevance inscrite au budget est de 251 Mio EUR et l'impôt sur les sociétés pétrolières de 639 Mio EUR, soit une prévision globale de recette de l'État sur ressource pétrolière de 890 Mio EUR, ce qui représente trois fois plus que la totalité des autres recettes de l'État (289 Mio EUR). Il convient de rappeler que les recettes propres étaient encore inférieures à 152 Mio EUR en 2000. Cette embellie financière permet au gouvernement d'apurer ses arriérés fournisseur, qui représentent 71 Mio EUR. Le poids de la masse salariale représente 205 Mio EUR, soit 71 % des recettes propres autres que pétrolières. D'après le FMI, le volume de dépense hors budget atteint des proportions assez considérables: 76 Mio EUR en juillet 2006.

Le montant exceptionnel de l'impôt sur les sociétés est lié à son mécanisme de paiement qui prévoit son règlement au 31 mars de l'année N+1 sur la base des résultats de l'année précédente diminués des acomptes versés. Compte tenu du montant des acomptes versé en 2006, le solde au 31 mars devrait être très élevé (de l'ordre de 200 milliards attendus). Les quatre acomptes à payer en 2007 seront égaux au montant de l'impôt 2006.

Du fait de ce mécanisme, le montant de l'impôt sur les sociétés du consortium dans les années à venir sera plus faible (de l'ordre de 50% du montant actuel) car essentiellement constitué des acomptes. Cette équation sur les revenus pétroliers, élevés en 2007 mais appelés à rapidement et fortement diminuer à partir de 2008 suscite des inquiétudes eu égard aux problèmes récurrents de gestion des finances publiques du pays.

De plus, il est très difficile d'anticiper les évolutions des revenus pétroliers à partir de 2008 car trop de paramètres ne sont pas maîtrisables: cours mondiaux incertains, problèmes

techniques qui entraînent des coûts de production élevés et qui risquent de diminuer le volume de la production future, voire d'éventuelles difficultés entre l'État et le consortium exploitant. Le Tchad possède cependant d'autres nappes non encore exploitées.

Ainsi, la période du 10^e FED sera particulière puisque le Tchad disposera de ressources en considérable augmentation, mais qui seront peut-être irrégulières en fonction de l'évolution des paramètres ci-dessus. Dès lors, l'amélioration de la gestion des finances publiques sera plus que jamais l'élément clé qui déterminera la capacité du Tchad à saisir l'opportunité unique de faire rapidement et significativement reculer la pauvreté.

Politique commerciale

Le Tchad est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais n'a pas transposé dans sa législation nationale toutes les obligations contractuelles liées à cette adhésion.

Des négociations pour la création d'une zone de libre-échange dans la CEMAC ont commencé en 2005. Le pays a intégré dans son code douanier les grands principes édictés par la CEMAC (taux de douane zéro pour les productions de la zone, tarif extérieur commun). L'accord de partenariat économique (APE) entre la CEMAC/São Tomé e Príncipe et l'UE établira les règles juridiques de base du commerce entre les deux blocs. Il garantira aux pays membres de la CEMAC et de l'UE d'importants droits commerciaux, tout en contraignant les gouvernements à maintenir leurs politiques commerciales à l'intérieur de limites convenues. Le gouvernement du Tchad participe aux négociations de l'APE tout en sachant que son exportation la plus dynamique, c'est-à-dire le bétail, passe en majeure partie sur pieds au Nigeria, qui fait partie de la Cedeao.

Le ministère du commerce et de l'industrie tchadien dispose de moyens matériels et humains sans commune mesure avec l'importance de ces négociations commerciales.

II.1.3 Situation sociale, y compris le travail décent et l'emploi

La population du Tchad est évaluée à 9,3 millions d'habitants en 2005, très inégalement répartis sur le territoire⁴. Le taux de croissance démographique élevé, estimé à 3,2 % par an, conjugué à une répartition inégale de la croissance économique et à un manque d'organisation, de capacités et de moyens, ne permet pas de satisfaire les besoins sociaux de la population en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

Le secteur de la santé est caractérisé par des faiblesses importantes dans ses ressources humaines, par l'inexistence d'un plan d'action et d'un budget sectoriels cohérents, par un faible niveau de coordination interne et externe, par un mauvais fonctionnement du système d'approvisionnement et de distribution des médicaments, consommables et vaccins (ruptures fréquentes) et par un manque d'informations sanitaires fiables et rapidement disponibles. Moins de 40 % de la population a accès aux services sanitaires de base et l'accès aux hôpitaux est encore plus restreint en raison des difficultés de communication. Le système manque également de personnel qualifié, d'équipements et d'infrastructures socio-sanitaires. L'administration centrale n'apporte pas un appui suffisant aux services prestataires de soins en périphérie. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés au monde et se seraient encore détériorés en 2005. Cette situation est entretenue, voire aggravée, par les conditions de pauvreté persistantes (insalubrité, mauvaise qualité de l'eau, problèmes nutritionnels, bas niveau d'éducation, etc.) favorisant les reprises d'épidémies (rougeole, méningite, choléra). Le nombre des victimes du VIH est en progression et la séroprévalence dans la population générale varie selon les estimations officielles de 4 % à 15 % selon les

⁴ 1% des Tchadiens résident sur les 57% du territoire situés en zone saharienne.

villes. Les médicaments utilisés pour le traitement du paludisme sont souvent inefficaces ou absents dans les formations sanitaires et les moustiquaires existent rarement. Le nombre de décès liés au paludisme serait en augmentation.

Le système éducatif tchadien connaît, à l'instar des autres pays du Sahel, une forte poussée de la demande de scolarisation, avec un taux d'accroissement des effectifs primaires de 9,6 % entre 1995 et 2000 et de 7,6 % entre 2000 et 2004. En zone rurale, l'éducation de base est essentiellement communautaire. Les familles des élèves prennent en charge les coûts de l'enseignant et des matériels et infrastructures scolaires. Le niveau de l'enseignement dispensé serait de qualité très variable.

Genre

La promotion du rôle de la femme dans la société tchadienne est confiée au ministère de l'action sociale et de la famille. Les ONG féminines sont nombreuses mais peu puissantes. À l'Assemblée nationale et au gouvernement, 5,6 % des députés et 6 ministres sur 40 sont des femmes. Depuis 2000, le gouvernement a élaboré un code de la famille qui devrait renforcer la position de la femme. Cependant, ce code n'a pas encore été adopté par le Parlement en raison des pesanteurs socioculturelles persistantes qui rendent difficile la condition de la femme tchadienne. Les femmes sont à 88 % (EDST 2004) analphabètes et très peu représentées dans l'Administration ou le secteur privé structuré. Elles exercent leurs activités autres que domestiques dans le secteur informel. Un quart des fillettes serait scolarisé dans le primaire, moins encore dans le secondaire et dans l'enseignement supérieur. Dans la pratique, le coût d'éducation est élevé et discrimine les femmes, destinées dans les mentalités à entretenir le foyer. La pratique du mariage dès l'adolescence reste courante.

Emploi

La population active du Tchad se chiffrerait à trois millions de personnes, dont plus de deux millions dans le secteur primaire. Il semble plus indiqué de parler de taux d'inactivité ou d'activité de subsistance compte tenu de l'étroitesse du marché de l'emploi au sens classique et du poids des ruraux dans la population active. L'État est le premier employeur du pays. L'emploi salarié hors secteur public reste marginal. Les syndicats jouent un rôle important dans la représentation des employés du secteur formel.

II.1.4 Situation environnementale

Le profil environnemental du pays (PEP) réalisé en 2006 conclut à la progression de la dégradation des ressources naturelles nationales – érosion des terres, ensablement et pollution des points d'eau, baisse de fertilité des sols, pertes de biomasse forestière, disparition de la faune – alors que l'économie du pays repose pour une part essentielle sur leur exploitation à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc. La dégradation de l'environnement se traduit sur le plan socio-économique par un exode rural dû à l'insécurité alimentaire et à la compétition souvent inégale sur les ressources (accentuée dans certaines zones sensibles par la présence de réfugiés). Cette situation engendre une forte instabilité sociale et contribue à augmenter la pauvreté. Le PEP établit sept priorités qui «constituent le canevas strictement minimal sur lequel il paraît incontournable de progresser aujourd'hui» : gouvernance locale des ressources naturelles; aménagement du territoire tenant compte des aspects environnementaux et du patrimoine naturel; relance d'un projet «énergie domestique» pour sortir de la dépendance du bois comme source d'énergie domestique; protection effective des hydrosystèmes et des zones sensibles; système fiable de données et indicateurs, incluant une cartographie, les pollutions, etc.; et enfin, sensibilisation à la relation entre l'eau, l'assainissement et la santé. Le changement climatique est une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir dans le pays. L'élévation de la température et la modification du régime de précipitations pourront avoir des

impacts sévères sur les boisements, les savanes et pâturages et les zones agricoles. Les processus de dégradation des sols et de désertification risquent d'être amplifiés. De même, l'évaporation accrue des eaux de surfaces diminuera encore la surface des plans d'eaux, dont le plus important, le lac Tchad, est déjà fortement réduit. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique de développement durable. Le Tchad a officiellement demandé à bénéficier de l'initiative TerrAfrica dont l'objectif est de favoriser la gestion durable des sols et des terroirs, y compris la lutte contre la désertification

II.1.5 Le pays dans le contexte international

Le Tchad est membre des Nations unies, de l'Union africaine et est partie à un grand nombre de conventions internationales. N'Djamena n'adhère pas, en revanche, à l'initiative pour l'utilisation des ressources pétrolières (IURP) qui regroupe de nombreux États producteurs d'Afrique.

Sur le plan régional, depuis l'apparition des mouvements rebelles tchadiens en 2005, les relations du Tchad avec le Soudan se sont significativement détériorées, les deux pays s'accusant réciproquement de soutenir des groupements rebelles dans l'autre pays. Les relations diplomatiques entre N'Djamena et Khartoum, rompues depuis avril 2006, viennent cependant d'être rétablies. Mais la présence de plusieurs rebellions armées font de l'Est du Tchad et de la région du Darfour une zone d'instabilité et d'insécurité. Les tensions à la frontière avec le Centrafrique, quoique de moindre intensité, sont récurrentes et le risque d'extension des conflits internes du Tchad et du Soudan à la RCA ne peut être négligé. Actuellement, les rebelles soudanais et tchadiens utilisent l'est de la RCA comme zone refuge. La frontière nord (secteur Nord-est) constitue également une zone d'instabilité, avec la rébellion du Tibesti (MDJT), longtemps appuyée par la Libye.

Le Tchad abrite actuellement environ 300.000 réfugiés, dont 50.000 venant de la RCA et 250.000 ayant fui le Darfour. Les incursions des milices Janjaweed ou de groupes armés dans les villages tchadiens proches de la frontière avec le Soudan ont provoqué le déplacement de plus de 170.000 Tchadiens. De plus 45.000 tchadiens se sont réfugiés au Soudan".

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

En dépit de quelques progrès réalisés depuis les années 70, le Tchad s'est appauvri ces dernières années sur la base de l'indice de développement humain (IDH). Le rapport du PNUD pour 2005 indique que le Tchad reste parmi les pays les moins avancés du monde, classé 173^e sur les 177 pays étudiés (contre 167^e sur 174 en 2000). Le taux d'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'eau potable est inférieur aux niveaux atteints dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne. Soixante-quatre pour cent des Tchadiens vivent aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour. Évalué à 330 USD en 2004, revenus pétroliers inclus, le revenu du Tchad par habitant aujourd'hui n'est pas supérieur, en pouvoir d'achat, à ce qu'il était il y a 25 ans. Selon les éléments disponibles sur la consommation et le secteur informel au Tchad, l'incidence de la pauvreté est plus forte en zone rurale qu'en zone urbaine. Les inégalités sont cependant plus visibles dans les villes que dans les campagnes.

II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire

La lutte contre la pauvreté est l'**objectif central** de la politique du gouvernement. Une stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été élaborée dès avril 2000, en concertation avec le secteur privé, les leaders d'opinion, les milieux académiques et la société civile. Adoptée par les autorités tchadiennes en juin 2003, la SNRP a été approuvée par le FMI et la

BM en novembre de la même année. Elle est devenue la référence des bailleurs de fonds au Tchad pour la définition des programmes et des projets de coopération.

La SNRP présente une vision intégrée de la politique économique et sociale du pays; elle vise une réduction de la pauvreté de 50 % en moins de 15 ans (d'ici à 2015). Elle est basée sur la réalisation de cinq objectifs généraux prioritaires: une bonne gouvernance, une croissance forte et soutenue, le développement du capital humain, l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la protection de l'environnement. Cette stratégie est en cours de révision pour dresser le bilan des résultats et tenir compte des changements intervenus dans l'économie et la société tchadienne.

La SNRP repose, à ce stade, sur trois axes:

- Continuer à concentrer les ressources publiques sur quatre secteurs prioritaires (transports, urbanisme et habitat, santé, éducation et formation, et développement rural);
- Poursuivre le processus d'ajustement structurel en vue de la stabilisation macroéconomique et financière, ainsi que la mise en place des réformes structurelles nécessaires à la croissance économique et à un véritable accès de la majorité de la population aux opportunités économiques;
- Poursuivre le processus d'édification de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, dont les résultats escomptés sont le respect accru des droits humains fondamentaux, une prise en compte croissante, par les institutions étatiques, des vœux et des intérêts de la société civile et un contrôle effectif des citoyens sur la gestion des affaires publiques ainsi qu'une amélioration réelle de cette dernière.

En fait, la stratégie de réduction de pauvreté, prévue pour se réaliser progressivement sur trois étapes (2003-2005, 2006-2010 et 2011-2015), a pris du retard concernant les résultats attendus et a fait l'objet d'une première révision en 2006.

En effet, la réforme insuffisante de l'État, la crise politique et les tensions régionales ont freiné sa mise en œuvre effective. Les enquêtes (EDST, etc.) concernant la perception des Tchadiens sur l'accessibilité et la qualité des services publics, des infrastructures et de la gouvernance au niveau local indiquent que la situation matérielle de la population tchadienne s'est détériorée ces dernières années.

Cette SNRP a inspiré des stratégies et des programmes sectoriels. Un plan d'intervention pour le développement rural a été adopté en 2003 qui comprend un programme d'appui au développement local et un programme de renforcement des capacités sectorielles, dont un programme national de sécurité alimentaire à l'horizon 2015. Un plan national de développement de l'élevage est en préparation. En 2002, une stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) a été adoptée sans connaître de véritable mise en œuvre. Un programme de la réforme de la justice sur dix ans a été adopté par le gouvernement tchadien en 2005. Le coût global de cette réforme a été évalué à 26 Mio EUR. Son application reste tributaire de financements. Un plan d'action pour la modernisation de la gestion des finances publiques (PAMFIP) a été adopté en 2005. Son exécution est soutenue par les IFI et par l'UE. Un schéma directeur pour la mise en œuvre de la décentralisation a été adopté en septembre 2006 sans connaître de concrétisation à ce stade.

La stratégie sectorielle des transports 2006-2010 a été récemment actualisée et constitue le document de référence pour les investissements dans ce secteur. Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement reste le document intersectoriel de base, mais les plans d'action pour les sous-secteurs de l'eau restent à élaborer. La plupart des secteurs classiques (santé, éducation, etc.) sont par ailleurs dotés d'une stratégie mise en œuvre à des degrés différents.

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Dans l'ensemble, le programme politique du gouvernement et les grandes politiques sectorielles définissent des orientations pertinentes et donnent priorité à la lutte contre la pauvreté et au secteur rural. Ces politiques présentent cependant des faiblesses et sont handicapées par le manque de volonté politique réelle et des capacités insuffisantes pour leur mise en œuvre.

Les dépenses⁵ de réduction de la pauvreté sont estimées à 156 milliards de francs CFA en 2005, soit environ 10,4 % du PNB non pétrolier. La part relative des neuf secteurs économiques et sociaux prioritaires (éducation, santé, action sociale, travaux publics, agriculture, élevage, environnement/eau et aménagement du territoire) a nettement progressé, passant de 32 % des dépenses totales en 2000 (exécutées) à 66 % en 2004.

Malgré cette augmentation significative, le Tchad reste en retard sur les pays comparables de la zone, tant en matière d'accès aux soins que d'éducation ou de production de richesses.

Les conditions pour le développement d'un secteur privé compétitif, vraie source du développement durable du pays, sont très défavorables. L'État n'a d'ailleurs pas entrepris de promouvoir l'investissement privé. Les quelques investissements d'envergure, en dehors de l'exploitation pétrolière, se sont limités à la téléphonie mobile, à l'hôtellerie, au secteur brassicole et au sucre.

La faible couverture du pays en infrastructures contribue à renchérir des coûts de transports prohibitifs⁶, encore aggravés par le harcèlement fiscal et douanier. L'administration publique comme la main-d'œuvre manquent de qualification tandis que l'insécurité physique et juridique s'est étendue sur l'ensemble du territoire. Le système bancaire est très faiblement développé et l'environnement peu attirant pour l'investissement⁷.

Au total, les progrès de ces dernières années, réels mais modestes, sont loin de combler les retards structurels du Tchad. Le premier défi à court terme est de restaurer l'ordre et les valeurs républicaines, condition du rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans leur avenir. Le dialogue démocratique et les élections générales, sincères et transparentes, font partie intégrante de ce processus. De même, l'approfondissement du processus de réforme administrative et financière est nécessaire pour tirer le meilleur parti des revenus pétroliers et pour dynamiser l'activité économique. À cet effet, des procédures originales doivent être mises en place pour développer les filières où le Tchad a des avantages comparatifs.

Dans l'ensemble, le cadre institutionnel est peu efficace, centralisé, surdimensionné, et souffre d'un manque de communication à tous les niveaux et de l'absence de continuité administrative. L'action gouvernementale est marquée par la gestion des urgences et des contraintes politiques. Or, en vue de l'objectif de réduction de la pauvreté, les priorités devraient porter sur la mise en œuvre de stratégies à long terme au profit de l'intérêt général.

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

⁵ Les chiffres cités ici sont extraits du rapport d'évaluation de la SNRP adopté par le gouvernement en décembre 2005.

⁶ Le transport d'un conteneur [recommandation officielle pour « container »] de vingt pieds coûte environ 4 500 € de Douala à N'Djamena, soit trois fois plus que son transport entre l'Europe et Douala.

⁷ Une stratégie globale de développement économique du pays n'a jamais été élaborée.

La coopération européenne avec le Tchad a débuté en 1963. L'instabilité politique du Tchad explique en grande partie les résultats mitigés de cette coopération. L'aide combinée de la CE, de la France et de l'Allemagne fait de l'Europe le premier bailleur de fonds du pays. Le montant total de l'aide communautaire depuis l'indépendance dépasse le milliard d'euros. Pour les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e FED, les financements communautaires concernent principalement le développement rural, les infrastructures et les appuis macroéconomiques. Le FED est passé d'une coopération multidimensionnelle axée sur le développement rural intégré et le coton (4^e-6^e FED) à la concentration par secteurs: cinq dans le 7^e FED puis quatre dans le 8^e et enfin deux dans le 9^e. Ce resserrement des secteurs d'intervention répondait à des impératifs d'efficacité et de coordination avec les autres bailleurs de fonds.

III.1.1 Secteurs de concentration

Le 9^e FED 2000-2007, prévoyait initialement un montant de 273 Mio EUR (202 Mio pour l'enveloppe A et 71 pour l'enveloppe B). A la fin du 9^{ème} FED, et après la revue du fin parcours, le montant total pour le Tchad, avec les transferts des reliquats des FED antérieurs s'élevait à 209,5 M€ pour l'enveloppe A et 18,8 M€ pour l'enveloppe B. A ce jour, la totalité de ces fonds a été engagé.. Les secteurs de concentration sont l'appui à la politique des transports et l'appui à la politique de l'eau, complétés par un appui macroéconomique et des activités dans les secteurs transversaux hors concentration. *Hydraulique*

Le programme «Appui à la politique de l'eau» du 8^e FED était initialement prévu pour 1 100 points d'eau dans la partie occidentale du Tchad. En fait, il aura permis de réaliser 1 650 forages villageois et d'approvisionner environ 700 000 personnes en eau potable, soit près d'un dixième de la population du pays. L'effet de l'aide européenne dans ce secteur, en synergie et en approche cohérente avec les autres bailleurs de fonds (France, Allemagne, Nations unies) est donc important. Le point d'eau a une importance socio-politique, sanitaire et économique (création de marchés spontanés et d'activités de réparation et d'entretien).

Le programme du 9^e FED en matière d'appui à la politique sectorielle de l'eau et d'accès à l'eau potable, dont la première phase (30 M€) a été approuvée en 2005 et la deuxième phase (20 M€) en 2007, concerne une zone plus vaste que celle du 8^e FED. La structuration du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain représente une avancée notoire et systématique de la démocratie locale et de la participation du citoyen à la gestion d'un bien public essentiel: les associations d'usagers de l'eau, élues par les usagers et intégrant des femmes, sont mandataires d'une délégation de service public. Cela constitue une expérience pilote unique sur le chemin de la décentralisation.

Compte tenu de chevauchements dans la mise en œuvre effective des projets, c'est en fait la composante «eau» du 8^e FED qui est actuellement en phase finale.

Le programme régional solaire II (8^e FED) a permis de construire ou de réhabiliter des châteaux d'eau solaires dans toute la zone sahélienne, dont 90 au Tchad. Ce programme reste un succès, même si la gestion des installations dans les petites villes est un défi du fait du comportement abusif de certaines autorités locales et des vols de panneaux solaires.

Transports

Sur le plan opérationnel, ce secteur est également globalement satisfaisant du point de vue des résultats de la coopération. Terminée en 2005 sur les fonds du 8^e FED, ainsi que avec des fonds additionnels 9^{ème} FED, la route Kélo-Moundou (110 km) a inauguré la première liaison bitumée entre les deux plus grandes villes du pays (Moundou et N'Djamena). L'effet sur les coûts de transport des marchandises a été immédiat. Par ailleurs, le programme

d'investissement de la route régionale N'Gaoundéré-Toubo-ro-Moundou (nouvelle route Tchad-Cameroun de 390 km) constitue le plus grand projet de la CE (155 Mio EUR financés sur les 7^e, 8^e et 9^e FED). Cette route va dynamiser le corridor CEMAC N'Djamena-Moundou-Douala. Le programme du 9^e FED concernant la facilitation des transports, signé en 2006, permettra notamment de construire un poste frontière sur cet axe équipé de SYDONIA⁸ et d'effectuer un suivi des cargaisons.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la solidité de l'administration en place et à une bonne collaboration entre bailleurs de fonds, essentiellement avec la BM. Celle-ci va cependant réduire son concours au Tchad, tandis que la France et l'Allemagne n'interviennent plus dans le secteur routier. Seule la BAD prépare actuellement un nouveau programme d'infrastructure routière. En 2005, le Tchad est devenu le premier bailleur de sa stratégie sectorielle des transports en finançant des tronçons importants du réseau national permanent sur les revenus pétroliers. Les efforts du gouvernement sous l'angle du financement (augmentation de la part de la fiscalité sur les carburants en 2005) et de la réforme des modalités de l'entretien des routes méritent d'être soulignés, mais demandent à être consolidés.

La rentabilisation complète de ces grands travaux structurants dépendra de la maintenance des routes dans les règles de l'art et de la sécurisation du trajet pour les usagers, victimes du harcèlement administratif, douanier ou des «coupeurs de route». D'une manière spécifique au secteur, le mauvais climat des affaires et l'insécurité limitent le nombre des entreprises internationales et des PME actives dans le domaine des travaux publics et provoquent un renchérissement du coût des infrastructures. Le double défi consiste donc à rétablir la confiance pour attirer de nouvelles entreprises internationales ou régionales capables de réaliser les grandes infrastructures, ainsi qu'à former et renforcer les PME du pays pour absorber l'effort d'édification nationale (marchés d'entretien routier, pistes rurales, bâtiments publics et privés, etc.) afin de créer un effet multiplicateur dans l'économie locale. L'appui aux PME est déjà intégré dans le programme du 9^e FED, actuellement en démarrage. Par ailleurs, l'effet des axes routiers précités sur le tissu économique local pourrait être amplifié par une meilleure synergie avec des actions de soutien en faveur d'une économie rurale forte et durable.

Appui macroéconomique

La convention de financement du programme d'appui budgétaire non ciblé comprend une tranche fixe (20 Mio EUR) et deux tranches variables d'un montant maximum de 18 Mio EUR et de 8 Mio EUR respectivement. Les modalités de décaissement sont liées à une série d'indicateurs de performance, sauf pour 4 Mio EUR destinés à un appui institutionnel. Ce programme d'appui budgétaire a été conçu pendant la période de construction de l'infrastructure pétrolière. L'objectif était de concourir à la stabilité financière du pays avant l'arrivée des revenus pétroliers. Les domaines d'intervention étaient les finances publiques, la santé et l'éducation. Cet appui budgétaire était conditionné par la réalisation d'un programme pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Compte tenu de retards dans la mise au point de ce programme, la première tranche fixe de l'appui budgétaire européen, initialement prévue pour décembre 2003, n'a pu être décaissée qu'en avril 2005. Suite à la suspension des programmes de la BM résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers, dans un contexte de dégradation de la gestion des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la première revue de son programme. Le programme d'appui budgétaire a donc été suspendu. En mars 2006, la CE a accédé à la requête de l'ON proposant de dégager 26,2 Mio EUR correspondant aux deux tranches variables et à la partie non programmée de l'appui institutionnel. Ainsi, 5,1 Mio EUR du montant dégagé a été utilisé pour un appui

⁸ Système d'enregistrement informatisé des opérations en douane.

institutionnel au PAMFIP, avec pour objectif soutenir l'amélioration de la gestion des finances publiques. Egalement, une partie du montant dégagé (5 M€) a été utilisée pour un programme d'appui au processus électoral dans le cadre du dialogue politique au Tchad (PARSET).

Santé (secteur de concentration du 8^e FED)

La commission européenne appuie le secteur de la santé depuis le 6^e FED. Cet appui a notamment porté sur les infrastructures, les équipements, les médicaments et les ressources humaines. Les services centraux et périphériques du ministère de la santé publique ont également bénéficié d'un renforcement des capacités pour accomplir leurs missions. L'approvisionnement en médicaments génériques est assuré par la centrale pharmaceutique d'achats (CPA), qui bénéficie d'une assistance technique et financière importante de la part de la CE. L'institution demeure fragile, malgré quelques progrès. Ainsi, des ruptures d'approvisionnement de certains médicaments se sont produites en 2005. Le ministère ne dispose toujours pas de capacités suffisantes pour définir, appliquer et suivre une politique cohérente en matière de santé et les bailleurs (dont la France), dont l'engagement diminue progressivement, assurent quasiment la totalité des coûts de fonctionnement du secteur sanitaire. Malgré ces appuis importants et continus, ses performances restent faibles et l'EDST II réalisée en 2004 montre que les conditions sanitaires ne se sont pas beaucoup améliorées depuis l'enquête précédente réalisée en 1997. Les efforts futurs qui pourraient être apportés au secteur n'auront pas de raison de porter plus de fruits que les précédents si la gouvernance du ministère n'est pas améliorée.

III.1.2 Projets et programmes hors secteurs de concentration

Un programme d'**appui à la bonne gouvernance** (6 Mio EUR) portant sur l'état civil, la décentralisation, la gouvernance locale, la justice et la société civile est mis en œuvre par le PNUD. Il a connu de nombreux retards et difficultés.

Le programme d'accompagnement structurant d'**initiatives locales de développement** (PASILD, 8 Mio EUR) contribuera au développement durable de zones rurales selon le principe de subsidiarité. Les processus et la structuration recevront une attention plus grande que les réalisations physiques, pour promouvoir des thèmes transversaux tels que la gouvernance locale, la gestion durable des ressources locales et l'égalité des sexes. L'objectif à moyen terme est de préparer la décentralisation et de faciliter la connexion directe des revenus pétroliers aux besoins réels des populations. Le PASILD comporte un volet institutionnel indispensable à une modernisation des pratiques du développement – participatif, structurant et décentralisé – et s'appuiera sur la capitalisation de quinze années de programmes «microréalisation» (PMR). Il dispose également d'un volet "culture" pour continuer avec le programme de soutien aux **initiatives culturelles décentralisées** » (PSICD) du 8^e FED (0,35 Mio EUR), achevé fin 2005. Dans ce cadre, un projet d'appui aux maisons de la culture de N'Djamena, Sarh, Moundou et Abéché est cofinancé avec la coopération française depuis avril 2003. Ces financements modestes demeurent très dynamisant pour un «secteur» peu développé et peu soutenu par ailleurs.

Le projet Curess (8,5 M€) financé avec les fonds 8^{ème} FED, appuie la gestion du **parc national de Zakouma** (financements CE depuis 1989). Il a atteint en grande partie ses objectifs, dont la préparation d'un plan de gestion qui identifie des propositions pour assurer la viabilité financière d'un parc largement réhabilité mais menacé de toutes parts. Une nouvelle proposition de financement (7 Mio EUR) a été approuvée en 2006.

Un nouveau programme assure la poursuite de l'appui à l'**ON** dans le 9^e FED et démarre un appui au **suivi de la SNRP**.

Le programme panafricain de contrôle des épizooties, faisant suite à vingt ans d'appuis du FED à la **santé animale**, a permis de classer le Tchad comme pays indemne de la fièvre bovine sur une base zonale (2004). La grippe aviaire a confirmé l'importance du réseau de surveillance tout en révélant les faiblesses du dispositif et le manque d'appropriation par les autorités.

III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B

Suite aux revues à mi-parcours et fin parcours du 9^e FED, l'enveloppe B est passée à 18,8 Mio EUR.

ECHO a bénéficié d'une partie de ces fonds: une enveloppe de 8 Mio EUR en 2004 et d'1 Mio EUR en avril 2006 ont été mobilisées pour une aide d'urgence et pour contribuer au financement du transport aérien humanitaire mis en service par le PAM dans un contexte d'insécurité accrue pour les travailleurs humanitaires.

Un montant de 1,8 Mio EUR de l'enveloppe a été affecté en 2004 au financement de la lutte antiacridienne dans le pays sahéliens (Mali, Niger, Mauritanie, Sénégal et Tchad) qui dispose d'une enveloppe totale de 23,5 Mio EUR. Le projet, réalisé par la FAO, a permis de contrôler l'invasion acridienne en 2004 et 2005 et de mettre en place le Centre national de lutte antiacridienne. C'est également la FAO qui met en œuvre le projet d'appui à la lutte contre la grippe aviaire (4 Mio EUR), approuvé en 2006. Ce projet permettra de maîtriser l'épizootie de grippe aviaire au Tchad et de renforcer les services de surveillance et de lutte contre les épizooties et les zoonoses (maladies transmissibles à l'être humain).

Un programme de 4 Mio EUR pour soutenir l'insertion des réfugiés centrafricains dans leur environnement d'accueil a été approuvé en 2007 (approche LARD). Il assure la transition entre le retrait des organisations humanitaires et la prise en charge par l'État.

III.1.4 Autres instruments

Au cours des cinq dernières années, la **BEI** s'est impliquée au Tchad en octroyant, en cofinancement avec la BM, 20,3 Mio EUR de prêts à l'État tchadien pour la prise de participation du gouvernement dans les deux sociétés de transport d'hydrocarbures en vue de la construction de l'oléoduc. La BEI a aussi octroyé 88 Mio EUR de prêts sur ressources propres aux sociétés Exxon-Mobil et Chevron. En 2003, elle a consenti à deux établissements financiers un prêt global de 2 Mio EUR sur capitaux à risques pour le financement de projets d'investissements. Enfin, en 2005, elle a mis en place une garantie pour le financement des investissements de modernisation de la Compagnie sucrière du Tchad(CST).

ECHO: La Commission européenne a pris de 2003 à 2007, 8 décisions financières relatives au Tchad, pour un montant total de 73.500.000 EUR. Elle a maintenu en 2007 sa capacité d'assistance multisectorielle à la crise humanitaire à l'est du Tchad. Un Plan Global à hauteur de 15.000.000 EUR couvre tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire – à l'exception de l'aide et de la sécurité alimentaire, qui font l'objet d'une enveloppe distincte de 10.000.000 EUR sous la décision de financement relevant la ligne budgétaire appropriée.

Une nouvelle décision de 5,5 millions d'Euros au titre de la réserve intra-ACP du 9^{ème} FED a été adoptée en septembre 2007 portant à 30,5 millions le montant global des fonds alloués par la DG ECHO au Tchad en 2007.

Les décisions financières mises en œuvre depuis 2003 par la Direction Générale de l'Aide Humanitaire (DG ECHO) s'articulent sur le critère de vulnérabilité et non sur un critère d'identification lié au statut des bénéficiaires potentiels de l'aide – réfugiés, déplacés ou

résidents. **La DG ECHO a donc étendu son soutien à des opérations d'aide aux personnes déplacées à mesure que la crise de protection s'amplifiait.** Dans le même temps, elle a maintenu son appui aux programmes d'aide humanitaire dans les camps de réfugiés à l'est du Tchad.

Pour l'année 2008, les contributions de la Commission européenne au travers de la DG ECHO devraient rester stables compte tenu de la situation humanitaire au Tchad".

En 2004, les **lignes budgétaires** ont été déconcentrées à la DCE du Tchad. Cela a permis de trouver des synergies avec les projets du FED dans le domaine du développement local en zone rurale et de l'exploitation durable des ressources naturelles, avec cinq projets concernés. On note par ailleurs des projets visant l'amélioration de la distribution de médicaments au niveau des districts, l'amélioration du système de collecte des déchets urbains à N'Djamena, le développement d'activités économiques gérées par les personnes handicapées et le renforcement des capacités de la société civile pour «gérer les conflits et cultiver la paix dans quinze départements du Tchad». «L'appui à la professionnalisation et à la structuration des médias tchadiens» est le seul projet de la ligne «Droits de l'homme et démocratie». Enfin, la ligne «Sécurité alimentaire» a permis en 2004 le cofinancement régional de la FAO pour lutter contre les criquets (2 Mio EUR).

Le **Stabex** a permis une contribution au FER et à des projets complémentaires dans les transports. L'ON et la DCE l'ont ensuite recentrée sur le développement rural au bénéfice du programme plurinational de sécurité alimentaire et d'un appui aux réformes du secteur cotonnier qui devrait permettre des financements importants à partir de 2008.

Allègement de la dette - La CE participe à l'initiative internationale en faveur des pays pauvres très endettés à raison de plus de 1,6 milliard EUR provenant du 9^e FED et réparti en 934 Mio en tant que donatrice au *HIPC Trust Fund* géré par la BM et 680 Mio pour assurer sa pleine participation en tant que créditrice pour l'allègement des prêts sur ressources FED gérés par la BEI. En ce qui concerne le Tchad, le montant d'allègement prévu est de **1,5 Mio EUR**.

III.2 Information sur les programmes des États membres 9 et des autres donateurs

La **France** reste le plus important bailleur de fonds bilatéral du Tchad. La coopération française a adopté un nouveau document-cadre de partenariat (DCP) pour la période 2006-2010 et a défini comme priorité les secteurs de l'éducation de base, l'eau et l'assainissement ainsi que la santé et la lutte contre le SIDA. Une importance de premier plan est donnée aux priorités transversales que sont la gouvernance, la consolidation de l'État de droit ainsi que le rayonnement culturel et la francophonie. Du fait des liens historiques et militaires (présence d'un dispositif militaire français d'environ 1 100 hommes), le Tchad conserve une relation très privilégiée avec la France. Grâce à une coopération décentralisée ancienne, la France a pu mettre en place des partenariats originaux par l'intermédiaire de collectivités locales comme Toulouse et N'Djamena, Moundou et Poitiers ou Sarh et Cherbourg. Cette coopération pourrait s'étendre à d'autres EM de l'UE pour la période du 10^e FED.

L'appui de l'**Allemagne** s'oriente désormais vers le développement rural avec une concentration régionale dans les régions du Mayo-Kebbi et de l'Ouaddaï/Biltine. Ses programmes sont étroitement coordonnés avec ceux des autres bailleurs de fonds dans le cadre du programme d'intervention pour le développement rural (PIDR). Les principales interventions concernent l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles, les Fonds d'infrastructures socio-économiques, la planification locale, le transport rural,

9 Un tableau reprenant les divers domaines d'intervention de la France et de l'Allemagne est joint en annexe 4.

l'hydraulique villageoise, l'appui à la décentralisation, l'éducation de base et la lutte contre le SIDA.

Les autres pays membres de l'UE n'interviennent au Tchad que par le truchement des ONG. Leurs interventions au cours des dernières années se sont situées principalement dans le domaine de la santé (BE, LU, IT, NL, ES), du développement rural (ES, UK, IT), des droits de l'homme (NL, DE) et de l'appui au secteur privé (IT).

Les interventions des agences des **Nations unies** sont basées sur le plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2006-2010 et s'insèrent dans les priorités dressées par les autorités tchadiennes et dans les recommandations issues des conférences mondiales. Les cinq axes de coopération retenus sont l'amélioration du capital humain, la promotion de la gouvernance, la restauration des écosystèmes, la prévention et la gestion des crises et la lutte contre le VIH/SIDA.

Le **Fonds monétaire international** assiste le gouvernement en examinant ses programmes économiques et financiers et en lui accordant des «facilités pour la croissance et la réduction de la pauvreté». Le 22 mai, 2001 la BM et le FMI ont décidé d'appuyer un programme d'allègement de la dette pour le Tchad dans le cadre de l'IPPTE. L'enveloppe totale équivaut à 220 Mio EUR ou environ 30 % de la dette existante suite aux mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

Les objectifs clefs de la stratégie de la **Banque mondiale** pour le Tchad sont d'instaurer la bonne gouvernance financière, de développer les conditions de base pour la fourniture de services sociaux minimaux et la levée des obstacles à la croissance économique. In fine garante des emprunts ayant financé l'exploitation pétrolière et l'évacuation des huiles, la BM a obtenu l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire de transit où sont versées les redevances payées par le consortium. Après une période de forte tension avec le gouvernement tchadien en 2005 suite à la modification de la loi sur la gestion des revenus pétroliers, les relations se sont normalisées en juin 2006. La détérioration des indicateurs conduit cependant à abaisser fortement les enveloppes annuelles allouées au Tchad par la BM.

La **Banque africaine de développement** compte parmi les principaux bailleurs de fonds du Tchad. Chef de file dans le secteur de l'éducation, elle finance le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que des activités de formation technique et professionnelle. Les priorités stratégiques de son nouveau document de stratégie pays sont la gouvernance et la croissance du secteur non pétrolier.

III.3 Autres politiques de la CE

Le seul domaine de coopération entre la CE et le Tchad en dehors de la politique de développement concerne pour l'instant la politique commerciale, dans le cadre des négociations à l'OMC et pour la mise en place d'un APE entre l'UE et la CEMAC. Ces négociations doivent aboutir à un accord au 1^{er} janvier 2008 conformément à la dérogation obtenu de la part de l'OMC.

Les accords de OMC et l'APE influent sur la législation tchadienne relative au commerce et sur les procédures administratives qui en découlent, et par suite également dans les différents secteurs économiques. Socle de l'économie tchadienne et de la sécurité alimentaire, le secteur rural, par ses cultures de rente et vivrières, est un élément fondamental des négociations sur les programmes de coopération commerciale entre le Tchad et l'UE.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Le dialogue politique régulier et structuré prévu par l'article 8 de l'accord de Cotonou n'est pas encore établi. En décembre 2005, une première proposition de sujets à aborder a été transmise au gouvernement par la présidence locale de l'UE, alors assurée par l'Allemagne. Cet échange a été interrompu par les événements du premier semestre 2006 et les discussions avec le gouvernement n'ont concerné que le dialogue national. En mai 2006 cependant, dans le cadre du groupe Afrique, le Conseil a approuvé les termes d'un dialogue politique renforcé ce qui augure une relance de la dynamique lancée fin 2005.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

La CE et le PNUD appuient la révision et la mise en œuvre de la SNRP, le PNUD en renforçant les capacités du comité de pilotage de la SNRP et la CE par une assistance technique légère destinée à aider le ministère des finances, ordonnateur national, à coordonner les aides extérieures et à suivre la mise en œuvre de cette stratégie. Un AT conseille également les administrations de gestion et de contrôle budgétaire dans les ministères.

Pour ce qui concerne le processus d'harmonisation, la CE est attachée à la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur la coordination et l'harmonisation des procédures de l'aide au développement afin d'augmenter l'efficacité des programmes de coopération. Les conclusions du Conseil de l'UE de novembre 2003 prévoient la réalisation d'une feuille de route sur l'harmonisation des procédures d'aide dans l'ensemble des pays. Il n'y a pas, à ce jour, d'instance globale de coordination et d'harmonisation de l'aide («comité consultatif pour le Tchad») dont le secrétariat serait assuré par l'un ou l'autre des principaux bailleurs de fond.

La coordination se fait le plus souvent de manière informelle par des réunions ad hoc organisées par un des partenaires concernés. Dans certains secteurs comme la santé, le transport, l'eau et le développement rural, où la coordination entre bailleurs est plus institutionnalisée, les ministères techniques ont commencé à organiser des réunions régulières. La plupart des projets à financement externe passent par des UGP vu la faiblesse des structures nationales. Il n'y a pas encore de Fonds communs mais la coordination des financements parallèles dans le cadre des réunions sectorielles permet une certaine harmonisation des interventions. Cela concerne surtout les secteurs de la santé, de l'agriculture, des infrastructures et des finances publiques. Cependant, la grande majorité des missions commanditées par les bailleurs se mettent en place sans concertation préalable.

La relative pénurie de ressources au regard des besoins et les modestes capacités d'absorption des institutions tchadiennes ont rapidement incité les bailleurs de fonds à pratiquer de facto une répartition des rôles en recherchant des complémentarités (processus des tables rondes de Genève de 1998), soit pour atteindre la masse critique nécessaire à un effet significatif minimal (santé, éducation, transport), soit pour se partager les tâches dans un secteur donné afin de couvrir une palette aussi large que possible des besoins de développement. La CE est ainsi chef de file dans le secteur des transports, la France dans celui du développement rural, l'OMS dans celui de la santé, le PNUD pour la bonne gouvernance et la BAD en matière d'éducation.

La coordination et le partenariat entre la CE, la France et l'Allemagne permettent de développer des stratégies communes dans la plupart des secteurs (finances publiques, eau potable, développement rural, ressources naturelles, gouvernance, etc.).

III.6 Analyse de la cohérence de la politique de développement

Dans le cadre de l'accord de Cotonou, l'UE et les pays ACP sont convenus de conclure des APE, compatibles avec les règles de l'OMC, en supprimant progressivement les entraves aux

échanges, en cohérence avec le PIR qui offre un appui institutionnel pour renforcer les capacités de négociation et le financement d'études d'impact sur les économies de la région. De même, certaines composantes de la stratégie de coopération pour le 10^e FED visent à consolider l'insertion du Tchad dans la CEMAC (douanes, infrastructures routières à vocation régionale). Un appui structurel destiné à identifier les nouvelles opportunités offertes par l'initiative «Tout sauf les armes» est également prévu.

CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

Justification issue de l'analyse: éléments transversaux

L'État tchadien n'est pas encore parvenu à assumer ses fonctions régaliennes telles que la sécurité des citoyens et des affaires, la gestion des finances publiques¹⁰, la prestation des services sociaux de base ou la protection des droits de l'homme. Du point de vue du développement humain, le Tchad s'est appauvri ces dernières années, alors que les potentiels de croissance économique existent. Dans les conditions politiques, économiques, sociales et environnementales particulières du pays, la stratégie européenne de coopération avec le Tchad pour l'exercice 2008-2013 doit donner la priorité au retour à la stabilité et à la sécurité, au rétablissement de la confiance des citoyens, et créer les conditions qui permettront de dynamiser l'économie. Cette stratégie s'appuie sur une coopération plus «**politique**» qui soutient la bonne gouvernance (art. 8 de l'accord de Cotonou). Elle s'insère dans un contexte économique et financier particulier grâce aux impôts pétroliers pour l'année 2007 (doublement ponctuel des recettes de l'État pour 2007, qui retomberont dès 2008) et peut agir en **catalysant** ces ressources nouvelles au profit de la croissance économique du Tchad grâce à des appuis intégrés autant que possible aux politiques sectorielles.

Justification issue de l'analyse: choix des domaines de concentration

1) La promotion de la **bonne gouvernance et de l'État de droit** est le principal défi du Tchad et le préalable indispensable au succès de toute autre politique. L'insécurité physique et juridique, l'impunité, le déficit démocratique, la corruption, la mauvaise gestion des affaires publiques en général et des finances publiques en particulier, et l'inapplication des accords internationaux (droits humains, environnementaux et commerciaux) obèrent les chances de réussite des politiques aussi bien sociales qu'économiques ou environnementales qui pourraient être menées par ailleurs. Cette prédominance de la question de la gouvernance conduit à envisager d'y consacrer un domaine de concentration entier.

Ce concept de **bonne gouvernance** englobe l'État, le secteur privé et la société civile. En effet, lorsque l'État crée un environnement politique et juridique favorable, le secteur privé génère des emplois et des revenus et la société civile facilite l'interaction politique et sociale. Un système juridique crédible, prévisible et performant favorise la signature de contrats, y compris à long terme, concourant ainsi à la promotion des transactions économiques et des investissements dans la durée. La justice tchadienne manque de personnels qualifiés (magistrats et auxiliaires de justice), de moyens matériels; elle fonctionne selon des règles de procédure complexes ou incomplètes, surtout en matière civile et commerciale. La récente mise en place des tribunaux de commerce et de deux cours d'appel dénote cependant un effort à encourager. Les magistrats comme les auxiliaires de justice n'ont pas de code de déontologie. Ces défauts cumulés décrédibilisent la justice au Tchad.

¹⁰ La mise à niveau de la gestion économique, administrative et financière devient d'autant plus urgente qu'aux termes de l'accord conclu entre la Banque mondiale et le gouvernement en juin 2006, les ressources budgétaires devraient être affectées à concurrence de 70 % à la lutte contre la pauvreté.

Les forces de sécurité intérieures (police, gendarmerie, garde nomade) ne rassurent pas davantage le citoyen tchadien, dans la mesure où la population ne les perçoit pas comme des institutions qui veillent au respect des lois. Le phénomène des «coupeurs de route» est bien connu. Il rejoint une problématique plus générale de la fonction publique, mal payée, où le sens du service public et le droit ne sont pas les références pour l'action. Le manque de formation, de rigueur dans la gestion des hommes et de moyens vient s'ajouter au laxisme général pour relativiser la notion de «forces de l'ordre».

Ces phénomènes se retrouvent dans l'ensemble de la fonction publique, notamment les finances. Une réforme de l'ensemble de l'administration serait nécessaire, mais le 10^e FED se concentrera notamment sur les forces de sécurité intérieures, la justice et les finances publiques, éléments les plus significatifs de la bonne gouvernance centrale pour les citoyens comme pour le développement économique.

Dans le même objectif de rétablissement de la confiance, un autre volet visant à renforcer la gouvernance centrale se concentre sur le renforcement des acteurs, structures et processus démocratiques.

La bonne gouvernance au niveau local est également un maillon essentiel du rétablissement de la confiance, du développement du pays et du renforcement de la démocratie, dont elle permet l'apprentissage progressif en favorisant les interactions entre l'État, le secteur privé et la société civile.

Dans un premier temps, la **décentralisation** va permettre un transfert d'attributions et de moyens de l'État aux collectivités locales en s'appuyant sur des représentants élus dans les principaux centres «urbains». Responsables de territoires correspondant à des espaces socio-économiques et de solidarité cohérents, et plus proches de leurs électeurs, ceux-ci devraient avoir davantage le souci du développement local. Un effort de déconcentration des services de l'État sera également nécessaire et en conséquence soutenu.

On observe que le développement local induit une structuration du monde rural qui le prépare à la décentralisation, permet son accès aux marchés et à l'information, favorise le développement de la microfinance et une exploitation des ressources naturelles à la fois durable et plus rentable. Par conséquent, la stratégie en faveur de la gouvernance locale ne se limitera pas aux zones dans lesquelles la décentralisation aura été mise en œuvre.

La bonne gouvernance n'est cependant pas suffisante pour réduire la pauvreté et fonder le développement durable en l'absence d'un environnement favorable à une économie solide. Les revenus pétroliers présentent un risque d'effet bulle, dans la mesure où ils sont limités dans le temps et où ils n'irriguent pas nécessairement le reste de l'économie. Il est nécessaire de développer d'autres sources de croissance que ces revenus pétroliers en permettant leur réinvestissement vers des activités à même d'entraîner une amélioration globale et durable.

2) Le soutien au développement durable s'impose naturellement comme la deuxième priorité pour le 10^e FED.

Ce **soutien se concentre sur la poursuite des travaux d'infrastructure comme outil de développement du pays et du secteur rural** qui en constitue le fondement (75 % de la population), ces deux axes de coopération étant liés. Le développement du Tchad nécessite une économie rurale diversifiée, dotée d'un paysannat organisé et correctement équipé, ayant accès aux marchés et développant son activité dans un environnement physique qui lui permet de vivre dans des conditions décentes.

Sans infrastructures, le pays, étant donné son enclavement et l'immensité du territoire, est condamné à la stagnation, voire à la régression, même si, paradoxalement, les infrastructures ne sont pas suffisantes pour garantir le développement. La nécessité d'une politique

d'aménagement du territoire conséquence devient incontournable. Elle recommande une réflexion sur les menaces de l'insécurité alimentaire et les potentialités des provinces tchadiennes, leur organisation et la définition des stratégies de réduction de leurs handicaps grâce, notamment, à des politiques de décentralisation et d'intégration régionale. L'identification des infrastructures routières doit donc intégrer des analyses de soutien à la production agricole et de synergie à trouver avec des programmes de développement pour un effet maximal sur la réduction de la pauvreté.

La stratégie sectorielle des transports, récemment actualisée grâce au financement de la CE, est le fondement d'une telle politique d'infrastructures. La conservation du tout nouveau patrimoine routier et son extension sont conditionnées par la pérennité du FER, qui, depuis six ans, assure le financement de l'entretien courant. L'exécution des travaux d'entretien routier, en revanche, sera réformée en accord avec la stratégie sectorielle. Les pistes rurales doivent également être prises en compte. L'expérience enseigne que le financement de l'entretien est fragile et mérite une attention particulière de la part des pouvoirs publics, du secteur privé et des bailleurs de fonds. Enfin, pour des raisons de coûts et d'efficacité, mais aussi pour maximiser les retombées économiques et sociales de ces programmes, il serait utile de renforcer les PME qui devront être capables de réaliser ces programmes d'entretien et d'investissement dans les infrastructures de base.

Pour les 65 % de la population qui en souffrent, le manque d'eau potable est une priorité absolue. Il prive en effet ceux qui en sont victimes de toute vision prospective de leur développement et les cantonne dans des activités de survie.

Le renforcement des capacités productives en milieu rural, mieux relié au monde extérieur par des voies de communication, passe par un appui à l'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables que sont les eaux, les sols à vocation agro-pastorale, les ressources halieutiques, les forêts, la faune et les autres richesses (gomme arabique, spiruline, natron, etc.), sur laquelle se fonde la majeure partie de l'économie tchadienne.

La logique «filière» (coton, élevage, filières de diversification) et l'approche du développement local sont complémentaires pour atteindre un tel résultat. Suivant le principe de subsidiarité, de nombreuses actions sont en effet à mettre en œuvre au niveau local, en impliquant les bénéficiaires dans la définition et la conduite des actions à mener¹¹.

Ces actions permettront de lutter préventivement contre l'insécurité alimentaire chronique qui sévit au Tchad, de contribuer à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs et de freiner l'exode rural (résultant de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et qui entraîne un développement incontrôlable de centres «urbains» incapables d'absorber ces populations sur le plan de l'emploi ou des infrastructures).

Le profil environnemental réalisé en 2006 a fait sept recommandations majeures. La stratégie envisagée ici pour le 10^e FED permet d'y répondre autant que possible en assurant une place conséquence à l'environnement tant spécifique que transversal (gouvernance en particulier).

Il s'agira donc d'aider le Tchad à inverser la tendance en s'appuyant sur les récentes expériences positives de la stratégie nationale (PIDR, en lien très étroit avec la composante institutionnelle de gouvernance locale en tant que telle, cf. domaine de concentration 1).

Cohérence des choix de concentration par rapport aux politiques tchadiennes et européennes

La stratégie de réponse se fonde sur l'accord de Cotonou, le consensus européen pour le développement et la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Les domaines proposés pour le 10^e FED découlent des trois piliers de la stratégie UE-Afrique :

¹¹ Conformément aux recommandations des rapports tchadiens et internationaux depuis une quinzaine d'années.

Stratégie UE – Afrique		10 ^e FED	
Pilier I	Paix, sécurité, bonne gouvernance	Bonne gouvernance centrale et locale	Domaine 1
Pilier II	Interconnexion et développement économique	Infrastructures de transport et développement économique rural	Domaine 2
Pilier III	OMD/services sociaux	Infrastructures d'eau potable et sécurité alimentaire	

Ces objectifs sont reflétés dans le projet politique du gouvernement, présenté dans la SNRP:

SNRP Tchad	Correspondance avec le 10 ^e FED
Promouvoir la bonne gouvernance	→ adéquation avec le domaine 1
Améliorer le capital humain	→ dimension «renforcement des capacités» des domaines 1 et 2
Assurer une croissance économique forte et soutenue	→ adéquation avec le domaine 2
Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables	→ domaine 2 (eau + sécurité alimentaire)
Restaurer et sauvegarder les écosystèmes	→ domaine 2 (ressources naturelles et environnement)

Les deux domaines de concentration du PIR sont: 1) l'intégration économique et le commerce (y compris la gouvernance et les infrastructures ponctuelles d'interconnexion) et 2) la gestion des ressources naturelles renouvelables.

Les orientations dégagées sur la base de l'analyse de la situation du pays correspondent donc aux buts politiques de l'UE comme du Tchad. La revue à mi-parcours du 9^e FED va dans le même sens; l'attention portée aux infrastructures et à l'interconnexion est particulièrement soulignée par l'engagement renforcé de l'Union dans le cadre du partenariat euro-africain en matière d'infrastructures.

Justification par rapport aux capacités de mise en œuvre et à la complémentarité avec les actions des autres partenaires techniques et financiers du Tchad

Le dialogue politique prévu par l'article 8 de l'accord de Cotonou confère à la coopération entre le Tchad et l'UE la dimension politique nécessaire pour permettre l'intégration de la gouvernance dans les programmes de coopération, en rendant possible l'accompagnement des activités par un échange intense et constructif sur des questions qui dépassent les aspects techniques et impliquent l'engagement politique des plus hautes autorités. De plus, en conformité avec les priorités nationales définies dans la SNRP et les priorités européennes définies dans la stratégie pour l'Afrique, l'UE est en mesure de mobiliser les importants moyens financiers et techniques nécessaires pour apporter un soutien fort à l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Ainsi, dans le domaine de l'État de droit et de la gouvernance démocratique, un appui substantiel de la CE renforcerait efficacement les efforts de la France et des Nations unies. La gouvernance est en effet un secteur traditionnel de la

coopération française, avec jusque là des réussites inégales, compte tenu de l'implication insuffisante de l'État tchadien pour s'attaquer à ce chantier prioritaire. Concernant la réforme des finances publiques, la CE joue déjà un rôle de premier plan et coordonne son appui avec la France, le FMI et la BM.

Les domaines des infrastructures et du développement rural (exploitation durable des ressources naturelles renouvelables, mais aussi commerce, transport, transformation, etc.) constituent des pôles de compétence et d'expérience reconnues de la CE.

La CE est chef de file pour les infrastructures de transport et devra continuer à assumer pleinement ce rôle dans la phase cruciale qui s'annonce, car le secteur connaîtra un développement redoublé au cours des prochaines années. Il est donc très opportun de soutenir le Tchad dans ce partenariat, notamment sur la question critique de l'entretien routier. De même, pour l'accès à l'eau potable, la CE pratique une coopération fructueuse et coordonnée avec les EM qu'il convient de poursuivre si le Tchad veut conserver une chance d'atteindre les OMD.

Un partenariat de premier plan a été développé dans le secteur rural avec la France (chef de file), l'Allemagne, la FAO, le PAM, la BM, etc. Suivant la stratégie nationale (PIDR), les aides européennes contribuent à mieux aborder le développement local et à appuyer des filières comme le coton ou l'élevage de manière sectorielle.

La complémentarité entre la stratégie de la coopération des États membres et celle de la Commission est une condition majeure pour la réalisation des objectifs du présent document de stratégie et du programme indicatif qui en découle. L'analyse de la situation du Tchad en tant qu'«État fragile» est partagée avec l'Allemagne et la France, le présent document reprenant les analyses des EM (comme, par exemple, le dernier DCP 2006-2010 de la France). Le choix des domaines de concentration relève de cette analyse partagée qui doit permettre d'aider conjointement le pays à sortir de la crise profonde qu'il traverse. Sans citer tous les domaines de collaboration existants et à venir (approche commune sur l'hydraulique, le développement local et rural, les finances publiques, l'environnement, la décentralisation..., où l'expertise technique est partagée et même parfois financée par les EM), il faut souligner que les deux EM précités sont des acteurs de premier plan dans la gouvernance centrale et locale et dans le développement rural au sens large. Compte tenu des difficultés qui s'attachent à l'exécution de programmes communs, l'approche partagée reste le fondement de cette synergie.

De plus, au-delà de la mise en œuvre des programmes et dans le contexte spécifique du Tchad, l'approche politique s'avère souvent nécessaire pour progresser dans la réalisation des objectifs de coopération. Le dialogue politique, au sens de l'article 8, sera un outil essentiel, notamment pour le domaine de la gouvernance, mais au-delà de ce dialogue «structuré», les interventions communes resteront nécessaires pour la filière «coton», le FER, la gouvernance du secteur de l'eau ou encore la centrale pharmaceutique d'achat où le poids de l'UE a pu jouer pour lever certains blocages.

Analyse des risques

Au-delà des risques mentionnés plus haut (de fluctuation des revenus pétroliers, de gaspillage, de détournements ...), il convient de souligner que le danger maximal réside dans l'apparition d'une nouvelle crise politico-militaire:

- Le premier risque est constitué par les différents groupes rebelles qui, même s'ils ont été considérablement affaiblis par les batailles de fin 2006, continueront à se réarmer progressivement ou bien pourraient tenter un «coup de palais».

- Deuxièmement, l'apparition de violences interethniques graves dans l'est du pays semble représenter «l'exportation du drame du Darfour au Tchad».
- Enfin, la troisième menace provient d'une déstabilisation de la Centrafrique, ou plutôt d'une déstabilisation en provenance de la Centrafrique, dont la frontière avec le Tchad est presque aussi immense que celle avec le Darfour.

Ainsi, le risque d'une déstabilisation du Tchad est à prendre en compte pour la période du 10^e FED, ce qui implique une programmation flexible pour faire face à une éventuelle situation difficile.

Stratégie transversale d'appropriation et de pérennisation

La présente stratégie de réponse permettrait, enfin, de faire progresser la notion de partenariat entre le Tchad et l'UE en développant des financements communs et complémentaires dans un souci de renforcement et de diversification des capacités d'absorption nationale, indispensables pour que les revenus pétroliers profitent durablement au pays et contribuent à réduire la pauvreté.

Cela devrait se traduire concrètement par une implication financière de l'État dans des politiques sectorielles qui pourraient être lancées par le 10^e FED puis relayées ou cofinancées par l'État (investissements lourds tels qu'infrastructures routières, par exemple). Les financements européens joueraient alors véritablement le rôle de catalyseur plutôt que de développer des actions parallèles et de substitution à celles dévolues aux services de l'État. Au plan macroéconomique, les domaines proposés ont également pour objet de jouer le rôle de catalyseur en créant des conditions plus favorables pour que les revenus des élites tchadiennes issus du pétrole soient investis dans l'économie locale, et en particulier dans le secteur productif.

Synthèse

La gouvernance est bien le premier problème du Tchad et la CE possède et la légitimité et les ressources financières nécessaires pour aborder cette question au demeurant prioritaire pour l'UE (Commission et EM) comme pour le Tchad. La «**bonne gouvernance centrale et locale**» constituera le premier domaine de concentration du PIN du Tchad pour le 10^e FED.

L'objectif général de cette composante est de «rétablir la confiance des citoyens et des agents économiques tchadiens dans les institutions».

Ce domaine vise des éléments clés de la gouvernance, à savoir la primauté du droit, l'efficacité de l'administration publique et la participation de la société civile. Il se divise en deux catégories:

1°) Bonne gouvernance centrale:

- Appuyer le rétablissement de l'État de droit, garant des droits des citoyens et des agents économiques à un environnement administratif, juridique et judiciaire crédible, lui-même gage de la sécurité des personnes et des biens qui passe notamment par la réforme de l'administration publique. Une attention particulière sera portée à la réforme des forces de sécurité intérieure, à la gestion des finances publiques et à l'amélioration du cadre juridique des activités commerciales.
- Apporter un appui aux institutions et aux mécanismes qui assurent le bon fonctionnement de la démocratie pour permettre une meilleure participation des citoyens au processus démocratique.

2°) Bonne gouvernance locale:

- Rapprocher l'administration et le citoyen pour un meilleur service, notamment en soutenant la préparation de la décentralisation, la déconcentration des services de l'État et la participation de la société civile.
- Assurer la participation des citoyens au **développement au niveau local** en les appuyant dans l'élaboration et dans la mise en œuvre participative de plans locaux de développement. Cet appui sera notamment axé sur les collectivités où des élections locales légitimes et démocratiques doivent avoir lieu dans le cadre de la décentralisation, mais également sur les communautés rurales soutenues dans le cadre du deuxième domaine de concentration, pour lesquelles la décentralisation n'aura pas lieu rapidement.

Ce premier domaine de concentration intègre dans une démarche à moyen/long terme la dimension de «sortie de crise» et l'objectif de prévenir de nouvelles crises.

Afin de contribuer à la réduction durable de la pauvreté, le second domaine de concentration devra donc être orienté vers le secteur productif. La position conférée à la CE par le partenariat euro-africain en matière d'infrastructures, la perspective de l'APE et enfin l'approche stratégique commune avec les EM dans le secteur rural, font du **développement durable basé sur le soutien aux travaux d'infrastructure et sur l'appui au secteur rural** le second domaine de concentration.

L'objectif général de cette composante est la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Il est sous-tendu par une logique à moyen terme destinée à :

- améliorer structurellement l'économie par des réalisations à effet économique et social immédiat comme la construction de routes ou l'accès à l'eau potable et à des services d'énergie durables et abordables;
- favoriser la consolidation de l'économie en privilégiant l'investissement et les secteurs productifs et la soutenir pour relever le défi de l'**accord de partenariat économique**;
- améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et réduire l'insécurité alimentaire dans le pays.

Le domaine «développement durable: infrastructures et secteur rural» prend en compte l'équilibre nécessaire entre le développement économique et les défis environnementaux, qui se traduit par l'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables.

Un secteur hors concentration comprendra un certain nombre de domaines qui font déjà fait l'objet d'une intervention de la CE et qu'il apparaît important de soutenir afin de consolider les acquis.

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF

1.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans. De plus amples informations sont présentées en annexe

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Tchad sera financée à l'aide de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif:

1.2.1 10^e FED, enveloppe A d'un montant de 299 Mio EUR: cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

Domaine	Montant	% du total	Instruments financiers
Bonne gouvernance centrale et locale: - Bonne gouvernance centrale - Bonne gouvernance locale	± 80 M€ ± 19 M€	(32-36 %)	Projets et programmes
Développement durable: infrastructures et secteur rural - Infrastructures - Secteur rural	±140 M€ ± 42 M€	(55-63 %)	Projets et programmes
Autres programmes, dont: Santé Appui à l'ON Facilité de coopération technique	± 18 M€	(5-7 %)	Projets et programmes

1.2.2 10^e FED, enveloppe B, 12 Mio EUR: cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'elle ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées au plan

international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés, dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du PIN, le 10^e FED comprend également la «facilité d'investissement», un instrument financier géré par la BEI. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

1.2.4 10^e FED, programme indicatif régional

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de la CEMAC. Elle ne fait pas partie du PIN mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Tchad aux programmes envisagés dans le cadre régional.

1.2.5 Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2008-2013, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à l'aide de l'instrument pour la coopération au développement, tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politique d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées par d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

En particulier, l'enveloppe B pourrait éventuellement être appliquée à la région est du Tchad. En effet, cette région est actuellement le théâtre d'un conflit armé et abrite des réfugiés du Darfour. Dans l'éventualité d'une résolution de la crise et du rapatriement des réfugiés, une approche de type LARD sera requise pour ces zones actuellement sinistrées du fait de la crise du Darfour.

1.2.6 Suivi et évaluations

Le suivi et l'évaluation de l'effet des différentes activités (programmes, projets, secteurs) relevant de ce DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Tchad mise en œuvre grâce au PIN ou à d'autres activités extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des EM de l'UE et éventuellement aussi avec d'autres bailleurs.

1.3 Domaines de concentration

L'**objectif national** auquel contribuent les deux domaines de concentration est la réduction de la pauvreté et le développement économique et social durable de la société tchadienne. Ils interviennent en profonde interaction.

1.3.1 Premier secteur de concentration : «Bonne gouvernance centrale et locale»

L'**objectif général** est de renforcer au Tchad la bonne gouvernance et l'État de droit, conditions préalables au développement économique durable et à la réduction de la pauvreté.

Les **objectifs spécifiques** suivants seront poursuivis:

- appuyer l'État tchadien dans ses réformes afin qu'il soit en mesure d'assurer un fonctionnement efficace et transparent de la justice et des forces de sécurité intérieure pour garantir la sécurité physique et juridique sur l'ensemble du territoire;
- contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques;
- soutenir les institutions et mécanismes démocratiques au niveau central et local qui permettent une participation réelle des citoyens aux décisions politiques et au développement de leur pays.

À titre indicatif, environ 99 Mio EUR (32 à 36 % du PIN) seront réservés à ce domaine.

Les résultats attendus sont :

1) Bonne gouvernance centrale

- Résultat 1 – Justice - Forces de sécurité intérieure: Le fonctionnement du système juridique et sécuritaire permet au citoyen tchadien d'exercer ses droits et libertés fondamentaux.
- Résultat 2 – Finances publiques, commerce: L'organisation et le fonctionnement des administrations publiques concernées par le programme permettent une gestion plus efficace et plus transparente des ressources humaines et financières du secteur public.
- Résultat 3 – Institutions démocratiques: Le fonctionnement des institutions, acteurs et mécanismes démocratiques permet une information et une participation réelles des citoyens quant aux processus politiques nationaux et locaux.

2) Bonne gouvernance locale

- Résultat 4 – Gouvernance locale: Le développement local est favorisé par une gouvernance locale structurée. Dans ce contexte, un appui à la décentralisation, à la déconcentration et aux approches participatives sera mis en œuvre. Au vu de la dégradation des ressources naturelles dans le pays et des impacts socio-économiques qu'elle engendre, il est capital que la bonne gouvernance locale et les plans locaux de développement intègrent cette problématique.

Les principales actions mentionnées ici le sont à titre indicatif.

1 – Justice - Forces de sécurité intérieure :

La réforme du système sécuritaire et juridique inclut le secteur de la justice, les forces de sécurité intérieures et l'administration pénitentiaire. La CE soutiendra le ministère de la justice dans la mise en œuvre de son programme sectoriel par un appui matériel et institutionnel; elle contribuera à la formation initiale et continue des magistrats et des auxiliaires de justice. Elle soutiendra également la réforme des forces de sécurité intérieure en appuyant la professionnalisation et la spécialisation des corps. L'introduction de systèmes transparents de contrôle civil de l'armée sera également soutenue. Les corps de police urbaine et de police de la route seront assistés. Les écoles de formation des forces de sécurité seront appuyées en matériels et par des AT. Des formations incluant le droit humanitaire et les droits de l'homme compléteront cet appui. Dans une logique globale de réforme du système sécuritaire seront également abordés les aspects de prévention de conflits.

Le système pénitentiaire fera également l'objet d'un appui institutionnel et matériel. Le projet soutiendra la construction ou la réhabilitation d'établissement(s) pénitentiaire(s) et fournira l'assistance technique nécessaire à la constitution d'un corps de gardiens de prisons.

Par principe, les capacités de l'administration publique à délivrer de manière efficace et transparente des services de qualité aux citoyens seront renforcées.

2 – Finances publiques, commerce:

En matière de gestion des finances publiques, les principes de la sincérité dans les prévisions budgétaires et de fidélité de l'exécution budgétaire à la loi de finances sont les deux grands axes de coopération. Ils devraient être orientés vers les objectifs suivants:

- En matière de perception des recettes, améliorer le professionnalisme des régisseurs de recettes pour rétablir un climat de confiance avec les opérateurs économiques.
- En matière de prévision, développer les capacités pour offrir une utilisation optimale de la manne pétrolière afin de combattre la pauvreté avec des outils budgétaires adaptés au contexte particulier de la volatilité des revenus de l'État.
- Au plan de l'exécution, restaurer suffisamment la discipline budgétaire pour sécuriser l'emploi des deniers publics et garantir le respect de l'autorisation parlementaire.
- Concernant les marchés publics, afin de répondre aux critiques de fond, permettre à l'État d'obtenir des biens et services au meilleur rapport qualité/prix grâce à l'adoption de procédures qui n'engendrent pas de retard, favorisent la concurrence, assurent la transparence et protègent la participation du secteur privé national aux marchés de l'État.
- Au plan des contrôles, créer les conditions de leur efficacité pour que leur caractère dissuasif permette de prévenir les risques de gaspillage et de détournements.

Les projets comporteront des volets d'appui institutionnel, de formation et d'équipement, notamment en matériel informatique, avec des appuis pour l'ICT au niveau régional.

Dans le domaine commercial, l'appui de la CE visera la mise en œuvre des accords de l'OMC et de l'APE actuellement en négociation. Un appui à la transposition des accords commerciaux dans la législation nationale ainsi qu'un soutien à l'élaboration et à d'un cadre légal et réglementaire pour les activités commerciales seront engagés.

3 – Institutions démocratiques:

Afin de permettre aux institutions démocratiques et aux citoyens tchadiens de mieux jouer leur rôle dans le processus démocratique, les partis politiques les plus représentatifs, l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel et d'autres instances de régulation de la vie démocratique bénéficieront de formations et d'appuis en équipement. La société civile sera soutenue notamment dans sa capacité de suivi et d'évaluation de la gouvernance. Dans le

même esprit de transparence, le programme soutiendra la réforme du système électoral avec, entre autres, un appui à la fiabilisation du fichier électoral.

La CE appuiera enfin une meilleure structuration du paysage médiatique et le renforcement des professionnels de la communication.

4 – Gouvernance locale:

Cette participation du citoyen sera également recherchée au niveau local. Dans la perspective de la préparation à la décentralisation, un triple appui sera apporté à la société civile, aux services déconcentrés de l'État et aux collectivités territoriales décentralisées. Ce rapprochement entre les activités et la gestion au niveau local permettra une réelle participation des citoyens aux affaires qui les concernent. Cette structuration de l'espace local sera soutenue par l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre participatives de plans locaux de développement. Cet appui sera axé sur les collectivités où des élections locales légitimes et démocratiques doivent avoir lieu dans le cadre de la décentralisation et sur les communautés rurales appuyées par ailleurs dans le cadre du deuxième domaine de concentration. Ces interventions seront localisées sur des zones sélectionnées selon un maillage national et selon les synergies avec d'autres programmes.

Afin de permettre à l'État d'assurer son nouveau rôle dans ses relations avec les collectivités territoriales décentralisées, des projets d'appui aux administrations déconcentrées seront mis en place au profit des représentants de l'État concernés (gouverneurs, préfets...). Pour faciliter l'implication de la population dans la gouvernance locale, des activités visant à créer et à aider des espaces locaux d'information, de réflexion et d'expression seront réalisées.

La mise en œuvre de cette composante se fera principalement sous la forme d'aide projets/programmes et de cofinancements.

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce domaine sont détaillées ci-après.

Domaine de gouvernance	Engagement du gouvernement	Priorité (en %)	Calendrier
1. Gouvernance politique et démocratique			
* Droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier et transposer dans la loi nationale les principales conventions internationales portant sur les droits de l'homme et mettre en place des mécanismes d'application et de suivi (notamment redynamisation de la Commission nationale des droits de l'homme). 	6	2007-2009
* Processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser le système électoral en lançant un recensement électoral et en améliorant le code électoral et le fonctionnement de la CENI en vue d'un déroulement transparent des élections locales et législatives en conformité avec les standards internationaux. 	15	2007-2009
* Principes démocratiques constitutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer un dialogue ouvert avec l'opposition politique et la société civile sur l'approfondissement du système démocratique. 	9	2007-2009

els	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures et mécanismes visant à renforcer les capacités des acteurs politiques, notamment les partis (adoption d'une loi sur le financement des partis politiques) et l'Assemblée nationale (augmentation du budget destiné aux services d'appui aux députés). 		
2. État de droit			
* Système judiciaire et pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Suite aux états généraux de la justice, mettre en place un système de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme national sectoriel de renforcement de la justice (PROREJ) et mettre à disposition des moyens budgétaires et personnels conséquents pour sa mise en œuvre (notamment construction de tribunaux de première instance et recrutement de juges), afin de garantir un fonctionnement de la justice impartial et indépendant du pouvoir exécutif. 	13	2007
3. Lutte contre la corruption			
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités (formation et augmentation du budget) des acteurs et institutions de contrôle en matière de finances publiques, notamment l'inspection financière, la Cour des comptes, les services du ministère de la moralisation et la commission budgétaire de l'Assemblée nationale. • Élaborer un code d'intégrité liant les cadres et agents publics, organiser des actions de formation et de sensibilisation autour du code et faire appliquer les sanctions prévues. 	13	2007 - 2009
4. Efficacité du gouvernement			
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du PAMFIP, notamment l'amélioration de la transparence, l'application du principe de concurrence pour les marchés publics et l'exécution de mesures facilitant et optimisant les opérations de dédouanement en vue d'améliorer sensiblement les recettes douanières. • Mettre en place un mécanisme permettant la gestion transparente et efficace des ressources pétrolières au profit de la lutte contre la pauvreté, conformément à la loi portant gestion des revenus pétroliers et au protocole d'accord signé avec la BM. 	16	2007 - 2009
5. Gouvernance économique (voir domaine II)			
6. Sécurité			
* Stabilité interne /	<ul style="list-style-type: none"> • Mener un processus de réforme intégrée du système sécuritaire sur la base des états 	12	2008 - 2011

conflits	généraux de l'armée, visant notamment la séparation des pouvoirs entre forces de sécurité intérieures et extérieures et la mise en place des dispositions garantissant que les forces de sécurité et de défense s'abstiennent de toute interférence dans le débat politique.		
----------	--	--	--

Les orientations et/ou actions principales du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont:

- accroître le nombre de femmes dans les forces de l'ordre;
- faire appliquer les textes sur la répression des atteintes à l'environnement;
- où cela s'avère nécessaire, établir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) et rendre obligatoires sa prise en compte et son évaluation par la suite.

1.3.2 Deuxième domaine de concentration: «Développement durable: infrastructures et secteur rural»

L'objectif général est de soutenir le développement économique durable du Tchad.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis:

- contribuer à une croissance forte et soutenue en renforçant le secteur productif sans compromettre le renouvellement des ressources naturelles ;
- améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables en améliorant l'accès à l'eau potable et en réduisant l'insécurité alimentaire.

À titre indicatif, environ 182 Mio EUR (55 à 63 % du PIN) seront réservés à ce domaine.

Les résultats attendus sont:

1) Infrastructures

- Résultat 1 – Interconnexion: L'extension et l'entretien des réseaux de transport et d'énergie favorisent le développement économique, notamment celui des zones rurales; les PME tchadiennes du BTP se trouvent renforcées, contribuant à la création d'emplois et à l'absorption des revenus pétroliers.
- Résultat 2 – Eau potable: Le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement augmente.

2) Secteur productif rural et exploitation durable des ressources naturelles renouvelables

- Résultat 3 – Filières agro-sylvo-pastorales: Les filières agro-alimentaires sont dynamisées et des mécanismes fiables de collecte et de traitement de l'information agricole, réglementaire, etc. sont opérationnels, contribuant ainsi au développement économique durable et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- Résultat 4 – Environnement: Le patrimoine environnemental est conservé et valorisé (dont le parc de Zakouma) et des mécanismes fiables de collecte et de traitement de l'information environnementale, sanitaire, réglementaire, etc. sont opérationnels.

L'action dans ce domaine aura pour résultat général de créer des conditions favorables à l'économie rurale tchadienne et de renforcer la sécurité alimentaire de la population, de dynamiser le secteur privé, avec des effets d'entraînement escomptés importants (notamment le renforcement et la diversification des capacités d'absorption des ressources pétrolières à

venir), une durabilité des effets et une incidence directe et indirecte sur les groupes les plus vulnérables.

Les principales actions mentionnées ici le sont à titre indicatif.

a) Infrastructures

1 – Interconnexion: Compte tenu de leur importance avérée pour la croissance de l'économie tchadienne, l'interconnexion (réseaux de transport ou d'énergie) et le désenclavement rural constitueront un sous-objectif à part entière du deuxième domaine de concentration. L'actuel appui institutionnel au ministère des infrastructures sera poursuivi, avec pour objectif prioritaire le bon fonctionnement du FER et l'amélioration de la sécurité du transport terrestre et aérien. Cet appui s'inscrira dans la stratégie sectorielle des transports qui comprend également une stratégie des pistes rurales, cohérente avec l'appui à la filière «coton». Ainsi, l'entretien et la réhabilitation des pistes rurales de la zone cotonnière seront directement appuyés. Enfin, la réalisation d'infrastructures routières est également prévue en partenariat étroit avec l'État tchadien dans le but de faciliter les investissements nationaux issus des revenus pétroliers. L'appui aux PME du BTP qui s'engage actuellement dans le cadre du programme d'appui à la politique sectorielle des transports du 9^e FED sera poursuivi.

2 – Eau potable: L'hydraulique, secteur phare de la coopération actuelle et passée de la CE, sera maintenue également comme pôle de première importance compte tenu des investissements qu'il reste à réaliser pour approcher les OMD et du caractère absolument prioritaire de l'accès à l'eau potable. Dans sa composante «infrastructure», elle sera abordée au niveau central (avantage comparatif à travailler à ce niveau pour une meilleure planification nationale, qui respecte les normes techniques nationales et permette des économies d'échelle dans la réalisation des infrastructures). La gestion des points d'eau, la sensibilisation à l'hygiène, etc. et l'assainissement seront gérés au niveau local.

b) Secteur productif rural et exploitation durable des ressources naturelles

La priorité accordée au secteur productif rural donne toute sa cohérence au second domaine de concentration et la complémentarité avec les autres bailleurs de fonds y est assurée par l'accent mis sur les grandes filières agro-pastorales. Ce secteur de concentration requiert plus que tout autre l'application du principe de subsidiarité pour permettre aux populations qui en seront les bénéficiaires de s'y impliquer le plus possible – condition essentielle, notamment, pour des questions de pertinence et de durabilité. Un effort important devra donc être consenti pour évoluer simultanément suivant des logiques descendante « top-down process » (échelle nationale, intervention au niveau central) et ascendante « bottom-up process » (échelle locale, intervention aux échelons locaux) et ainsi:

- assurer à la fois la planification et la réalisation au plan national lorsque cela est nécessaire (planification et réalisation des infrastructures hydrauliques, par exemple, par opposition à des infrastructures productives pouvant être décidées et réalisées à des niveaux inférieurs);
- et, dans le même temps, descendre dès que possible aux niveaux les plus bas pour tout ce qui concerne l'économie locale et la gestion durable des ressources locales (infrastructures existantes, ressources naturelles disponibles, ressources humaines par des processus locaux de désignation de responsables, etc.).

Résultat 3 – Filières agro-sylvo-pastorales: Le coton constituera certainement un pôle clé de ce domaine de concentration dans la mesure où la filière est d'une importance capitale pour l'économie et la société tchadiennes et où elle opère actuellement un virage important puisque l'État se prépare à un désengagement forcément difficile. L'élevage sera également concerné,

à travers sa filière bétail viande. Dans une logique de sécurité alimentaire mais aussi économique, les filières de diversification seront également appuyées par des mesures proportionnées: gomme arabique, spiruline, natron, arachide, sésame, lait, élevage à cycle court, etc. D'une manière générale, l'intensification de l'agriculture sera favorisée. Ces actions seront menées au niveau local à grande échelle et au niveau central à travers de l'AT et la sélection de petits projets pilotes. Dans ces différents secteurs, la formation professionnelle sera soutenue par l'UE et particulièrement au profit des femmes. Sur des volumes financiers moins importants, d'autres infrastructures rurales de base seront prises en charge dans le cadre du développement local (greniers communautaires, centres d'échanges villageois, marchés, infrastructures agricoles, pastorales et de protection des sols (diguettes), etc.), mais toujours en lien étroit avec les politiques sectorielles et dans le respect des normes nationales. Cet appui devra comprendre un volet «informations – statistiques – contrôles». Un investissement fort sur le plan institutionnel sera nécessaire au niveau central (selon le principe de subsidiarité, s'agissant de fonctions régaliennes de l'État) pour pousser les réformes requises, développer des outils tels que le SIG ou les statistiques et donner ainsi à l'État les moyens de suivre et de piloter ses actions en s'assurant de leur caractère durable et de contrôler l'application de la législation (normes semencières et phytosanitaires, épizooties, etc.).

Résultat 4 – Environnement: L'environnement stricto sensu sera lui aussi abordé de manière complémentaire entre les échelons centraux pour les fonctions régaliennes de l'État (parc national de Zakouma, réglementation et contrôle, stratégie nationale de remplacement du bois-énergie par le gaz, etc.) et locaux pour ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles communautaires. Une étude environnement stratégie sectorielle (EESS) sera menée dans le domaine de l'énergie. De même que pour les filières, une composante «informations – statistiques – contrôles» environnementale sera appuyée. En outre les différents programmes et projets feront l'objet d'une analyse préalable pour déterminer s'ils peuvent éventuellement avoir des impacts environnementaux. Le cas échéant, une étude d'impact environnementale sera entreprise

Les principales mesures de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce domaine sont détaillées ci-après.

Domaine de gouvernance	Engagement du gouvernement	Priorité (en %)	Calendrier
5. Gouvernance économique			
* Secteur privé / politiques favorables au développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'entretien du réseau routier national: veiller au bon fonctionnement institutionnel du FER; garantir le niveau des ressources affectées au FER; augmenter le niveau du financement consacré à l'entretien routier par des allocations complémentaires sur le budget de l'État; s'assurer du bon fonctionnement de l'agence d'exécution des travaux d'entretien routier; veiller à l'application stricte de la loi n° 03/PR/2006 de protection du patrimoine routier. • Soutenir l'extension et l'entretien du réseau des routes «d'intérêt régional»: augmenter le niveau du financement dédié à l'aménagement et à l'entretien 	8	2008 – 2010

	<p>des pistes et routes rurales sur le budget de l'État; favoriser une gestion déconcentrée de la programmation et du suivi des opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et sécuriser l'environnement réglementaire du secteur privé: adopter et faire appliquer des textes plus propices au développement des PME. • Mettre en place une politique de développement économique, y compris par des mesures fiscales dérogatoires pour la filière agro-alimentaire et, plus généralement, pour la création d'entreprises et la sécurisation des investissements; développer une campagne d'information du public. • Se désengager du sous-secteur industriel de la filière «coton» et assurer les fonctions régaliennes. • Assurer la sécurité et le démantèlement des barrières informelles sur les axes de transport. 		
* Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à l'initiative EITI et adopter la loi sur le régime de la flore et de la faune sauvages, de la pêche et de la pisciculture. • Faciliter le développement d'énergies de substitution au bois/charbon et rendre plus accessible le ciment pour contrer la brique cuite (source également considérable de déforestation). • Instaurer le paiement de l'électricité au prix réel par les administrations; améliorer le taux de recouvrement de la STEE. • Mieux intégrer les contraintes environnementales (p. ex. pour le bois de chauffage) et sociales et tirer parti des opportunités économiques engendrées par l'amélioration du réseau routier. • Consolider la politique de l'eau en milieu urbain (notamment en rationalisant la gestion de la STEE); consolider la politique de l'eau en milieu rural (notamment dans le domaine hydraulique familial); défiscaliser les pièces détachées des pompes et le solaire; assurer le paiement de l'eau au volume par les administrations; lutter contre le vol des panneaux solaires. 	8	2008 – 2009

Les orientations et/ou actions principales du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont:

- favoriser la gestion de proximité;
- où cela s'avère nécessaire, établir l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact);
- favoriser l'accès des femmes à la création d'entreprise.

1.4 Appui budgétaire général

Le programme indicatif ne prévoit pas d'appui budgétaire général, en raison de ressources pétrolières importantes mais ponctuelles et d'importantes faiblesses dans le domaine des finances publiques, évoquées plus haut dans l'analyse. Cependant, en tenant compte de besoins constatés, d'éventuels progrès dans les critères d'éligibilité, en particulier la gestion

des finances publiques, grâce notamment à l'appui institutionnel du PAMFIP sous le 9ème FED, il pourrait être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le programme indicatif vers ce type d'appui pour un montant indicatif de 49.5 millions d'euro. Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National dans le cadre de la revue à mi-parcours ou de la revue en fin de parcours et reflétée dans un addendum à cette stratégie".

1.5 Autres programmes

Par quelques actions complémentaires hors concentration, l'objectif est de consolider les acquis liés à des investissements passés et d'améliorer le cadre général de la coopération Tchad-UE. Les interventions hors secteurs de concentration portent sur un certain nombre d'activités qui font déjà l'objet d'une intervention de la CE et qu'il convient de poursuivre pour consolider les acquis de ces coopérations:

Un montant indicatif de 18 Mio EUR [5 à 7 % du PIN] est réservé aux actions suivantes:

- dans le secteur de la santé, qui fut longtemps un secteur de concentration, quelques activités clés seront poursuivies, tels que la formation initiale des infirmiers et ATS, le soutien au système d'approvisionnement en médicaments et la structuration du secteur (planification, suivi);
- l'appui à l'ON continuera d'être important afin de renforcer ses capacités à mettre en œuvre les actions financées par le FED et pour assurer une efficacité satisfaisante de l'aide apportée;
- soutenir le Plan stratégique National de Lutte contre les Mines et les Engins non explosés, qui est une des composantes de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté pour la période 2000-2015, pour laquelle il constitue un axe d'action supplémentaire et un appui transversal
- enfin, une facilité de coopération technique (FCT) sera également couverte par cette rubrique.

Les principales mesures à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans les domaines hors concentration sont:

Assurer le paiement régulier des personnels médicaux sur l'ensemble du territoire.
Élaborer une carte sanitaire du pays.
Établir et appliquer une stratégie pour la sécurité des approvisionnements en médicaments.

Une réserve de 4 Mio EUR est provisionnée pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les éventuels dépassements de coûts ou les dépenses imprévues.

1.6 Cadre d'intervention

Cadre général – *Logique d'ensemble*

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif national	Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la société tchadienne en consolidant l'État de droit et la participation des citoyens à la vie politique	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'IDH • Indicateurs définis pour les OMD • Reconnaissance internationale des consultations électorales • Indicateurs «droits humains» 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD (IDH) • Presse indépendante tchadienne et internationale • Observateurs étrangers 	-
Domaine de concentration 1	Promouvoir la bonne gouvernance centrale et locale	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de la bonne gouvernance • Perception de la corruption • Perception des institutions publiques par le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs composites de la gouvernance • TI de perception de la corruption. • FEM sur la compétitivité globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation de la situation politico-militaire • Dialogue politique national • Santé, éducation, développement urbain et énergie soutenus par ailleurs
Domaine de concentration 2	Promouvoir la réalisation et l'entretien des infrastructures de base et l' exploitation durable des ressources naturelles renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la croissance • Amélioration de l'IDH + OMD en zone rurale • Conservation des écosystèmes et des potentiels productifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du FMI • Rapports sur le développement du Tchad • PEP 2011 et SIG 	
Domaine hors concentration	Par quelques actions complémentaires hors concentration, consolider les acquis liés à des investissements passés et améliorer le cadre général de la coopération Tchad-UE	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Bon fonctionnement des services de l'ON • Adaptation outil/besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations du 10^e FED et du projet d'appui à l'ON • ?????? consommée en fin de FED 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité consécutive de l'ON et de ses délégués

1^{er} domaine de concentration – *Bonne gouvernance centrale et locale*

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme - Domaine de concentration 1	Promouvoir la gestion transparente et participative du processus de développement économique et social fondé sur la primauté du droit	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de la bonne gouvernance • Perception de la corruption • Perception des institutions publiques par le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs composites de la gouvernance (BM, <i>African Peer Review</i>, Observatoire de la gouvernance, etc.) • TI de perception de la corruption. • FEM sur la compétitivité globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation de la situation politico-militaire (rebelles armés, événements à la frontière tchado-soudanaise) • Dialogue politique national
Objectifs de l'intervention – Gouvernance centrale	Améliorer la capacité de l'État tchadien à assurer la sécurité physique et juridique sur son territoire ainsi qu'un fonctionnement efficace et transparent de son administration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créations d'entreprises • Nombre de crimes et délits enregistrés • Perception de l'administration par les citoyens • Nombre de personnes poursuivies pour détournement de fonds publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Données officielles • Rapports • ????? • ????? 	<ul style="list-style-type: none"> • ?????
Résultat 1 - Justice et forces de sécurité intérieure	Le système légal et sécuritaire permet au citoyen tchadien d'exercer ses droits et libertés fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agressions de «coupeurs de route» • Taux des décisions de justice non exécutées • Création d'un corps de police urbaine • Création d'un corps de police routière • Nombre de magistrats formés • Nombre d'auxiliaires de justice formés • Délais des jugements • Augmentation du nombre de magistrats • Nombre d'établissements pénitentiaires conformes aux normes internationales • Création du corps des agents de l'AP 	<ul style="list-style-type: none"> • Données officielles (inspections générales des services); sondages, presse et rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du gouvernement dans le processus; moyens légaux et réglementaires attribués à ces corps et aux services d'inspection • Engagement de hauts cadres des forces de l'ordre et de l'armée pour atténuer les résistances administratives et culturelles au changement • Effort budgétaire en faveur de la justice; renforcement des pouvoirs disciplinaires du CSM.

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2 – Finances publiques, commerce	L'organisation et le fonctionnement de l'administration publique permet une gestion plus efficace et transparente des moyens financiers et des personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution du budget de l'État par rapport aux paiements • Efficacité de la dépense publique exprimée par le taux d'arrivée à destination des fournitures et équipements • Respect des échéances de paiement des salaires des agents publics • Apurement de la dette publique • Postes soumis à compétition • Délais de dédouanement 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles du Parlement, de la Chambre des comptes, du ministère des Finances et du ministère du commerce; rapports des IFI; Chambre de commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du gouvernement à poursuivre l'effort de modernisation des finances publiques et des douanes • Application au niveau national des directives négociées au sein des structures d'intégration économique • ??????
Résultat 3 - Institutions démocratiques	Basé sur un meilleur fonctionnement de la démocratie locale, le fonctionnement des institutions, acteurs et mécanismes démocratiques permet une participation réelle des citoyens aux processus politiques nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partis politiques disposant d'un programme politique, d'une présence nationale et de mécanismes démocratiques de fonctionnement interne • Nombre d'initiatives législatives • Nombre d'ONG formellement enregistrées et disposant d'un siège et d'organes de gestion fonctionnels • Nombre de personnes atteintes par les médias écrits et audiovisuels 	<ul style="list-style-type: none"> • ????? 	<ul style="list-style-type: none"> • ???????

Objectifs de l'intervention – Gouvernance locale	<p>Améliorer le fonctionnement des mécanismes démocratiques et des institutions locales pour favoriser la participation de la société civile et des citoyens aux décisions politiques et à la vie économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation électorale • Partie des ressources nationales et internationales dévolues aux acteurs locaux • Perception de la gouvernance par la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondages, rapports, presse, observateurs étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la décentralisation
Résultat 4 – Gouvernance locale	<p>Le fonctionnement des institutions, acteurs et mécanismes démocratiques permet une participation réelle des citoyens aux processus politiques et de développement locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents du corps préfectoral connaissant les nouvelles fonctions qui leur sont attribuées dans le cadre de la décentralisation • Nombre d'organisations de la société civile fonctionnelles • Nombre de collectivités locales disposant d'un plan de développement élaboré d'une manière participative • Nombre de personnes connaissant leurs devoirs et droits civiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Données officielles, contrôles, rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de listes électorales reconnues. Organisation des élections locales • Autorisation d'absence pour les agents de l'État à former. Maintien des agents dans leurs fonctions. • Installation des élus locaux, compétences des nouvelles entités, transferts financiers correspondants. Redéfinition du rôle et des tâches de l'administration déconcentrée

2^e domaine de concentration – *Infrastructures de base et développement économique rural*

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectifs nationaux à long terme - Domaine de concentration 2</p>	<p>Promouvoir la réalisation et l'entretien des infrastructures et l'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables → Assurer une croissance forte et <i>soutenue</i> en renforçant le secteur productif sans compromettre le capital productif lié aux ressources naturelles renouvelables → Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables <i>en améliorant l'accès à l'eau potable et en réduisant l'insécurité alimentaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • PIB global et PIB non pétrolier • Taux d'accroissement et valeurs par habitant • IDH • OMD • Conservation de écosystèmes et des potentiels productifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du FMI et de l' INSEED • Rapports sur le développement du Tchad (PNUD) • PEP 2011 et SIG 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation de la situation politico-militaire • Dialogue politique national • Santé, éducation, développement urbain et énergie soutenus par ailleurs
<p>Objectif de l'intervention – Infrastructures</p>	<p>Promouvoir la réalisation d'infrastructures de base et le renforcement du secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'investissement • Indice de production industrielle • Niveau de trafic des VL et des PL sur les principaux axes routiers intérieurs • Prix de transport sur certains axes routiers • Tonnage annuel de marchandises à l'import et à l'export • Taux d'accès à l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • INSEED (synthèses économiques) • Bureau national du fret, Bureau de la fiscalité pétrolière, direction des transports de surface du ministère des infrastructures, • Direction générale des douanes du ministère du commerce • Direction de l'hydraulique • ??????? 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur fonctionnement des forces de sécurité et meilleure sécurité juridique = R1a du premier domaine de concentration • Mise en œuvre d'une politique fiscale et douanière de soutien à la création d'entreprise

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Interconnexion	<p>L'extension et l'entretien des réseaux de transport et d'énergie favorisent le développement économique, en particulier celui des zones rurales grâce aux synergies trouvées avec d'autres actions de développement, dans un cadre légal et institutionnel renforcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pistes rurales/cotonnières • Entretien routier (FER) • Tronçons routiers <ul style="list-style-type: none"> • PME du BTP 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions du cadre légal et institutionnel • Linéaire du réseau national circulaire toute l'année (avec un seuil de niveau de service à préciser d'emblée) • Linéaire du réseau national circulaire en saison sèche (avec un seuil de niveau de service à préciser d'emblée) • Linéaire du réseau des routes «d'intérêt régional» réhabilité et entretenu • Taux de réalisation, dans les projets d'aménagement, des études d'impact économique, social et environnemental ainsi que des marchés de travaux comportant des mesures concrètes relatives à ces aspects • Nombre annuel de PME de travaux, d'une part, et de bureaux d'études nationaux, d'autre part, attributaires de marchés publics • Nombre annuel de PME de travaux, d'opérateurs de transports et de bureaux d'études nationaux bénéficiant d'un appui/d'une formation • Nombre annuel de personnes ayant reçu une formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères des infrastructures, de l'aménagement du territoire, de l'économie et du plan, etc. • SIG 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement poursuit et renforce la priorité accordée à l'entretien et à la protection du patrimoine routier • Meilleur fonctionnement de l'État de droit et meilleure gestion des affaires publiques = R1 du premier domaine de concentration

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 2 - Augmentation du taux d'accès à l'eau potable</p>	<p>Les actions complémentaires des autorités et des populations bénéficiaires augmentent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et contribuent de ce fait à améliorer les conditions de vie, et en particulier à maintenir les forces vives en milieu rural, dans un cadre légal et institutionnel renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions du cadre légal et institutionnel (dont le cadre de financement et de mise en œuvre du développement local) Amélioration du taux d'accès à l'eau potable et hydraulique familiale, villageoise, semi-urbaine, urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères de l'eau, des infrastructures, de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation et de la santé, de l'environnement et STEE. SIG 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un cadre de gestion de l'eau Diminution des vols de panneaux solaires Les administrations assurent le paiement de leur consommation d'eau
<p>Objectif de l'intervention – Secteur rural</p>	<p>Promouvoir le secteur productif rural et l'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables</p>	<p>Augmentation de la production agro-sylvo-pastorale sans diminution du capital naturel</p>	<p>Données officielles des IFI et des ministères</p>	<p>Stratégie de développement des filières adoptée par le gouvernement</p>
<p>Résultat 3 Filières agro-sylvo-pastorales dynamisées</p>	<p>Les actions complémentaires des autorités et des populations bénéficiaires permettent aux filières économiques liées aux ressources naturelles renouvelables (agriculture, élevage, etc.) d'apporter une contribution forte et entraînant au développement économique durable du pays tout en améliorant sa sécurité alimentaire, dans un cadre légal et institutionnel renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> Filières d'exportation (coton, élevage, etc.) <ul style="list-style-type: none"> Filières de diversification Filière «bois-énergie» Information et données sur le développement rural et la sécurité alimentaire, statistiques, surveillance et contrôle (SIG, SAP, REPIMAT, suivi PIDR, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Évolutions du cadre légal et institutionnel (dont le cadre de financement et de mise en œuvre du développement local) Nombre d'EMF agréés COBAC et existence de mécanismes de soutien et de contrôle et volume d'activité Amélioration des taux d'équipement des exploitations agricoles, des rendements, des productions/exportations agricoles/élevage, des investissements dans les aménagements hydro-agricoles et pastoraux, etc. Amélioration des revenus familiaux en zone rurale et diminution des crises alimentaires en quantité et en importance Disponibilité des outils de suivi des actions, de surveillance sanitaire et de alimentaire Absence de crise alimentaire et d'épizootie non anticipées ou mal gérées 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des statistiques agricoles/de l'élevage du/ ministère de l'agriculture COBAC, cellule microfinance du ministère des finances et association des EMF du Tchad Cellule permanente Projets JO décentralisation/développement local Rapports de l'OIE et du PAM Cellule permanente et directions des statistiques des ministères concernés SIG 	<ul style="list-style-type: none"> Désengagement réussi de l'État de la filière «coton» et recentrage effectif sur ses fonctions régaliennes Cadre commercial régional/international favorable aux productions tchadiennes Soutien du développement local par le ministère de l'administration du territoire, y compris en lien avec la filière «bois-énergie» (application de la loi n° 36)

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 4</p> <p>-</p> <p>Patrimoine environnemental conservé et valorisé</p>	<p>Les actions complémentaires des autorités et des populations bénéficiaires permettent le maintien du patrimoine environnemental en tant que potentiel productif et capital de survie en cas de crise alimentaire, dans un cadre légal et institutionnel renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Parc national de Zakouma</i> • <i>GRN communautaire durable</i> • <i>Information et données environnementales, statistiques, surveillance et contrôle (SIG, SAP, REPIMAT, suivi PIDR, etc.)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions du cadre légal et institutionnel (dont le cadre de financement et de mise en œuvre du développement local) • Viabilité financière consolidée (Z) • Effectifs de faune stables (Z) • Augmentation du tourisme et des retombées économiques locales (Z) • Amélioration du rôle éducatif et culturel/identitaire du Parc (Z) • Maintien du patrimoine environnemental et du capital productif • Disponibilité des outils de suivi des actions, de surveillance et de mesure environnementales • Absence de crise alimentaire et d'épizootie non anticipées ou mal gérées 	<ul style="list-style-type: none"> • Données du projet Curess et du ministère de l'environnement • Ministère du tourisme • Cellule permanente • Projets de développement local • SIG • PEP 2011 • Livre blanc de l'environnement actualisé 	<ul style="list-style-type: none"> • L'État assume pleinement ses fonctions régaliennes en matière de protection du parc • L'État confirme dans les faits son souhait de voir les sources de financement du parc se diversifier

1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif (Mio EUR)	2008		2009		2010		2011		2012	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – <Bonne gouvernance centrale et locale>											
Bonne gouvernance centrale				16%				11%			
Bonne gouvernance locale				4%				3%			
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – <Développement durable: infrastructures et secteur rural>											
Infrastructures				29%		13%					
Secteur rural				12%				5%			
DOMAINES HORS CONCENTRATION			2%			4%		1%			
Total des engagements :		0%	2%	61%	0%	17%	0%	20%	0%	0%	0%
Total des engagements cumulatifs:		0%	2%	63%	63%	80%	80%	100%	100%	100%	100%

1.7.2 Calendrier indicatif des déboursements

	Montant indicatif (Mio EUR)	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
		1	2	1	2	1			2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – <Bonne gouvernance centrale et locale>													
Bonne gouvernance centrale					2%	2%	3%	3%	4%	5%	4%	3%	1%
Bonne gouvernance locale					1%	1%	1%	1%	1%	1%		1%	0%
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – <Développement durable: infrastructures et secteur rural>													
Infrastructures					2%	2%	3%	8%	10%	10%	4%	2%	1%
Secteur rural					1%	1%	2%	2%	2%	3%	2%	2%	2%
DOMAINES HORS CONCENTRATION			1%	1%	1%		1%		1%		1%		1%
Total des déboursements :			1%	1%	7%	6%	10%	14%	18%	19%	11%	8%	5%
Total des déboursements cumulatifs:			1%	2%	9%	15%	25%	39%	57%	76%	87%	95%	100%

1.8 Chronogramme d'activités

	Montant indicatif (Mio EUR)	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
		1	2	1	2	1			2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – <Bonne gouvernance centrale et locale>													
Bonne gouvernance centrale		EF	PF	DF	□	EF	PF	DF	□	□	□	□	□
Bonne gouvernance locale		EF	PF	DF	□	EF	PF	DF	□	□	□	□	
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – <Développement durable: infrastructures et secteur rural>													
Infrastructures		EF	PF	DF (Routes)	PF	DF (Eau)	□	□	□	□	□	□	□
Secteur rural		EF	PF	DF	□	EF	PF	DF	□	□	□	□	□
DOMAINES HORS CONCENTRATION		EF/PF	DF (FCT)	EF	PF	DF (Santé, ON)	□	□	□	□	□	□	□

EF: Étude de faisabilité

PF: Proposition de financement

DF: Décision financière

□: Mise en œuvre du programme/projet

ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
APE	Accord de partenariat économique
AT	Assistance/assistant technique
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l’Afrique centrale
BEI	Banque européenne d’investissement
BM	Banque mondiale
BTP	Bâtiment-Travaux publics
CE	Commission européenne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
DSP	Document de stratégie pays
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
EITI	<i>Extractive Industries Transparency Initiative</i>
FED	Fonds européen de développement
FER	Fonds d’entretien routier
FMI	Fonds monétaire international
GRN	Gestion des ressources naturelles
IDH	Indice de développement humain
IPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
PASEP	Projet d’appui au secteur de l’élevage pastoral
LARD	Lien entre l’aide d’urgence, la réhabilitation et le développement
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ON	Ordonnateur national
PAEP	Programme d’appui à l’élevage et au pastoralisme
PAM	Programme alimentaire mondial
PAMFIP	Programme d'appui à la modernisation des finances publiques
PIB	Produit intérieur brut

PIN	Programme indicatif national
PIDR	Programme intégré de développement rural
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
STEE	Société tchadienne d'eau et d'électricité
UGP	Unité de gestion du projet
USAID	<i>United States Agency for international development</i>

Annexe 1 :
« Un aperçu du Pays »

1.1. Tableau synoptique du pays

Land area	Population	Population density	Population of the main town
1,284,000 sq km	9,1 Millions	7,4 hab/sq. km	1 Million
Population growth (annual %) : Year 1990 – 2005 : 2,8 % (source PNUD)			
Labour force			
Life expectancy at birth : 43,6 ans			
HDI: value and ranking : Valeur = 0,341 Rang = 173			

Economic Summary

Indicator	2000	2002	2004	2007	2010	2015
BASIC DATA						
1. GDP (FCFA)	1113	847	1467	2003		
2. GDP per capita (FCFA)	148,8	107,6	176,8	406,8		
- annual change	-3,0%	5,7%	30,2	-1,6%		
3. Real GDP growth (annual %)	-0,5	8,5	33,7	1,0		
4. Gross fixed capital formation	173,0	796,2	634,5	468,7		
5. Foreign direct investment (milliards FCFA)				143,9	166,4	
6. External debt (% of GDP)	2,4	2,0	0,9			
7. Total debt service (% of GDP)	74,5	56,5	37	27,1		
8. Inflation rate (CPI) N'Djamena	3,8	5,2	-5,3			
9. Real effective exchange rate (annual variation in %)	-3,4	7,1	-5,8			
STRUCTURE OF THE ECONOMY						
10. Agriculture (milliards FCFA)	192,9	244,0	237,3	392,2		
11. Elevage (milliards FCFA)	176,0	232,4	247,1	282,9		
12. Exploitation Pétrolière (milliards FCFA)			890,8	1 680,6		
13. Industry hors pétrole (milliards FCFA)	23,7	36,8	38,5	64,2		
14 bis. Pétrole (milliards FCFA)	2,2	24,3	29,4	12,0		
15. Secteurs tertiaire (milliards FCFA)	440	608	669	893		
PUBLIC FINANCE						
16. Revenues (% of GDP)	8,1	7,9	9,7			
- major sources of revenues						
17. Expenditures (% of GDP)	20,3	29,6	17,7			
- major sectors of expenditures						
18. Current budget balance (% of GDP)	-6,7	-6,0	-2,3			
TRADE						
19. Exports of goods and services (% of GDP)	16,9	12,7	51,5			
- major exports						
20. Imports of goods and services (% of GDP)	34,7	108,3	56,2			
- major imports						
21. Current account balance	1,5	38,2	630,3	1389,0		

1.2. Indicateurs de pauvreté par rapport aux Objectifs Millénaire de Développement

Type	Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins de U\$1 par jour								
	2. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (source EDST II)	28,1%	28%			37%			
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sur 1000 (source EDST II)	200			200	191			
Résultats	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire (sources : UNESCO ¹ et RESEN 2005 ²)	58,3% ¹	58,3% ¹ 76,9% ²		83,9% ²	87,7% ²			
	5. Taux brut de scolarisation en fin de cycle primaire (source : UNESCO ¹ et RESEN 2005 ²)	45,3% ¹				37,8% ²			
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons (source : RESEN 2005 et BM) - dans l'enseignement primaire - dans l'enseignement secondaire 1er cycle ()	0,63	0,63		0,65 0,34	0,67 0,35			
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (source : UNICEF et BM et MSP)	16 %	16,3%	23,5%	25,4%	21%			
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (source : UNICEF)	42%	36%	55%	61%				
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (seulement N'Djamena)		4,3%	7,3%	4,8%				
	10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (EDST) (source WHO-UNICEF et BM)		27%	32%	34%	36%			

Annexe 2 : A) matrice des donateurs / par montants

sources: ministère des Finances, direction du budget - direction des investissements Tchad

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BM	27 M€	67 M€	43 M€	50 M€	57 M€	29 M€	19 M€
CE	25 M€	32 M€	39 M€	55 M€	37 M€	38 M€	30 M€
France	17 M€	31 M€	27 M€	30 M€	24 M€		
Taiwan	29 M€	28 M€	19 M€	14 M€	14 M€	14 M€	14 M€
BAD	7 M€	5 M€	8 M€	15 M€	35 M€	16 M€	9 M€
Allemagne	12 M€	12 M€	16 M€	15 M€	8 M€	8 M€	8 M€
UNICEF	3 M€	5 M€	10 M€	16 M€	7 M€	7 M€	7 M€
BID	3 M€	3 M€	4 M€	4 M€	14 M€	6 M€	5 M€
Suisse	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	4 M€	
PAM	5 M€	4 M€	4 M€	3 M€	7 M€	4 M€	4 M€
OMS	4 M€						
BADEA	1 M€	3 M€	5 M€	3 M€	7 M€	5 M€	2 M€
PNUD	5 M€	4 M€	3 M€				
OPEP	2 M€	1 M€	1 M€	3 M€	9 M€	2 M€	2 M€
FAO	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	1 M€	2 M€	2 M€
Autres (Italie..)		2 M€					
FNUAP	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€		2 M€	2 M€
Fonds Koweïtien		0 M€	2 M€	2 M€	4 M€		
FIDA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€		1 M€	1 M€

Édition du 30 Septembre 2005

Données colligées, en collaboration, par le Ministère des Finances, le Ministère du Plan et le ministère sectoriel concerné.

Ces données se veulent une illustration de l'avancement financier des projets, aux fins de préparation et de suivi des Budgets de programme.

Elles ne peuvent en aucune manière constituer quelque engagement que ce soit de la part du ou des bailleurs de fonds impliqués.

**Annexe 2 : C) Matrice de complémentarité de la programmation 10ème FED
avec les programmes des Etats Membres de l'UE au Tchad**

Domaines de concentration	Sous-secteurs	France	Allemagne
1 Bonne Gouvernance	Justice	X (PROREJ)	
	Forces de sécurité intérieure	X	
	Finances publiques	X	
	Institutions démocratiques - Recensement/Etat civil		
	Décentralisation - Collectivités Territoriales Décentralisées	X	X
	Administration territoriale		
	Société civile		X
2 Développement durable: Infrastructures et Secteur rural	Routes		
	Eau	X (1)	X
	Secteur rural	X (2)	X
	Environnement	X (3)	X
Hors concentration	Santé	X (1)	

- (1) Priorités du document cadre de partenariat entre le Tchad et la France au titre des OMD (eau, santé, éducation de base)
(2) Secteur où la France est chef de file des bailleurs de fonds
(3) Chef de file (RAN/LCD)

Annexe 3 :

Résumé exécutif du profil environnemental du Tchad

Le Profil Environnemental Pays (PEP) réalisé en 2006 constate la dégradation des ressources naturelles nationales : perte de couvert forestier, appauvrissement des associations végétales, érosion, ensablement, perte de fertilité, disparition de la faune, pollutions des eaux, accumulations non stabilisées de déchets de toute nature en zone urbaine, etc. La cause première de la « désertification » est la déforestation par coupe à blanc. Les terres mises à nu sont lessivées par les pluies et s'érodent rapidement tandis que le surpâturage bloque souvent la régénération naturelle. De plus, la faiblesse de l'Etat de droit n'incite pas les populations rurales à ménager leurs ressources pour un futur incertain et dans certaines zones sensibles, ces phénomènes sont augmentés par la présence de dizaines de milliers de réfugiés. Or l'économie du pays repose pour une part essentielle sur les ressources naturelles à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, ou l'utilisation du bois comme première source d'énergie.

La diminution de la biodiversité et les dégradations environnementales se traduisent donc par une hausse de l'insécurité alimentaire. Les groupes traditionnellement vulnérables sont les plus touchés puisque de surcroît, leurs accès à la ressource sont peu sécurisés. Cela produit une accélération de l'exode rural et contribue à augmenter la pauvreté dans une société qui se déstructure. Une instabilité sociale en résulte tandis que les concentrations humaines augmentent et génèrent des problèmes environnementaux supplémentaires.

Dans sa conclusion, le PEP priorise les enjeux environnementaux à travers 7 thèmes qui « constituent le canevas strictement minimal sur lequel il paraît incontournable de progresser aujourd'hui » :

1) Gouvernance locale et décentralisation : En favorisant l'utilisation rationnelle, équitable et durable des ressources naturelles la gouvernance locale amplifie la responsabilité des populations et des structures locales. Elle est aujourd'hui un élément essentiel des enjeux environnementaux majeurs pour le pays (lutte contre la désertification, maintien de la fertilité, conservation de la biodiversité, développement des filières, règlement des conflits entre nomades et sédentaires).

2) Aménagement du territoire : Il est nécessaire à ce stade de dégradation de l'environnement de définir une politique nationale de l'aménagement du territoire dans laquelle les aspects environnementaux seraient intégrés à l'économie selon le modèle du développement durable. Les usages actuels des terroirs, complexes et diversifiés, font preuve d'étonnantes capacités d'adaptation aux fluctuations climatiques ou aux hauteurs d'eau, et ne doivent pas être sous-estimés. L'extrême richesse du patrimoine naturel national constitue un atout important et valorisable.

3) Relance d'un projet Energie Domestique : Face à la demande urbaine croissante en bois-énergie (énergie domestique et cuisson des briques), qui est une des sources majeures de la désertification, un Projet Energie Domestique reposant sur la gouvernance locale (Loi 36) a été adopté. Ses effets positifs ont été nombreux mais de courte durée en raison de mauvaises pratiques de gouvernance. Un calendrier vient d'être élaboré pour relancer le projet. Pour autant, des avancées sur le bois-énergie ne feront pas disparaître la nécessité de continuer à développer les foyers améliorés et les énergies de substitution, notamment le gaz en bouteille et les fours solaires, mais aussi de réaliser encore plus d'aménagements spécifiquement dédiés à la lutte contre la désertification.

4) Hydro-systèmes et réseau d'AP : Le patrimoine naturel du Tchad est extrêmement riche, mais la plupart des aires protégées sont dans un état de dégradation avancé. Les zones humides sont perçues uniquement comme des lieux de production, ne nécessitant aucune protection. Le lac Tchad, qui est menacé de disparition à moyen terme ainsi qu'un petit nombre d'aires protégées pourraient profiter de l'expérience du PNZ.

5) Données, suivi et indicateurs : Plusieurs Systèmes d'Information Géographique (SIG) et de bases de données coexistent aujourd'hui de manière hétéroclite. Beaucoup de données de terrain en environnement, indispensables pour une gestion saine, ne sont actuellement ni collectées, ni utilisées efficacement et ne sont pas disponibles au niveau central. L'acquisition de plusieurs produits prioritaires doit être programmée dans les meilleurs délais, dont une cartographie nationale et régionale de l'occupation des sols.

6) Lutte contre les pollutions : Les pollutions constituent un domaine complexe aux multiples composantes : pollution des nappes, des eaux de boisson, industrielles, agricoles, du Lac Tchad, des fleuves, des aliments (poisson), etc. La lutte contre les pollutions est indispensable et doit être entreprise le plus précocement possible, en privilégiant les actions préventives. Elle offrira à terme des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux considérables.

7) Sensibilisation à la relation eau – assainissement – santé : La faible sensibilisation des populations aux liens entre la santé et l'assainissement empêche tout progrès dans l'amélioration de l'assainissement de l'habitat, tant rural qu'urbain, sachant que dans le cas des populations les plus pauvres, aucun coût supplémentaire n'est supportable. Cet élément devrait davantage être pris en compte dans les interventions en hydraulique.

Le DSP et le PIN du 10^{ème} FED prennent en compte ces conclusions à travers ses deux domaines de concentrations :

La bonne gouvernance centrale et locale est un élément nécessaire à des progrès dans la gestion de l'environnement. Les réglementations se doivent en effet d'être adaptées et leur respect contrôlé. L'appropriation au niveau local des ressources par les populations qui en dépendent est également un élément clef de la durabilité puisqu'il conditionne directement leur motivation à gérer ces ressources de manière durable.

Le deuxième domaine de concentration comporte tout un volet d'appui au développement rural. Des actions destinées à renforcer la capacité de l'administration à disposer de données et d'outils de suivi et de contrôle des législations en la matière seront complémentaires à des actions sectorielles spécifiques, dont la protection de l'environnement. Enfin, au travers des filières agro-sylvo-pastorales, les problématiques environnementales seront abordées, avec la possibilité d'un appui à la durabilité de la filière bois-énergie.

Le développement local (1^{er} et 2^{ème} domaine de concentration) permettra en parallèle d'organiser les populations autour de la gestion de leurs ressources naturelles renouvelables et d'initier de nombreux microprojets villageois visant le développement durable.

Annexe 4 :
Profil migratoire

Sommaire

1/ Migrations

- 1.1 Migrations internes traditionnelles
- 1.2 Migrations externes dans les pays limitrophes
- 1.3 Phénomènes migratoires modernes
- 1.4 Risque migratoire vers l'Europe

2 Réfugiés

3 Migrations et genre

4 Migrations et droits de l'Enfant

5 Traite d'êtres humains

PREAMBULE

Il n'y a pas de statistiques récentes sur les phénomènes migratoires au Tchad. La dernière étude a été réalisée en 1998 (« Rapport National d'Enquête sur les migrations au Tchad ») par les services de l'Etat Tchadien sur financement de la Banque mondiale dans le cadre du Projet Population et Lutte contre Sida (PPLS). Le CERPOD (Centre d'Étude et de Recherche sur la Population et le Développement) ne dispose pas de données chiffrées sur le Tchad. Il n'y a pas de politique gouvernementale de gestion des migrations au Tchad.

1/ Migrations

Le Tchad connaît traditionnellement des mouvements de population, liés aux déplacements des éleveurs mais également aux changements climatiques, politiques ou économiques.

A l'époque moderne, des Tchadiens ont émigré dans les pays voisins¹, d'autres dans les pays du Golfe ou en Europe. L'importance numérique de cette diaspora n'est pas connue. Le seul indicateur chiffré résulte des transferts de fonds de l'étranger vers le Tchad (environ 3% du PIB selon le FMI). A titre de comparaison un pays comme le Maroc retire autant de devises des transferts des marocains résidant à l'étranger que du tourisme.

L'instabilité politique traduite par de nombreuses années de guerres civiles et une constante relation de tension avec la Libye et le Soudan, comme l'absence de perspectives économiques, n'ont pas contribué à attirer des populations étrangères nombreuses.

1.1. Migrations internes traditionnelles

Les éleveurs pratiquent la transhumance et rentrent en conflit pour l'accès aux ressources naturelles avec les agriculteurs sédentaires. La loi de 1959 sur le nomadisme fixe les règles à suivre par les nomades qui ont une conception transfrontalière des espaces de vie, constamment en quête de pâturage. Cette loi prévoit une réunion annuelle des chefs des régions concernées qui fixe la date du début de la transhumance, les déplacements devant obligatoirement suivre les itinéraires arrêtés par une commission composée de représentants des éleveurs, des notables et des élus de la circonscription. En échange, les sédentaires doivent laisser passer librement les nomades sur ces itinéraires ou couloirs de transhumance. Ce schéma est aujourd'hui mis à mal par la diminution des ressources naturelles (points d'eau et pâturages). Cette raréfaction du capital naturel est source de conflits, parfois armés, entre nomades et sédentaires. Le non-respect du couloir habituel ainsi que l'accroissement du cheptel et des superficies cultivées envenime encore ce type de conflits.

1.2 Migrations externes dans les pays limitrophes

¹ Ces mouvements sont par ailleurs encouragés par la présence de part et d'autres de frontières « artificielles », héritées de la colonisation, de gens appartenant aux mêmes ethnies.

Le décret du Gouvernement Nigérien en date du 26 octobre 2006 par lequel il annonçait l'expulsion des Arabes Mahamit d'origine tchadienne arrivés au Niger dans les années 70 et 80, après avoir quitté leur zone d'origine, Biltine (Wadi Fira) et resté pour certains des illégaux en territoire nigérien, rappelle l'importance de ce phénomène. Le décret a été annulé quelques jours plus tard sans que les mesures d'exécution n'aient été mises en pratique. Néanmoins, cette décision politique a mis en évidence le caractère sensible de cette question, mais également la difficulté d'intégration et la vulnérabilité de la communauté Mahamit.

Si le décret venait à être effectivement appliqué, quelques 4.000 membres de cette communauté pourraient être concernés par la mesure d'expulsion, dans la mesure où la majorité des Arabes Mahamit disposent à présent de la nationalité nigérienne.

1.3 Phénomènes migratoires modernes

Pour l'ensemble des pays du Sahel², près de la moitié des migrations se font à l'intérieur des frontières nationales de chaque pays³. Il s'agit surtout d'une migration rurale-urbaine, les migrations intra-rurales ou entre villes ne représentant que 12 % des flux migratoires. Sur les 15 dernières années, près de 400 000 adultes ont quitté chaque année leur résidence rurale pour s'installer dans une ville, à titre provisoire ou définitif. Les mutations des économies sahéliennes se sont notamment traduites par une contraction des activités agricoles. Le prorata du Tchad dans ces estimations est inconnu. Il est perceptible cependant dans les faubourgs de N'Djamena. Cet exode rural découle de facteurs à la fois économiques, politiques et écologiques.

Des Tchadiens ont du laisser leurs villages contraints et forcés à la suite des combats à l'est du pays. Les incursions en territoire Tchadien de milices (Janjaweed) et de groupes armés qui ont commis des exactions dans des villages Tchadiens de cette zone ont entraîné un recul de ces populations vers l'intérieur du pays. Leur nombre est estimé à 50 000 personnes déplacées. Ce phénomène est nouveau au Tchad, au moins quantitativement. Les organisations humanitaires des Nations Unies comme non gouvernementales ont assuré une prise en charge des ces populations. L'UE participe à ces opérations d'aménagement des déplacés via ECHO, qui a ouvert un bureau au Tchad.

Enfin, l'exploitation pétrolière dans le Sud a provoqué un afflux de main d'œuvre étrangère, la main d'œuvre locale manquant souvent des qualifications nécessaires à la réalisation des chantiers.

1.4 Risque migratoire vers l'Europe

Le Tchad n'est donc pas, à ce stade, un pays d'émigration importante. Le risque migratoire vers l'Europe est peu élevé. Les files d'attente des demandeurs de visas aux consulats des Etats Membres représentés au Tchad sont sans commune mesure avec celles que l'on peut voir dans d'autres pays.

2 Réfugiés

² Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie et Tchad

³ Source : CERPOD

Ces dernières années, le Tchad a accueilli sur son sol de nombreux réfugiés venant des pays en guerre tel que le Congo, la RDC, la RCA et le Soudan. Le contingent de réfugiés le plus important vient du Darfour, en crise ouverte depuis le début 2003. Le HCR estime leur nombre à plus de 250 000 personnes. Les réfugiés venant de la République centrafricaine seraient supérieurs à 50 000 personnes. Cet apport important (le Tchad compte 95% de sa population, estimée à 9 millions de personnes, concentrée sur 40% de son territoire) sur des espaces géographiques limités en ressources notamment aquifères risque de contribuer fortement aux déséquilibres constatés dans l'exploitation des ressources naturelles par les populations autochtones, déjà elles-mêmes en situation difficile. Malgré les mêmes lignages ethniques et claniques qui ont facilité leur accueil par ces populations, le nombre de réfugiés risque d'entamer le sens de l'hospitalité des villages concernés par cet afflux. Un comité interministériel de gestion des réfugiés présidé par le Ministre de l'Administration du territoire a désigné un coordonnateur national de l'aide aux réfugiés (CNAR), pour suivre et adapter le processus aux circonstances.

3/ Migration et Genre

Les données de l'enquête migratoire de 1998 indiquent une prédominance de la tranche d'âge allant de 15 à 44 ans dans les flux migratoires. En effet cette tranche constituerait 37 % des immigrants. "Les immigrantes sont relativement plus jeunes que leurs homologues immigrants". Toujours selon cette étude, les migrations internationales seraient davantage le fait des hommes que des femmes. Mais sur le plan interne, la mobilité des hommes et des femmes serait de même niveau. Globalement, les migrations masculines seraient de l'ordre de 70 %. De l'autre côté, le flux des populations en direction du Tchad non plus n'est pas important. Le Tchad aurait un taux de migration internationale déficitaire net de - 0,07 %. C'est donc un pays d'émigration modéré. En 1993, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, les immigrants internationaux représentaient 1,3 % de la population totale résident au Tchad. En 1998, ils ne seraient plus que 0,7 %.

4 Migration et Droits de l'enfant

Bien que le Tchad ait ratifié la convention internationale des droits de l'enfant (cf. tableau joint des conventions auxquelles le Tchad est partie) il n'existe pas concrètement de mécanismes de protection des Droits de l'enfant. Une direction de l'enfance existe au sein du Ministère des affaires sociales, mais manque de moyens pour engager des actions concrètes au profit des enfants en général et des enfants maltraités ou abandonnés en particulier. Les associations consacrées spécialement à cette thématique sont peu nombreuses et ne sont pas aidées par les pouvoirs publics. Des cas d'esclavage des enfants ont été signalés dans certaines provinces du pays. C'est le fameux phénomène des enfants bouviers pour lesquels aucune réponse de l'Etat n'a été servie jusqu'ici. Les enfants formés à la mendicité peuvent souvent être des déplacés ou des migrants. Le phénomène est toléré par les pouvoirs publics en dépit des dispositions pénales qui répriment la mendicité.

5 Traite d'êtres humains

Immigration illégale et traite d'êtres humains se rejoignent lorsque l'immigration illégale est organisée par des réseaux criminels. Le prix du passage vers la

destination finale étant élevé, il est fréquent, pour les victimes de ce « service » d'être obligés de payer leurs dettes par du travail forcé, qui dans les cas des femmes s'orientent rapidement vers la prostitution. Même si les tribunaux Tchadiens ont jugé trois cas de trafic d'êtres humains en 2004, il semble que le Tchad soit encore relativement épargné par ce phénomène qui touche de nombreux candidats à l'immigration illégale.

Annexe 5 :

Processus d'élaboration du DSP – Implication des acteurs non étatiques et des autorités locales

Afin de procéder à l'élaboration partagée de la programmation du 10^{ème} FED, la DCE et l'ON ont mandaté une mission d'appui à la programmation. L'objectif était de catalyser, d'organiser et d'animer l'élaboration concertée entre l'Etat, la société civile, les Etats membres et la Commission Européenne d'une stratégie pays (DSP) et d'un programme indicatif national (PIN).

Les résultats attendus étaient :

R1 : Une analyse détaillée de la situation au Tchad, de ses politiques nationales et des programmations des partenaires (France et Allemagne et bailleurs internationaux). Les experts (gouvernance, sécurité justice, développement rural, infrastructures, éducation et santé et commerce) ont procédé à une analyse du contexte national et établi un diagnostic dans chacun de leur secteur pour arriver aux conclusions suivantes :

- Un pays étendu et enclavé avec de fortes contraintes géographiques
- Une situation politique instable
- Une situation économique encore préoccupante
- Une situation sociale insatisfaisante
- Un environnement menacé

Chacun des experts, à travers sa fiche sectorielle, a approfondi le diagnostic global. A travers leurs recherches, au stade de leur analyse, ils ont rencontrés les représentants de la société civile (associations féminines, des Droits de l'homme, syndicalistes) les autorités nationales (élus et fonctionnaires des ministères) les responsables des partis politiques majorité et opposition et des dirigeants du monde économique (commerçants, banquiers, transitaires).

R 2 : Sur cette base, les consultants ont élaboré un premier document succinct décrivant les stratégies potentielles, d'intervention sur la base de l'analyse réalisée pendant l'étape 1.

Ce premier document de programmation, structuré autour de deux domaines de concentration ; la gouvernance et le développement durable, a fait l'objet de nombreuses interventions de la part des conseillers de la délégation de la Commission Européenne ainsi que des représentants des Etats membres et des bailleurs internationaux (Pour cette étape, 6 réunions entre les experts et les conseillers de la DCE, 2 réunions avec les représentants des Etats membres, France et Allemagne, trois réunions avec l'Ordonnateur national ou ses services).

A l'issue de ces consultations, un DSP et un PIN avec son cadre logique, ont été établis avant leur présentation dans les ateliers.

Une première identification de la stratégie de réponse et des grandes lignes stratégiques de la coopération 2008-2013, a pu être formalisée.

A partir de ce document, une présentation a pu être préparée à travers un power point qui a permis la restitution de la mission des consultants.

Lors de cette phase, une première étude budgétaire a été réalisée permettant l'allocation des deux domaines de concentration (les réunions de concertations entre les experts, les conseillers de la délégation et les responsables des Etats membres, ont abouti a une

priorisation de la gouvernance et au retour à l'Etat de Droit tout en poursuivant l'effort accompli jusqu'à maintenant dans le domaine du développement durable, des infrastructures et du secteur rural

R3 : c'est sur ce document qu'a été établie la consultation avec toutes les parties prenantes.

Trois ateliers ont été organisés au bénéfice de la société civile, des bailleurs internationaux et des secrétaires généraux des ministères concernés. Ils ont été suivis par plus de 70 participants, en présence des conseillers de la délégation de la Commission Européenne.

Ces ateliers, ont permis aux deux experts (JCA et BS) de présenter les documents stratégie pays et PIN sous forme de power point, l'expert sécurité justice (BS) présentant le diagnostic du pays, l'expert bonne gouvernance (JCA) se consacrant à la stratégie de réponse.

Les participants de la société civile, où se trouvaient les responsables de l'OANET, ainsi que des syndicalistes et des responsables d'associations féminines, ont montré une forte attente par rapport au document du 10^{ème} FED : les agents non étatiques du Tchad souhaitent être associés à la bonne gouvernance centrale et locale. Les experts ont rappelé que l'enveloppe consacrée à la société civile serait contractualisée sur des projets entrants dans la dynamique de l'éducation citoyenne, des Droits de l'homme et du partenariat au niveau local (rôle de la femme tchadienne).

Les représentants des bailleurs internationaux ont souhaité présenter la cohérence de leur intervention. Ils ont suggéré que les bailleurs internationaux et les responsables de la délégation organisent le suivi des projets dans un soucis d'appropriation de l'administration tchadienne, mais surtout, avec la volonté de ne pas disperser leurs efforts.

Les secrétaires généraux des ministères, se sont accordés sur la justesse du diagnostic présenté, mais également sur l'urgence à faire face à une situation de dramatique pauvreté.

Les experts, ont rappelé que le but du document était d'établir ou de rétablir une société de confiance, préalable à toutes démarches de réduction de la pauvreté.

Les secrétaires généraux sont prêts à proposer à leurs ministres des engagements entrants dans les deux domaines de concentration : la bonne gouvernance et le développement durable.

Cette étape a permis de partager les résultats de l'analyse conduite pendant l'étape 1 et de tenir compte des suggestions des parties prenantes : les conclusions des ateliers portent sur trois directions :

- La société civile tchadienne est prête à prendre toutes ses responsabilités même si elle reconnaît qu'elle n'est pas organisée au niveau « local ». Elle souhaite que le syndicalisme prenne toute sa place dans l'économie tchadienne et que le droit des salariés tchadiens soit mieux respecté.

- Les bailleurs internationaux et les Etats membres souhaitent que l'Union Européenne reste chef de file du développement durable : infrastructures (CE) et secteur rural (France).
Ils souhaitent que l'Union Européenne appuie avec vigueur le premier domaine de concentration avec une démarche plus politique (recherche du dialogue national).
- Enfin, les secrétaires généraux représentants de l'administration centrale, prépareront les engagements de l'Etat tchadien dans l'accord UE Tchad.
Malgré les difficultés d'application qu'ils voient dans la réalisation de la décentralisation, ils souhaitent que dans le cadre du 10^{ème} FED, leur administration puisse s'appuyer sur les collectivités territoriales décentralisées (communes, départements, régions).

Annexe 6 :

HARMONISATION DE L'AIDE

Introduction : Les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement impliquent que les différents partenaires étendent leurs programmes d'harmonisation au renforcement des capacités du pays hôte, notamment en élaborant des documents stratégiques conjoints, en mettant en commun les ressources, en adoptant des systèmes communs de suivi et d'évaluation dans une culture de responsabilité mutuelle envers l'efficacité de l'aide au développement.

1/ Il n'y a pas à proprement dire de feuille de route d'harmonisation de l'aide extérieure au Tchad. Cependant, dans l'ensemble, les bailleurs de fonds agissent au Tchad en complémentarité en finançant ensemble les secteurs nécessitant le plus de moyens et en cherchant à couvrir l'ensemble des secteurs prioritaires.

Dans cet esprit, le processus des tables rondes de Genève inaugurée en 1998 a conduit à nommer de chefs de file sectoriels « responsables » de la coordination : la CE dans les transports, la France pour le développement rural, la Banque Mondiale et l'OMS dans le secteur de la santé, la BAD dans l'éducation et le PNUD pour la bonne gouvernance.

La coordination et le partenariat entre la France, l'Allemagne et la CE ont permis de développer des stratégies et actions communes dans de nombreux secteurs (finances publiques, eau potable, développement rural, santé, ressources naturelles, gouvernance, etc.).

Dans le domaine des finances publiques, la CE et la France agissent également de concert avec le FMI et la Banque mondiale.

Les financements parallèles dans un secteur donné sont donc devenus fréquents. La Banque Mondiale, la CE et l'AFD agissent de concert dans le secteur des transports, et pour des projets de développement rural. L'AFD, l'OMS, l'UNICEF, l'Allemagne et la Banque mondiale financent de façon complémentaire des projets sanitaires. Ces actions concertées sont au demeurant favorisées par les différentes stratégies sectorielles du Gouvernement.

Cette démarche commune est en effet bien comprise par le gouvernement tchadien qui a institué un Coordonnateur National de l'aide étrangère. Jusqu'à l'été 2006, le Ministre du Plan assumait cette tâche de coordination des aides extérieures. Aujourd'hui, le Ministre des Finances est le correspondant pour tous les projets de coopération. L'assistance technique apportée par la CE au Coordinateur national pour renforcer son rôle de manager général de l'aide devrait donc passer du Ministère du Plan à celui des Finances. Des réunions de concertation et de coordination régulières sont d'ores et déjà tenues, le plus souvent en fonction de thèmes spécifiques (eau, développement rural, santé, éducation...).

2/ Missions conjointes

A ce stade, les seules missions conjointes ont été réalisées par la Banque mondiale et la FAO dans l'agriculture, par KfW et la Banque mondiale pour le SIDA, par la Banque mondiale, le FMI, la CE et la France dans les finances publiques (gestion des redevances pétrolières).

3/ Analyse stratégique commune

En 2004, la BAD, la BM, la CE, la France et le PNUD ont réalisé ensemble une évaluation du système financier et comptable du pays. En 2005, le PNUD et la BAD ont évalué conjointement la gouvernance tchadienne. La révision de la politique nationale de santé est un exercice auquel se joignent les plus importants intervenants, à savoir l'UNICEF, OMS, Banque Mondiale, France et CE.

La mise en commun des expertises et des expériences est plus systématique au niveau de la Délégation et des Etats Membres représentés à N'Djamena. Le 10^{ème} FED, comme les précédents, a fait l'objet de consultations approfondies avec la France et l'Allemagne.

4/ Limites de l'harmonisation

La CE a organisé un séminaire sur la mise en œuvre de la SNRP en 2002. La dernière table ronde des contributeurs a été organisée par le gouvernement Tchadien en 2003, à la suite de l'adoption de la SNRP. Depuis cette date aucune table ronde n'a été organisée. Un exercice de révision de l'actuelle SNRP, impliquant l'ensemble des partenaires, est cependant en cours.

Le pas supplémentaire vers l'harmonisation globale via la délégation à l'un des donateurs du rôle de coordonnateur général de l'aide extérieure au développement n'a pas encore été franchi. Avec 1 milliard d'€ d'aides cumulées depuis 1963, principal bailleur de fonds du Tchad, la CE a naturellement vocation à jouer ce rôle de secrétariat actif de l'ensemble de la communauté internationale dans ses actions de coopération au Tchad.

Le domaine de concentration sur la bonne gouvernance, concernant des secteurs de souveraineté, peut donner à la CE une image politique plus marquée dans le paysage Tchadien, et offre la possibilité d'une coordination à haut niveau entre les bailleurs de fonds.

Annexe 7 :

Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales

A- Instruments généraux

N°	Libellés	Date	Date signature pour Tchad	Date de ratification Adhésion
1	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	16/12/1966		18/07/1994 Ad
2	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	16/12/1966		18/07/1994 Ad
3	Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	16/12/1966		18/07/1994 Ad

B- Lutte contre la discrimination

4	Convention internationale sur toutes les formes de discriminations raciales	07/03/1965		18/08/1977 Ad
5	Convention sur l'élimination et la répression du crime d'Apartheid	30/11/1973		23/10/1974
6	Convention de l'OIT (n°100) consacrant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale	1951		23/03/1966 Ad
7	Convention de l'OIT (n°111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession	1958		29/03/1966 Ad

C- Génocide, Crime de guerre, Crime contre l'humanité

8	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	10/12/1964		18/07/1994 Ad
---	--	------------	--	------------------

D- Esclavage, traites des êtres humains, travail forcé⁴

9	Convention de l'OIT (n°29) concernant le travail forcé	1930		10/11/1960 Ad
10	Convention de l'OIT (n°105) concernant l'abolition du travail forcé	1957		08/06/1961 Ad
11	Convention de l'OIT (n°182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination	17/06/1999		13/10/2000 Rat
12	Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale	17/07/1998	20/10/1999	Juillet 2006 Rat

E- Instruments relatifs à la protection catégorielle

Etrangers, réfugiés, apatrides :

13	Convention relative au statut des réfugiés	28/07/1951		19/08/1981 Ad
14	Protocole relatif au statut des réfugiés	31/01/1967		19/08/1981 Ad
15	Convention relative au statut des apatrides	1954		12/08/1999 Ad
16	Convention sur la réduction des cas d'apatridie	1961		12/08/1999 Ad

Femme, Enfants, Famille :

17	Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes	18/12/1979		20/07/1990
18	Convention relative aux droits de l'enfant	20/11/1989	30/09/1990	02/10/1990 Rat

⁴ Le Tchad n'est pas partie à la Convention de Palerme et au protocole additionnel sur la répression du trafic d'êtres humains, ni à celle sur l'adoption..

Annexe 8 :

Viabilité de la dette

L'évolution des échanges commerciaux est dominée par deux facteurs très liés: la fin des travaux de développement pétrolier devant entraîner la baisse des importations qui devraient retrouver à l'horizon 2008 leur sentier d'avant les travaux pétroliers de Doba; a contrario, les exportations qui étaient sensées s'améliorer considérablement en lien avec la mise en exploitation du pétrole de Doba, n'ont pas atteint les niveaux escomptés dès 2005 en raison de la chute de l'extraction pétrolière occasionnée par l'importante quantité d'eau contenue dans les puits, et ceci en dépit de la reprise des exportations du coton fibre.

Nous utiliserons deux ratios pour décrire le poids de la dette sur l'économie: i) le ratio du service de la dette aux exportations et ii) le ratio de l'encours de la dette aux exportations. Il en est ainsi parce que la dette est remboursée en devises et qu'il est par conséquent important d'exprimer ce fardeau de la dette à la production exportable.

Le ratio du service de la dette aux exportations demeure faible en raison de la prépondérance des exportations pétrolières dans l'ensemble de la production exportable. Il s'établirait à 1,5 % en 2006, 2007 et 1,7 % en 2008. Or, hors exportation du pétrole (en raison du fait qu'une grande partie de la valeur de ces exportations ne sera rapatriée), il change de rythme. Il se situerait à 10,5 %, 8,9 % et 8,8 % respectivement en 2006, 2007 et 2008.

En ce qui concerne l'encours de la dette extérieure, sa valeur progresserait à un rythme rapide pendant la période 2006 – 2008. De 985 milliards de francs CFA en 2006, il pourrait atteindre 1087 milliards en 2008. Cette accumulation résulte de l'augmentation des tirages sur prêts projets.

Par contre, le ratio de la dette aux exportations garde un niveau élevé et devrait progresser au rythme de 50,9 %, 56,2 % et 66,4 % respectivement en 2006, 2007 et 2008. Cette ascension met essentiellement en exergue l'impact de la baisse des exportations.

Source : Inseed février 2006 Perspectives Macroéconomiques 2005-2008

**Annexe 9 :
Liste des engagements du Gouvernement**

Domaine de gouvernance	Engagement du gouvernement	Priorité (en %)	Calendrier
1. Gouvernance politique et démocratique			
* Droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Ratifier et transposer dans la loi nationale et mettre en place des mécanismes d'application et de suivi (notamment redynamisation de la Commission National de Droits de l'Homme) sur les principales conventions internationales portant sur les droits de l'homme 	6	2007-2009
* Processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation du système électoral par le lancement d'un recensement électoral et l'amélioration du code électoral et du fonctionnement de la CENI en vue d'un déroulement transparent des élections locales et législatives, qui soient conformes aux standards internationaux 	15	2007-2009
* Principes démocratiques constitutionnels	<ul style="list-style-type: none"> Structurer un dialogue ouvert avec l'opposition politique et la société civile sur l'approfondissement du système démocratique Mettre en place des mesures et mécanismes visant à renforcer les capacités des acteurs politiques, notamment les partis politiques (adoption d'une loi sur le financement des partis politiques) et l'Assemblée Nationale (augmentation du budget destiné aux services d'appui aux députés) 	9	2007-2009
2. Etat de droit			
* Système judiciaire et pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none"> Suite aux Etats généraux de la justice mettre en place un système de pilotage, suivi et évaluation du programme national sectoriel de renforcement de la justice (PROREJ) et mettre à disposition de moyens budgétaires et personnels conséquents pour la mise en œuvre de ce programme (notamment construction des tribunaux de première instance et recrutement de juges), afin de garantir un fonctionnement de la justice impartial et indépendant du pouvoir exécutif 	13	2007
3. Contrôle de corruption			
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités (formation et augmentation du budget) des acteurs et institutions de contrôle en matière de finances publiques, notamment l'inspection financière, la cour des comptes, les services du Ministère de la moralisation et la commission budgétaire de 	13	2007 - 2009

	<p>l'AN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un code d'intégrité liant les cadres et agents publics, organiser des formations et sensibilisation autour du code et faire appliquer les sanctions prévues 		
4. Efficacité du gouvernement			
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP), notamment l'amélioration de la transparence, la mise en œuvre du principe de concurrence pour les marchés publics, la mise en œuvre de mesures facilitant et optimisant les opérations de dédouanement en vue d'améliorer de manière significative les recettes douanières • Mise en place d'un mécanisme permettant la gestion transparente et efficace des ressources pétrolières en vue de la lutte contre la pauvreté, conformément à la loi portant gestion des revenus pétroliers et au protocole d'accord signé avec la Banque mondiale 	16	2007 - 2009
5. Gouvernance économique			
* Secteur privé / politiques favorable au développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'infrastructure économique, notamment en consolidant le financement du Fonds d'Entretien Routier (FER) et en assurant une gestion responsable permettant l'accès des PME aux marchés publics pour l'entretien des pistes rurales • Moderniser et flexibiliser le code de travail pour faciliter le développement du secteur formel 	8	2008 – 2010
* Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à l'initiative EITI, adapter les lois et règlements nationaux en conséquence et mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de l'initiative • Adopter et appliquer le cadre légal et réglementaire sur le régime de la flore, de la faune sauvage, de la pêche et de la pisciculture 	8	2007 – 2009
6. Sécurité			
* Stabilité interne / conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Mener un processus de réforme intégrée du système sécuritaire sur la base des états généraux de l'armée, visant notamment la séparation des pouvoirs entre forces de sécurité intérieures et extérieures et la mise en place des dispositions garantissant que les forces de sécurité et de défense s'abstiennent de toute interférence dans le débat politique 	12	2008 – 2011

Annexe 10 :

Profil de gouvernance

Note explicative

Le profil de gouvernance doit fournir une évaluation qualitative, complète et détaillée qui aide à déterminer les principales contraintes qui affectent les domaines relevant de la gouvernance au sens large. Il n'est pas censé être exhaustif mais se concentre sur des aspects centraux de la gouvernance. Certaines questions liées à la gouvernance ne sont pas entièrement couvertes par le profil car elles sont déjà traitées dans d'autres documents connexes (annexes relatives aux acteurs non étatiques / consultation des autorités locales au sujet des DSP, indicateurs des OMD, profil environnemental, etc.).

Le profil de gouvernance est un outil de programmation. Son principal objet est de contribuer à déterminer des domaines de coopération spécifiques (faiblesses) et à fixer des critères de référence et des objectifs de réforme (engagements des autorités nationales) ou des indicateurs de performance sectoriels si la gouvernance est un domaine de concentration. Il contribue à évaluer dans quelle mesure les engagements pris par le pays partenaire sont pertinents, ambitieux et crédibles pour la «tranche incitative». Le profil de gouvernance peut en outre faciliter l'évaluation 2005-2006 par la Commission de la situation en matière de gouvernance et l'analyse de la situation du pays.

Il ne doit pas être nécessairement réalisé conjointement avec le pays partenaire mais celui-ci doit être informé de sa teneur (sans négociation et approbation) au cours du dialogue de programmation. Les États membres de l'Union européenne doivent être associés au processus.

Le profil de gouvernance est subdivisé en neuf sections:

- (1) Gouvernance politique /démocratique
- (2) Gouvernance politique /État de droit
- (3) Maîtrise de la corruption
- (4) Efficacité du gouvernement
- (5) Gouvernance économique
- (6) Sécurité intérieure et extérieure
- (7) Gouvernance sociale
- (8) Contexte international et régional
- (9) Qualité du partenariat

Le profil, qui est à mettre à jour régulièrement, doit être réalisé quelle que soit la situation d'un pays, qu'il s'agisse notamment de partenariats efficaces et stables, de partenariats difficiles et de situations fragiles ou d'après conflit. Selon la situation du pays, d'autres aspects intéressants peuvent être traités dans le profil. Pour les pays ayant mené à bien le processus du mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le profil reposera sur le rapport en résultant.

Des sources d'informations et des liens Internet utiles figurent en annexe.

2. GOUVERNANCE POLITIQUE/ DEMOCRATIQUE (CRITERE «ETRE A L'ECOUTE ET RENDRE COMPTE" POUR L'INSTITUT DE LA BANQUE MONDIALE)

2.1.Droits de l'homme

<p>Le gouvernement rencontre-t-il des problèmes particuliers dans la signature, la ratification ou la transposition en droit national des conventions internationales/régionales liées aux droits de l'homme ?⁵ Si oui, pourquoi ? Veuillez fournir vos commentaires sur la mise en oeuvre des conventions sur les droits de l'homme ratifiées.</p>	<p>La majorité de ces traités a été signée et ratifiée. Toutefois il n'y a pas eu généralement de transposition dans les lois nationales. Les rapports sur la mise en oeuvre des différents traités n ne sont élaborés que rarement.</p>
<p>Le gouvernement a-t-il signé et ratifié le statut de la Cour pénale internationale ? A-t-il signé des accords bilatéraux d'immunité avec des pays tiers (États-Unis) ?</p>	<p>Le Tchad a signé le traité instituant la Cour Pénale Internationale le 20 Octobre 1999 mais ne l'a pas encore ratifié. Tout comme il n'a pas signé de texte d'immunité bilatéral. Le 29 mars 2005 le Ministre des affaires étrangères, en recevant une délégation de la CPI a annoncé que le gouvernement allait rapidement procéder à la ratification du traité. Le Tchad accueille aussi, depuis août 2005, un bureau local de la CPI à N'Djaména et à Abéché chargé de l'enquête sur les crimes commis au Darfour (résolution 1593 du CSNU).</p>
<p>Si la peine de mort n'a pas été abolie, dans quelles circonstances et pour quels motifs est-elle appliquée (tribunaux militaires, de la charia...)?</p>	<p>La peine de mort n'a pas encore été abolie. Le moratoire sur la peine de mort, qui avait été rompu en novembre 2003, semble être à nouveau respecté. Même si de nouvelles condamnations à mort ont en effet été prononcées depuis, celles-ci n'ont pas été appliquées.</p>
<p>Les institutions publiques de surveillance (médiateur, Commission des droits de l'homme), si elles existent, ont-elles des difficultés à exercer leur pouvoir de manière effective ?</p>	<p>Par manque de moyens de fonctionnement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, créée en 1994, ne fait guère parler d'elle. Le même constat est valable pour l'ombudsman. En 2005 un Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des</p>

⁵ **Instruments internationaux:** la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), plus un certain nombre de conventions spécifiques, comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention contre la torture (1984) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). **Instruments régionaux: pays africains:** Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990), Déclaration de Grand Bay (Maurice) et plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme (1999), Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990), Plate-forme africaine sur le droit à l'éducation (1999), Convention de l'OUA sur les réfugiés (1969), Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique (2003). **Pays des Caraïbes** (à compléter), pays du **Pacifique** (à compléter).

	droits de l'homme a été crée.
Le principe de non discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres et l'origine nationale ou sociale est-il prévu par la loi et effectivement garanti ? Si non, quels sont les principaux problèmes ?	Aucune discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la langue ou à l'origine sociale ne peut être déduite des textes légaux en vigueur. Dans la pratique, de telles discriminations s'avèrent néanmoins fréquentes. La représentation ethnique déséquilibrée, au profit des Tchadiens du nord, aux postes de pouvoir en est l'illustration la plus flagrante au détriment de la cohésion nationale. La cohabitation des deux grandes religions monothéistes donne lieu à des discriminations. Selon les représentants des églises, la liberté de religion n'est pas garantie au nord du pays. S'appuyant sur la tolérance inhérente à la société tchadienne, les autorités étatiques et religieuses s'efforcent pourtant de prôner la bonne coexistence entre les communautés des deux grandes religions monothéistes, musulmane (globalement majoritaire) et chrétienne (dominante au sud du pays).
Les droits politiques et culturels des minorités et des populations indigènes sont-ils effectivement protégés ? Quelles sont les questions les plus controversées (droits fonciers, droits politiques..) ?	La problématique des minorités n'est pas pertinente s'agissant du Tchad compte tenu de son grand morcellement ethnique.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<p>La situation des droits de l'homme au Tchad est une préoccupation constante des Etats Membres de l'Union européenne représentés à N'Djaména (Allemagne et France, en plus de la Délégation de la Commission européenne).</p> <p>Les régimes autoritaires et les guerres civiles qui se sont succédés au Tchad durant des années ont ouvert des plaies profondes dans la société tchadienne. Le fond de méfiance ainsi créé ne semble pas encore avoir été surmonté au sein de la population depuis l'instauration par le Président Déby du multipartisme en décembre 1990.</p> <p>Il n'existe pas de politique étatique de violation systématique des droits de l'homme au Tchad. Mais la violence héritée du passé, ainsi que l'insatisfaction persistante des besoins de vie les plus élémentaires pour une grande partie de la population tchadienne ne permettent guère l'épanouissement de ces droits humains, en dépit de la mise en place d'un cadre légal par les Gouvernements successifs de ces 10 dernières</p>

années.

2.2.Libertés fondamentales

Les libertés fondamentales suivantes sont-elles reconnues et effectivement exercées par les citoyens (quelles sont les principaux problèmes et restrictions dans le cas contraire) ? - liberté de circulation, notamment pour entrer et sortir du pays	Ces différentes libertés sont reconnues et garanties par la constitution. Cependant dans la pratique, elles sont strictement contrôlées par le gouvernement qui pour une raison ou une autre peut retirer des passeports officiels (diplomatiques et de service), mais pas les passeports ordinaires. La liberté de voyage est fortement réduite par le coût prohibitif des passeports.
- liberté de pensée, de conscience et de religion	Ces libertés sont garanties par la constitution.
- liberté d'expression	La liberté de la presse est garantie par la Constitution et par la loi. Même s'ils peuvent être ponctuellement soumis à des répressions, les nombreux organes médiatiques s'expriment assez librement, parfois avec une véhémence exagérée. Des radios ont été fermées par les autorités à plusieurs reprises et, en 2005, quatre représentants de la presse privée ont été arrêtés quelques semaines pour « diffamation et incitation à la haine tribale ». Depuis 1997 le gouvernement promeut l'établissement des radios privés et communautaires.
- liberté d'information (existe-t-il des restrictions concernant les médias internationaux et l'accès à Internet ?)	Il n'y a formellement pas de restrictions aux médias internationaux. Mais dans la pratique, il est arrivé à de rares occasions que des médias internationaux soient censurés du fait des sujets qu'ils traitent ou que des journaux soient saisis à leur arrivée à l'aéroport ou même dans les librairies.
- liberté de réunion et d'association (notamment les réunions tenues par l'opposition politique, les manifestations). Le cadre réglementaire est-il propice au fonctionnement d'organisations de la société civile, d'association professionnelles, de syndicats et de partis politiques?	La liberté de rassemblement est garantie. Les manifestations sont autorisées lorsqu'elles ne perturbent pas l'ordre et la sécurité publique (plusieurs manifestations de la société civile et des partis d'opposition ont ainsi été interdites par le Ministère de la Sécurité publique). Dans le passé les manifestations ont parfois entraîné des réactions brutales des forces de l'ordre.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	Les droits civiques ne sont pas systématiquement limités, mais un climat d'insécurité généralisé est entretenu par les autorités policières et les diverses forces de sécurité : violence arbitraire, parfois mortelle, brutalités, emprisonnements arbitraires, contraintes aux paiements, « coupeurs de routes », etc. Cet état de fait, qui bafoue le droit à la propriété privée, et le droit à l'intégrité physique, est entretenu par une certaine impunité, résultant surtout de l'impuissance de l'état à faire appliquer la loi.

C. Processus électoral

<p>Les derniers processus électoraux présidentiels, parlementaires et/ou locaux ont-ils été considérés comme libres et équitables par l'Union européenne et/ou d'autres organisations internationales ? Si non, quels sont les principaux obstacles ? Veuillez vous référer aux éléments suivants pour évaluer le processus électoral:</p>	<p>Les processus électoraux au Tchad suscitent beaucoup de critiques. Les présidentielles de 2001 ont été taxées de frauduleuses et d'irrégulières par la plupart des observateurs internationaux tout en ayant été validées par la plupart de la communauté internationale. Celles de 2006 ont été boycottées par les principaux partis de l'opposition, entre autre la coalition C.P.D.C (qui regroupe environ vingt formations) et qui exigeaient plus de garanties de transparence.</p>
<p>- problèmes spécifiques qui portent atteinte à l'indépendance, à l'impartialité et à la crédibilité de l'autorité chargée de superviser les processus électoraux</p>	<p>La Commission Electorale Nationale Indépendante (C.E.N.I) reflète entre autre la représentation politique parlementaire, pour l'heure largement dominée par le parti au pouvoir (M.P.S). Contestant sa composition, les partis d'opposition ont refusé d'y occuper les 6 sièges sur 31 qui leur revenaient, accentuant ainsi plus encore le déséquilibre qu'ils dénoncent.</p>
<p>- recensement électoral et système d'inscription des électeurs</p>	<p>Bien que l'ayant exigé, l'opposition a refusé de participer au recensement électoral qui s'est déroulé en début d'année 2005. Celui-ci a ajouté de nouvelles irrégularités et erreurs à celles cumulées antérieurement, aboutissant à un fichier électoral d'une ampleur sans doute exagérée (5,7 millions d'électeurs pour une population estimée entre 8 et 9 millions de Tchadiens). Après l'élection présidentielle du 3 mai 2006 des discussions commencent sur la possibilité d'une reprise de ce recensement électoral, avec l'aide de la communauté internationale, en vue des élections législatives de 2007.</p>
<p>- problèmes spécifiques qui portent atteinte au principe d'égalité des conditions de campagne (égalité d'accès, pour tous les partis en lice, aux médias contrôlés par l'État, disponibilité des médias publiés et radiodiffusés dans toutes les circonscriptions, transparence du financement des groupes politiques / des candidats)</p>	<p>Le principe établi d'égalité des partis politiques dans l'accès aux médias pendant les campagnes électorales est, dans les faits, mis à mal par la disproportion des moyens de campagne que peuvent mettre en œuvre les nombreux partis d'opposition et le parti gouvernemental, qui use de surcroît volontiers des facilités de l'Etat. Il n'existe pas de dispositif de financement public des partis politiques.</p>
<p>- existence de mécanismes de vérification et de validation des résultats des élections - possibilité d'engager des procédures de recours</p>	<p>Les mécanismes existent mais leur fiabilité est mis en question. Les recours sont également possibles. Toutefois, les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont pas forcements libres et transparents vu l'indépendance limitée du secteur de la justice</p>
<p>- possibilité de demander des capacités internationales agréées d'observation des élections</p>	<p>Le gouvernement sollicite régulièrement la communauté internationale pour</p>

- capacité d'action des observateurs locaux (d'ONG indépendantes ou de partis politiques)	l'observation des scrutins. Celle-ci n'a pourtant pas répondu favorablement pour le scrutin présidentiel du 3 mai 2006, compte tenu de son caractère tronqué.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le système électoral tchadien est défaillant dans toutes ses composantes et nécessite une réforme profonde afin qu'il regagne sa crédibilité auprès des acteurs politiques</i>

D) Principes de la démocratie constitutionnelle

La Constitution prévoit-elle le principe de séparation des pouvoirs ?	Oui, la constitution consacre le principe de la séparation des pouvoirs et fonctions de l'exécutif, du législatif et du judiciaire.
Comment le parlement exerce-t-il ses pouvoirs principaux (fonctions législatives, compétence en matière de budget national, supervision de l'action de l'exécutif/du gouvernement et capacité de révoquer le pouvoir exécutif)	Le parlement tchadien joue un rôle certain pour la ratification des textes et l'adoption du budget. Il est pourtant souvent taxé d'être une chambre d'enregistrement du pouvoir vu ses très faibles capacités qui ne lui permettent que très partiellement d'accomplir ses fonctions de contrôle.
Existe-t-il des partis politiques ou des structures similaires? Si non, quels sont les principaux obstacles à leur formation et à leur fonctionnement ?	Le paysage politique tchadien compte une multitude des parties politiques, dont près d'une centaine sont enregistrées. Pourtant souvent ils n'existent que sur le papier et ne disposent ni d'un programme, ni d'une siège et ni d'une structure opérationnelle.
Comment les partis politiques garantissent-ils la pluralité politique ? (leur capacité de représentation, leur budget, etc.)	Les parties politiques souvent ne reflètent que la personne qui les dirige et ils n'ont pas un programme et un projet de société sur la base duquel ils font campagne. Comme dans beaucoup d'autres pays c'est souvent le vote du « fils de terroir ».
Le système de sécurité, notamment les institutions chargées de faire respecter la loi comme la police, les forces armées, les forces paramilitaires, etc. est-il placé sous le contrôle et la surveillance démocratiques du parlement et des autorités civiles ? Si non, quels sont les principaux obstacles ?	Le parlement ne contrôle pas le système de sécurité. C'est l'affaire exclusive de l'exécutif, particulièrement du Chef de l'Etat qui est le Commandant en chef de l'armée. Le Parlement n'exerce pas son rôle d'accès aux informations ni ses droits de contrôle.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Les acteurs e institutions démocratiques sont en règle général très faibles et peu structurés. Il n'existe pas de système institutionnalisé pour le renforcement de leurs capacités.</i>

3. GOUVERNANCE POLITIQUE/ÉTAT DE DROIT : APPAREIL JUDICIAIRE ET SYSTEME REPRESSIF

Quels types de systèmes judiciaires coexistent dans le pays	Le système judiciaire au Tchad est de type moderne. Néanmoins des pratiques basées
---	--

<p>(modernes, religieux, traditionnels, etc.) ? Quelles sont leurs juridictions respectives ?</p>	<p>sur les lois traditionnelles et les coutumes sont d'application courante, surtout dans le monde rural.</p>
<p>Les procédures de nomination, de révocation, de sanction et de promotion assurent-elles l'indépendance des juges ?</p>	<p>En principe la nomination, la révocation et le régime disciplinaire des magistrats et autres auxiliaires de justice devraient garantir l'indépendance de la corporation. Mais dans les faits les abus existent qui suscitent souvent l'indignation du Syndicat des Magistrats du Tchad (SMT). La faible rémunération des juges les amène souvent à assumer d'autres fonctions supplémentaires qui leurs créent parfois des conflits d'intérêt</p>
<p>Le système actuel favorise-t-il le bon fonctionnement du système judiciaire (salaires appropriés, formation, réglementation disciplinaire transparente, formation des juges, équipements des tribunaux) ?</p>	<p>Le système judiciaire est d'une très faible capacité. Il est ainsi en partie paralysé par le manque de moyens matériels offerts aux tribunaux, l'insuffisante formation des magistrats, l'inadaptation des textes, la faible rémunération des fonctionnaires de justice, la lenteur et la complexité de la procédure judiciaire, l'inexistence de recueil jurisprudentiel, les ingérences politiques, et les menaces éventuelles qui pèsent sur les magistrats. Des états généraux de la justice se sont tenus en juin 2003 et ont abouti à la définition d'un certain nombre de recommandations. Cependant si la volonté y est, les moyens ne suivent pas encore. Un budget avoisinant les quarante milliards de francs CFA a été concocté dans le cadre d'une réforme en profondeur de la Justice (« PROREJ », promulgué en février 2005) pour laquelle le gouvernement fait appel aux partenaires internationaux pour y faire face.</p>
<p>Le système judiciaire garantit-il le droit de tout citoyen à être jugé de manière équitable ? Les éléments suivants peuvent être pris en considération: - L'accès à la justice est-il raisonnablement garanti (notamment en termes de couverture géographique) et les décisions judiciaires sont-elles prises dans un délai acceptable ? - Le système de recours est-il jugé efficace ?</p>	<p>Le justiciable tchadien est confronté à des difficultés d'accessibilité de la justice. Tout le territoire n'est pas couvert par les services judiciaires. Par exemple il existe moins de 20 tribunaux de première instance alors qu'il en faudrait 50 pour tenir compte du découpage des circonscriptions. Et le pays compte un magistrat pour 60.000 habitants. Le nombre de magistrats devrait être doublé pour pouvoir assurer une couverture juridique plus satisfaisante. De ce fait la justice est très lente.</p>
<p>Dans l'exercice de ses fonctions, le système répressif (police, juges, système pénitentiaire) garantit-il la sécurité des citoyens et le respect de la loi, les droits de l'homme étant eux-mêmes respectés ? Les peines sont-elles proportionnelles aux actes commis ? Les conditions carcérales respectent-elles la dignité humaine ?</p>	<p>Dans la pratique, le principe de la proportionnalité des peines n'est pas garanti. De nombreux cas de détention arbitraire et de disparition, voire de torture, sont reportés. Les conditions dans les prisons ne sont pas du tout satisfaisantes et les citoyens ont généralement peu de possibilités pour faire valoir leurs droits formels.</p>

<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le système judiciaire tchadien est dans son ensemble très faible. Il y a un problème quantitatif et qualitatif en ce qui concerne les ressources humaines et le dispositif légal nécessite des amendements importants.</i>
--	---

4. MAÎTRISE DE LA CORRUPTION

Quels sont les secteurs dans lesquels sont rapportés des cas de corruption ? De quel type de corruption s'agit-il ? (<i>douanes, marchés publics, recouvrement de l'impôt sur le revenu...</i>)	Le rapport de Transparency International en 2005 sur la perception de la corruption à travers une soixantaine de pays dans le monde a classé le Tchad comme le pays le plus corrompu dans le monde ; les secteurs les plus concernés sont les douanes, la police, les marchés publics et la justice. A la police, cela se constate dans la réglementation de la circulation ou en cas d'infraction. Quant aux marchés publics, les cas les plus fréquents sont relatifs à l'attribution arbitraire des marchés, surtout sur fonds pétroliers destinés aux secteurs prioritaires ou sur fonds propres de l'Etat. Enfin à la justice les jugements sont souvent influencés par la corruption.
Le pays dispose-t-il d'un cadre juridique approprié pour lutter contre la corruption ? (<i>le droit national criminalise-t-il les actes de corruption active et passive visant un fonctionnaire ou commis par celui-ci ? Existe-t-il une commission anti-corruption ou toute autre institution de ce type en place ? etc.</i>)	Le Ministère Chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation a été créé en 2004 pour lutter contre la corruption. Il est caractérisé par une très faible capacité et un manque de volonté politique à effectivement poursuivre les cas les plus graves de corruption. La culture de l'impunité est largement répandue en faveur des dirigeants au pouvoir et des forces de sécurité.
Le cadre juridique national est-il mis en œuvre ? Les institutions disposent-elles du financement suffisant pour mener à bien leur mission ?	La faible capacité du système judiciaire empêche toute effectivité dans la lutte contre la corruption. Ni le Ministère Chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation, ni les instances judiciaires disposent de suffisamment de moyens pour pouvoir accomplir leur mission.
Quelle est la position du pays vis-à-vis du droit international dans le domaine de la lutte contre la corruption (conventions des Nations unies, Groupe d'Action Financière Internationale) ⁶ ?	Le Tchad n'a pas signé la convention des Nations Unies contre la corruption.

⁶ Les 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment des capitaux
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0,2340,fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1,00.html

Le pays contribue-t-il au FATF-GAFI (Financial Action Task Force / Groupe d'action financière) ? Met-il en oeuvre les recommandations du FATF/GAFI concernant le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ⁷ ? Par quels mécanismes régionaux ⁸ ?	Non
Le pays a-t-il engagé une stratégie ou des réformes pour pallier aux principales faiblesses identifiées ci-dessus ? Ces stratégies/réformes sont-elles intégrées dans la stratégie de réduction de la pauvreté?	Le Tchad dispose aussi bien d'un Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance que d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Tous les deux documents mentionnent les problèmes de la corruption mais il n'existe pas de structures de mise en œuvre des et de suivi des stratégies.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	Les problèmes de corruption existent à tous les niveaux et les outils juridiques et institutionnels ainsi que les mécanismes de contrôle ne permettent pas de la limiter de manière significative

5. EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT

A Capacité institutionnelle

Quelles sont les principaux obstacles qui empêchent les institutions publiques (ministères, banque centrale, autorités responsables des appels d'offres, audit) d'exercer leur pouvoir de manière efficace ? Les éléments suivants peuvent être pris en considération: - leur mandat est-il clairement défini ?	Hormis certains ministères dotés historiquement de bonnes capacités (exemple les Infrastructures), la majorité des institutions publiques tchadiennes disposent de faibles ressources humaines et financières, ainsi que d'importantes carences organisationnelles et de fonctionnement. Certains corps de l'administration sont politisés et le principe d'adéquation des compétences d'une personne avec le profil
---	--

Les 9 recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme

http://www.fatf-gafi.org/document/51/0,2340,fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1,00.html

7

Les 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment des capitaux

http://www.fatf-gafi.org/document/23/0,2340,fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1,00.html

Les 9 recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme

http://www.fatf-gafi.org/document/51/0,2340,fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1,00.html

8

Comme le Groupe d'action financière des Caraïbes GAFIC, le [Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe GABAOA](#)⁸, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique de l'Ouest- GIABA⁸, le [Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux GAP](#)⁸

<ul style="list-style-type: none"> - disposent-ils de personnel qualifié et de ressources budgétaires appropriées ? - existe-t-il une coordination effective entre les autorités de niveau central et de niveau local ? - l'administration nationale et locale est-elle à même de formuler et de mettre en oeuvre des initiatives politiques ? - peuvent-elles gérer l'aide extérieure ? - ont-elles la capacité de réagir aux catastrophes naturelles de manière efficace ? 	<p>requis pour une poste n'est pas respecté. La fonction publique est très mal payée et par conséquent les fonctionnaires ne se sentent pas responsables dans leur travail pour la plus grande partie. Quand ils le peuvent, nombreux sont ceux qui quittent la fonction publique pour travailler dans le privé et pour les organisations internationales. Ils ne restent souvent que les éléments les moins performants à l'intérieur des institutions. De nombreuses initiatives de réforme de la fonction publiques ont été initiées dans le passé sur l'initiative des bailleurs. Jusqu'à maintenant elles ont toutes échouées et les textes n'ont jamais été adoptés. Les documents stratégiques et politiques sont presque tous élaborés avec l'appui des experts internationaux et l'administration tchadienne peine parfois à apporter des commentaires ou corrections</p>
<p>Si un processus de décentralisation est en cours, les compétences nécessaires sont-elles décentralisées vers les autorités locales ? Les ressources appropriées (personnel et budget) sont-elles garanties par des allocations sur le budget national ou par les ressources propres de ces autorités locales ?</p>	<p>Le processus de décentralisation (codifié par la loi – constitution et loi spécifique) au Tchad est bloqué. Un ministère pour la décentralisation a été créé mais malgré de nombreux appuis techniques et financiers par des partenaires internationaux de nombreux textes se trouvent toujours bloqués au niveau du secrétariat du gouvernement. Des élections communales ont été maintes fois annoncées mais toujours reportées à une date ultérieure. Jusqu'à maintenant aucune collectivité territoriale décentralisée n'a été érigée. Le manque de volonté politique est évident.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Les capacités institutionnelles de l'administration tchadienne sont extrêmement faibles. Ceci concerne aussi bien l'aspect individuel, l'aspect organisationnel et l'aspect du contexte systémique.</i></p>

B. Gestion des finances publiques (GFP)

<p>Existe-t-il dans le pays une évaluation à jour de la GFP ?</p>	<p>Dans le contexte de la mise en place du système de gestion des ressources pétrolières, de nombreux diagnostics des finances publiques (CFAA, audit des ministères prioritaires, évaluation GEEP, etc.) ont été conduits trois ans durant – 2002 à 2004 – et rarement conclus. L'élaboration d'un plan d'action pour la modernisation des finances publiques (PAMFIP), réalisé avec l'appui des bailleurs de fonds et présenté au premier semestre 2005, a toutefois permis de réaliser une première synthèse opérationnelle des recommandations faites dans ces rapports et d'amorcer un début (timide) d'appropriation de cette réforme par la partie nationale.</p>
---	--

Indiquez si des problèmes sont à noter dans les domaines suivants:

- le côté réaliste du document budgétaire ?
- l'exécution du budget ?
- l'exhaustivité et la transparence du budget ?
- les contrôles internes ?
- les contrôles externes et les audits ?

Les recettes sont surévaluées. Ainsi malgré les efforts réels des douanes et des Impôts qui ont accru significativement leur niveau de recouvrement (+30% de 2002 à 2005), les objectifs ne sont pas atteints, créant des problèmes de trésorerie. Les recettes propres de l'État sont essentiellement réalisées par les services de la Direction Générale des Impôts et Taxes qui en recouvrent 50 %, et de la Direction Générale des Douanes (DGD) dont la part représente près de 25 %. La Délégation dans son appui à la DGI apporte une aide à la Direction des Impôts et Taxes pour améliorer son système d'identification et de suivi de ces contribuables. A la Direction Générale des Douanes, les résultats suivent les mêmes tendances. Il convient en effet, d'observer que les résultats des douanes sont en constante amélioration depuis plusieurs années. S'agissant des dépenses, conscient de la complexité du circuit de la dépense, les Autorités par arrêté du Ministre des Finances daté du 29 décembre 2000, ont profondément réformé le circuit de la dépense depuis l'exercice budgétaire 2001. En dépit de toutes ces réformes, le rythme d'exécution de la dépense publique demeure en outre trop lent. Ainsi, l'exécution budgétaire se traduit par des réalisations de recettes inférieures aux prévisions malgré les progrès réalisés, des accumulations d'arriérés et des tensions de trésorerie. En outre, le reporting qui commence à se mettre en place souffrent du manque de fiabilité des comptabilités.

La présentation et l'exécution des lois de Finances est définie par une Loi organique relative aux Lois de Finances. Les dispositifs de cette loi devraient garantir la transparence et la couverture très large des opérations de l'Etat dans le budget. Dans les faits, les comptes spéciaux du trésor ouverts pour suivre l'utilisation des revenus pétroliers et les fonds IPPTE ont été très préjudiciables à la lisibilité de l'action budgétaire. En effet, les crédits pour les secteurs prioritaires étaient éclatés en trois budgets à savoir le budget de l'Etat, et deux comptes spéciaux (celui IPPTE et celui des revenus pétroliers). Depuis 2005, un effort de présentation a été fait. Désormais, les fonds IPPTE et les revenus pétroliers sont intégrés au budget de l'Etat. Avec la Loi de Finances pour 2006, le budget a commencé à intégrer les recettes affectées qui font l'objet d'ouverture de crédits en dépense dans le titre des transferts et des subventions. On constate néanmoins un fort manque de compétences. Les services du budget modifient le budget voté et promulgué souvent pour corriger des erreurs et les

règles sur les reports sont mal appliquées.

Le système repose sur le principe francophone du contrôle réciproque. Les audits soulignent les conditions dans lesquelles il est pratiqué : les textes décrivant les contrôles à effectuer ne sont pas disponibles pour tous les agents. Il n'existe pas de fiche de suivi des dossiers de dépenses. Les contrôles sont fait « de tête » et ne sont pas formalisés. L'informatisation du circuit de la dépense devrait permettre au contrôle financier de mieux exercer son métier grâce à la mise en réseau des engagements et des dépenses. Il n'existe pas encore vraiment de contrôle interne au sens anglo-saxon.

Le système permet de faire coexister quatre formes d'audit externes. Il s'agit des Inspection ministérielles dont l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Chambre des Comptes et le Parlement ainsi que les audits de cabinets privés.

Les attributions de l'IGF sont relativement larges. Comme toute inspection interne de ministère des finances, l'IGF peut donc intervenir à la demande de l'exécutif. Ces inspections ne fonctionnent pas encore de façon optimale dans la mesure où souvent les inspecteurs ne disposent pas des compétences minimales indispensables dans le domaine financier pour leur permettre d'identifier des difficultés, ou de les transmettre aux instances à même de les traiter

Le contrôle de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême prévoit trois missions : le contrôle de l'exécution de la loi de finances, le contrôle juridictionnel des comptes publics principaux et le contrôle des comptes et de la gestion d'organisme recevant des fonds publics. A l'heure actuelle seules des missions non juridictionnelles (loi de finances, et contrôle de comptes et de gestion) sont en mesure d'être effectuées.

L'absence des dépenses effectuées sur financements extérieurs qui représentent environ les 2/3 des dépenses publiques totales annuelles, limite significativement la portée du Contrôle parlementaire sur la loi de règlement. La Commission des Finances et des députés interviennent aussi sous forme d'interpellations du gouvernement, de création de commission d'enquête et d'auditions.

S'agissant des dépenses effectuées sur les revenus pétroliers, la Loi sur la gestion de ces revenus a institué un organe particulier baptisé Collège de Contrôle et de

	surveillance des Revenus Pétroliers. Cette institution intervient pour l'autorisation de la dépense et effectue également des audits a posteriori.
Existe-il un programme de réforme en vue d'améliorer la qualité de la GFP ? - <u>si non</u> , est-il en cours d'élaboration ? - <u>si oui</u> , y a-t-il des preuves de la détermination des autorités à le mettre en oeuvre ?	Suite au CFAA, a été développé à un véritable programme piloté par les Autorités nationales et soutenu par la plupart des bailleurs de fonds notamment la DCE. Bâti en s'appuyant sur l'ensemble déjà réalisé, en étroite partenariat avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers, ce nouveau programme baptisé « Plan d'Actions et de Modernisation des Finances publiques (PAMFIP) », répond aux attentes des services financiers associés dès le début de cet exercice. Sa mise en œuvre est confiée à un Secrétariat Technique Permanent.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>La gestion des finances publiques est catastrophique. La faiblesse dans l'exécution des crédits de l'Etat rend difficile l'atteinte des objectifs que les différents départements sectoriels se sont définis.</i>

6. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE (CRITERE «CAPACITE REGLEMENTAIRE» POUR L'INSTITUT DE LA BANQUE MONDIALE)

6.1. Secteur privé/politiques favorables au marché

Le climat des affaires est-il de nature à attirer les investissements du secteur privé, compte tenu plus particulièrement de ce qui suit: - le temps et le coût nécessaires pour démarrer/fermer une entreprise	Les conditions pour le développement d'un secteur privé compétitif sont exécrables : Faible capacité de l'administration publique, harcèlement fiscal et douanier, corruption, coût très élevé de l'énergie pour un service intermittent, enclavement et coûts de transports élevés, et surtout insécurité physique et juridique, sont autant de facteurs pénalisants.
- le niveau d'accès aux marchés des capitaux ; supervision insuffisante du secteur bancaire	Le système bancaire est faiblement développé. Les taux d'intérêt pour les prêts sont extrêmement élevés.
-la réglementation douanière et son application	Les procédures douanières sont extrêmement lentes et chères
- le régime de propriété	La faible capacité du système judiciaire rend pratiquement impossible aux entreprises de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. En zone rurale les titres fonciers n'existent pas
- la réglementation du travail	Le code de travail est très inflexible et les inspections du travail montrent parfois une efficacité surprenante quand il s'agit de solliciter des amendes et primes auprès des

	employeurs s'ils ne respectent pas toutes les règles.
- montants versés officieusement par les entreprises pour obtenir quelque chose	Sans la petite corruption les entreprises devraient avoir une très grande patience pour voir leurs dossiers avancer.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	Le climat n'est pas propice à l'investissement privé. Des considérations liées à la pression fiscale et la sécurité réduisent considérablement les opportunités d'affaires. En dehors des investissements sur le pétrole, les quelques investissements se limitent essentiellement aux services (téléphonie mobile, hôtellerie) et à l'industrie agroalimentaire (brasserie, sucre). L'Etat à son niveau, ne fournit pas les efforts nécessaires pour réformer certains secteurs (ex. énergie, douanes, etc.) en vue d'attirer les investisseurs dans le pays. L'enclavement du pays et une faible infrastructures (routes, électricité, eau, etc.) augmentent significativement les coûts de fonctionnement des entreprises.

B. Gestion des ressources naturelles

<p>Le pays a-t-il adhéré à l'Initiative pour la transparence du secteur des industries extractives (ITSI) ? Si non, quels sont les problèmes relatifs à son adhésion ?</p> <p>Le pays a-t-il rencontré des difficultés dans la mise en oeuvre de l'ITSI ? (programme, activités, création d'un service ITSI spécifique) ?</p>	<p>En juin 2004 le gouvernement a exprimé son intention d'adhérer à l'initiative EITI dans une lettre à la Banque Mondiale. Entre temps cette adhésion n'a pas encore pu être constatée. Le gouvernement du Tchad a participé aux conférences et ateliers internationaux sur l'EITI, comme c'est le cas de la conférence de haut niveau de Londres du 17 mars 2005 et l'atelier de Paris en février 05. Mais il n'y a pas eu une prise de position officielle et publique. Pourtant, le Tchad s'est doté d'un mécanisme pour le contrôle des revenus directs de la vente du pétrole à travers de la Loi 001 et le Collège de Contrôle et Suivi des Revenus Pétroliers qui mettent déjà en oeuvre quelques critères de l'EITI. Cette loi est une première au niveau mondial. Or, une grande partie des revenus du pétrole, les revenus indirects (taxes, impôts) et les bonus (signature d'accords avec les compagnies et d'autres) ne sont pas inclus dans ce mécanisme</p>
<p>Dans l'éventualité où le pays est concerné par la production et le commerce illégaux de «diamants de la guerre», le gouvernement participe-t-il et coopère-t-il au système de certification du processus de Kimberley (KPCS) ?</p>	N/A

A-t-il mis en place les contrôles nécessaires pour éliminer la présence de diamants de la guerre dans la chaîne de production et d'exportation de diamants bruts ?	
<p>FLEGT – (l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)</p> <p>Le pays est-il affecté par l'abattage illégal et le commerce de bois récolté illicitement ? Si oui, quelles mesures le gouvernement a-t-il engagé pour renforcer la gouvernance du secteur forestier et traiter les causes sous-jacentes de l'abattage illégal ?</p> <p>Un dialogue a-t-il été mené entre le gouvernement et la Commission au sujet du plan d'action FLEGT de l'UE, et le pays est-il potentiellement intéressé par un partenariat au titre de ce plan d'action ?</p>	<p>Bien que le Tchad ne soit pas un pays forestier par excellence, il a des sérieux problèmes de gestion des ressources forestières/bois à cause de la coupe illégale pour produire du charbon végétale, principale source énergétique domestique dans tous le pays et en particulier dans le zones urbaines. La loi forestière existant reste sans application. Dans l'est du pays, la pression exercée par la présence des milliers de réfugiés soudanais du Darfour pèse sur un éco-système fragile et génère en particulier des tensions avec les populations d'accueil à propos du bois de chauffe.</p>
Le pays met-il en oeuvre le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ?	N/A

7. SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE (CRITERE «STABILITE POLITIQUE ET ABSENCE DE VIOLENCE» POUR L'INSTITUT DE LA BANQUE MONDIALE)

Stabilité/conflit intérieurs

<p>Quel type de conflit intérieur ethnique/régional peut-on identifier? Veuillez spécifier ses causes et l'éventuel processus de résolution du conflit actuellement mis en oeuvre.</p>	<p>Les causes d'une tension interne sont nombreuses. L'absence d'un partage du pouvoir et des ressources, qui restent concentrés entre les mains d'une minorité renforce les antagonismes extrêmes. Les conflits entre éleveurs et cultivateurs sur la gestion des ressources naturelles sont fréquents et aboutissent parfois à des affrontements violents. On constate une clivage entre la population nord (musulmane) et sud (chrétienne) qui dans le passe a donné lieu à des affrontements. Il s'agit de deux sociétés très distinctes avec leurs propres coutumes et qui sont relativement séparés même sur le plan spatial. La capitale est principalement divisée en quartier sudistes et quartiers nordistes. Le régime au pouvoir est principalement composé des nordistes et</p>
--	--

	les gens du sud sont proportionnellement sous-représentés aux postes de pouvoir.
Existe-t-il des signes de désordres civils ? Si oui, quels secteurs de la société sont-ils affectés ?	Le Tchad reste un pays potentiellement propice aux tensions sociales. La crainte des répressions fait que les mouvements de contestation civique sont encore rares. La rébellion armée a une longue histoire au Tchad et la situation actuelle témoigne d'une résurgence de mouvements rebelles armés. Toute la zone est du pays est actuellement en train de se déstabiliser de plus en plus avec la présence renforcée des groupements rebelles et divers groupes de bandits.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le faible développement socio-économique du pays couplé avec le non fonctionnement du système démocratique constitue un risque important pour une déstabilisation interne.</i>

7.1. Menaces extérieures et sécurité mondiale

Le pays respecte-t-il les accords internationaux/régionaux concernant les mines terrestres antipersonnel, les débris de guerre explosifs ainsi que le trafic illégal et la diffusion des armes légères et de petit calibre ?	Le risque d'une confrontation avec le Soudan n'est pas exclu. Les deux pays qui ont rompu les relations diplomatiques depuis le 14 avril 2006, s'affrontent déjà par les rébellions réciproques. Les armes circulent facilement dans un pays très vaste avec une faible capacité des systèmes de sécurité. Les mines des différentes guerres civiles ainsi que de la guerre avec la Libye se trouvent dans plusieurs régions du pays notamment dans le nord et dans l'est.
Le pays respecte-t-il le droit international et ses obligations régionales dans la gestion des conflits extérieurs ? Le pays est-il affecté par un conflit extérieur/impliqué dans un tel conflit ?	Le Tchad aurait été impliqué dans le coup d'Etat en RCA en 2003. Le chef des rebelles Bozizé a pu prendre le pouvoir avec l'appui militaire des soldats tchadiens. Au Soudan, certains cadres d'ethnie zaghawa, proches du pouvoir présidentiel tchadien, appuient certains groupements rebelles (M.L.S / M.J.E) du Darfour, de même origine ethnique et en lutte contre Khartoum
Le pays contribue-t-il de manière positive au maintien de la paix dans le monde, le continent, la région (envoi de soldats pour renforcer les forces de maintien de la paix des Nations unies) ?	Les forces tchadiennes sont intervenues dans la sous-région à plusieurs reprises sous l'égide de l'ONU notamment en RDC, au Congo Brazzaville et en RCA. Il y'a aussi un contingent de policier en Haïti sous le commandement des nations unies.
Le pays participe-t-il activement à des médiations de paix ?	Depuis le début du conflit au Darfour, en 2003, le Président Déby a fait reconnaître le rôle indispensable du Tchad dans les efforts internationaux de règlement de la crise. Jusqu'à la récente rupture des relations diplomatiques entre Khartoum et N'Djaména,

	le Tchad en assurait, avec l'U.A, la co-médiation (signature de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djaména en avril 2004, tenue à N'Djaména en 2004 et 2005 des sessions de la commission conjointe réunissant les rebelles et le Gouvernement).
Le pays s'est-il engagé à mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies et la convention des NU sur le terrorisme ? Le pays dispose-t-il des capacités institutionnelles/de la législation nécessaires pour contribuer à la lutte contre le terrorisme ?	Des militaires tchadiens ont été formés par les américains pour lutter contre le terrorisme dans le cadre du plan Pan Sahel Initiative.
Le pays respecte-t-il et met-il en oeuvre les normes et conventions internationales contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ?	N/A
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le conflit au Darfour a des conséquences importants sur toute la sous région et risque de déstabiliser davantage le Tchad</i>

8. GOUVERNANCE SOCIALE

Le gouvernement rencontre-t-il un problème particulier pour signer, ratifier ou transposer dans le droit national les huit conventions fondamentales de l'OMT ⁹ ? Si oui, pourquoi ? Veuillez indiquer vos commentaires sur la mise en oeuvre des conventions de l'OMT ratifiées, concernant notamment les enfants.	Le Tchad est membre de l'ILO depuis 1960 et a signé 26 conventions relatives au droit de travail sur lesquelles 23 ont été mise en oeuvre. Les 8 conventions fondamentales ont été signées. Il rencontre pourtant des grandes difficultés dans l'adaptation du dispositif légal national et dans l'application de ses règles dans un contexte judiciaire peu favorable. Les droits de l'enfant sont peu respectés et le travail des mineurs fait partie des coutumes locales.
Le pays dispose-t-il d'un plan de stratégie nationale pour lui permettre de relever les défis du VIH/SIDA, par exemple un comité national de coordination, etc. ?	Récemment une stratégie nationale et une structure de coordination ont été mises en place. Pourtant des conflits d'intérêts entre différentes ministères et structures font que ces organes ne fonctionnent pas bien.
Lorsque des stratégies et des structures nationales existent pour	La pression de la communauté internationale a amené le pays à destiner une partie de

⁹ Conventions sur la liberté d'association et la négociation collective (conventions 97, 98) , sur l'élimination du travail forcé et obligatoire (conventions 29, 105), sur l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi (conventions 100, 111), sur l'abolition du travail des enfants (conventions 138, 182).

répondre à ces défis, qu'en est-il de la volonté politique et de l'engagement des ressources nationales pour garantir leur efficacité ?	ses ressources pétrolières à la subvention des médicaments anti-rétroviraux.
Le gouvernement rencontre-t-il des problèmes particuliers pour signer, ratifier ou transposer dans le droit national les déclarations et les conventions internationales les plus importantes sur l'égalité entre les hommes et les femmes ¹⁰ ? Si oui, pourquoi ? Veuillez fournir des commentaires sur leur mise en oeuvre.	Le Tchad a signé la plupart des conventions internationales. Il rencontre pourtant des grandes difficultés dans l'adaptation du dispositif légal national et dans l'application de ses règles dans un contexte judiciaire peu favorable. Les droits de la femme sont en réalité compromis par les pesanteurs socioculturelles. Les femmes sont à 82% analphabètes, un quart des fillettes sont scolarisées, elles sont encore plus rares au secondaire, leur présence dans l'enseignement supérieur est tout aussi rare que dans le milieu professionnel. Dans la pratique, le coût d'éducation est élevé et discrimine les femmes, habituellement perçues comme disposées à réaliser tous les travaux ménagers. Le mariage peut être contraint dès l'âge de 12 ans dans certaines communautés.
Le pays a-t-il mis en place des stratégies et des structures pour répondre aux défis de l'égalité entre les hommes et les femmes, par exemple un plan de stratégie national, un comité de coordination ou tout autre moyen ?	Le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille est censé de promouvoir le rôle de la femme dans la société. Plusieurs structures et plateformes des femmes existent. Depuis 2000 le gouvernement a élaboré un code de la famille qui devrait renforcer la position de la femme. Ce code se heurte pourtant à des résistances au milieu traditionnel et n'a pas encore été adopté jusqu'à aujourd'hui.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le respect des droits de l'homme est handicapé par les pesanteurs socioculturelles ainsi que la faible capacité du système judiciaire. De façon essentielle, le sous-développement pèse sur l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à la santé et à l'éducation, pourtant reconnus par la Constitution.</i>

9. CONTEXTE INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

9.1.Intégration régionale

Niveau de mise en oeuvre des obligations nationales vis-à-vis de	Le Tchad fait partie de la zone économique de la CEMAC. Des négociations pour la
--	--

¹⁰ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), Programme d'action du Caire (1994), Programme d'action de Beijing (1995)

l'agenda d'intégration économique relatif, principalement, à la création d'une zone de libre échange ou une union douanière.	création d'une zone de libre-échange ont commencé en 2005 mais ne sont pas très avancées. Le pays a intégré dans son code douanier les principes édictés par la CEMAC. Cependant les agents de la douane qui sont souvent d'anciens rebelles entrés dans cette administration suite aux accords de paix, ne disposent pas de la compétence pour une bonne application de ces textes.
Niveau d'application des programmes ou plans d'action régionaux des autres politiques régionales (politiques des transports, facilitation du commerce...) qui font partie de «l'acquis communautaire/régional»	Les Etats-Membres ont élaboré et adopté un réseau intégrateur CEMAC des Transports. L'UE est le bailleur qui soutient le plus l'interconnexion régionale. Quelques accords existent dans le domaine de la coopération sécuritaire et dans la gestion des ressources du lac Tchad. Le Tchad est par ailleurs un pays qui a signé les textes OHADA.
Niveau d'engagement dans les institutions régionales, notamment respect des obligations financières du pays, et respect des décisions juridiques des organes juridictionnels régionaux.	Vu le faible niveau d'intégration régionale il y a très peu d'engagements et obligations auquel le Tchad est confrontés.
Cohérence et compatibilité technique et juridique de la position du pays vis-à-vis des différents agendas régionaux auxquels il participe et niveau d'engagement dans le processus de rationalisation des RECs.	Vu le faible niveau d'intégration régionale il y a très peu de champs potentiels dans lequel des problèmes pourraient se manifester.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>L'intégration régionale avance très lentement et est frein par le fait que la plupart des échanges se fait dans l'informel et que les partenaires économiques principaux ne font pas partie de la zone CEMAC</i>

9.2.Participation aux initiatives régionales sur la gouvernance et mécanismes d'évaluation par les pairs (comme le MAEP)

Le pays participe-t-il activement aux initiatives régionales relatives à la gouvernance ?	Non
Le pays a-t-il adhéré au processus africain d'évaluation par les pairs (AEP) ? Le pays fait-il ou a-t-il fait l'objet d'une évaluation ? Le programme d'action AEP est-il intégré dans le SRP, le CDMT, etc. ?	Le Tchad n'adhère pas encore au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>La Commission européenne appuie le Tchad actuellement dans la mise en place d'un observatoire national de la gouvernance qui s'inspirera des expériences des autres</i>

pays de la région.

9.3.Migrations

<p>Le pays a-t-il été invité à approfondir le dialogue avec l'Union européenne sur le programme général des questions liées aux migrations, figurant à l'article 13 de l'accord de Cotonou ? Si oui, a-t-il répondu de manière positive ? Des interlocuteurs ont-ils été identifiés ? Un programme a-t-il été proposé/convenu pour le dialogue ? Existe-t-il un débat ouvert et une coopération satisfaisante sur la mise en œuvre de l'obligation de réadmission ?</p>	<p>Le Tchad a été effectivement invité au dialogue. Une personne de contact a été proposée. Pourtant les discussions n'ont pas encore commencées.</p>
<p>Si des questions de migration concernant le développement ont été jugées importantes (par ex. fuite des cerveaux / retour de ressortissants nationaux qualifiés, envois de fonds, relations avec la diaspora), le pays montre-t-il une volonté de les aborder dans le dialogue de programmation ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>Aucune initiative n'est prise par le gouvernement du Tchad</p>
<p>Si des questions de migration concernant les réfugiés ont été jugées importantes, le pays (qu'il soit d'accueil ou d'origine) manifeste-t-il sa volonté d'aborder la situation des réfugiés dans le cadre du dialogue de programmation ? Le cas échéant, le pays participe-t-il à des initiatives visant à renforcer les capacités de protection nationales ou régionales ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>Le Tchad abrite actuellement environ 250.000 réfugiés, dont 50.000 vivant dans le sud et venant de la RCA et 200.000 dans l'est du pays et venant du Darfour. Le nombre important de réfugiés a un impact considérable sur l'équilibre socio-économique et écologique des zones touchées. Les autorités tchadiennes sont activement impliquées dans la protection des camps de réfugiés. On note cependant ces dernières semaines, que des recrutements forcés de la part des groupements rebelles soudanaises, auxquels les services tchadiens de sécurité n'ont guère les moyens de s'opposer.</p>
<p>Si l'immigration illégale, le trafic et la traite des êtres humains sont considérés comme un problème important, le pays montre-t-il sa volonté d'aborder ces questions dans le cadre du dialogue de programmation ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>L'immigration illégale et le trafic des êtres humains ne constituent pas des enjeux majeurs au Tchad</p>

<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le problème de la migration n'occupe pas un poste très important sur l'agenda politique national</i>
--	---

10. QUALITE DU PARTENARIAT

10.1. Dialogue politique

Existe-t-il des termes de référence, des programmes communs et un calendrier établi pour l'article 8 ?	Un certain nombre de sujets à traiter dans le dialogue a été officiellement transmis au gouvernement en décembre 2005. Il n'y a pourtant pas encore une entente sur la périodicité, l'organisation des rencontres et un système de suivi et évaluation.
Qualifieriez-vous le dialogue d'ouvert et de constructif ? Si non, quelles sont les principales difficultés ? Le dialogue politique a-t-il abouti à des résultats concrets ?	Jusqu'à maintenant aucune réunion générale sur les sujets retenus n'a eu lieu. Pourtant quelques réunions spécifiques qui portaient sur la promotion du dialogue politique étaient organisées. Ces réunions se limitaient à un échange d'idées et opinions sans véritablement aboutir à des accords concrets.
Dans le cadre de l'article 8, le dialogue portant sur des éléments essentiels est-il systématique et formalisé ? A-t-il été convenu d'objectifs ou de critères de référence spécifiques ?	Non

10.2. Dialogue de programmation

Le gouvernement invite-t-il le parlement, les acteurs non étatiques et les autorités locales à participer au dialogue de programmation ?	Les collectivités locales n'existent pas. Le parlement n'est pas associé à la programmation. Sur initiative de la commission quelques représentants de la société civile sont associés à une étape avancée des discussions.
L'exercice de programmation a-t-il effectivement constitué un processus commun et ouvert ? Le gouvernement a-t-il activement encouragé la coordination et l'harmonisation avec les autres donateurs ?	L'exercice de programmation pour le 10 ^e FED ne fait que commencer et il est trop tôt pour en faire l'évaluation
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>La faiblesse des capacités des acteurs gouvernementaux a des répercussions négatives sur la qualité du dialogue.</i>

10.3. Acteurs non étatiques

<p>Approches participatives en faveur du développement: le gouvernement invite-t-il les acteurs non étatiques et les autorités locales à participer au processus SRP (préparation, suivi) ?</p> <p><i>Note: il convient de fournir à l'annexe 5 du DSP une évaluation de la qualité des approches participatives.</i></p>	<p>Les organisations de la société civile étaient effectivement invitées à la revue de la SNRP. Leur rôle dans l'élaboration était faible.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>La faiblesse des capacités des acteurs non-gouvernementaux a des répercussions négatives sur la qualité du dialogue.</i></p>

Annexe 11 :

Principales évaluations dans les domaines de concentration du 9^{ème} FED

Dans le domaine des transports, les évaluations des programmes FEDs (Evaluation/Audit technique de la route Kélo-Moundou: Hydroplan Aout 2006, Evaluation/Audit technique de la route Moundou-Touboro: Rausch Avril 2006 et Février 2007) et les diagnostics stratégiques (stratégie d'entretien routier: BCEOM Décembre 2005, actualisation de la stratégie sectorielle des transports: Bernard Peccoud Décembre 2004) sont pleinement pris en compte, et continuent à influencer les actions progressivement mises en place dans le cadre du 9^{ème} FED :

- Efficacité de la bonne gestion contractuelle et technique des grands programmes d'investissement
- Nécessité de renforcer toujours plus les actions de protection environnementale et sociale
- Nécessité d'élaborer des stratégies d'aménagement régional du territoire pour mieux tirer parti des grands ouvrages pour le développement économique régional
- Nécessité de renforcer l'accent sur la sécurité routière
- Nécessité de renforcer la facilitation des transports (amélioration des procédures douanières, levée des barrières informelles)
- Efficacité des approches innovantes et encouragement à les utiliser à plus grande échelle (entretien par niveau de service)
- Nécessité de réorienter la stratégie d'entretien et de soutenir le secteur privé tchadien du BTP (PME et Bureaux d'études tchadiens)

Dans le domaine de l'eau, les évaluations élaborées dans le cadre des 8^e et 9^e FED (Evaluation à mi-parcours d'Hydraulique Villageoise 8^e FED : Cowi 2004, Rapport "bilan" suivi 8^{ème} FED Safège 2006, rapports de monitoring annuel, rapports Assistance Technique 9^{ème} FED accès à l'eau potable 2005 et 2006) ou par les autres bailleurs (France-NU : "Appui à la mise en œuvre du SDEA" – "Gouvernance de l'Eau et Développement Local") sont prises en compte :

- Efficacité du système de gestion-entretien par les CGPE (Comités de Gestion de Point d'Eau) et les Artisans-Réparateurs (concerne les villages de la tranche 300-1200 habitants).
- Méthodologie d'exploitation des AEP solaires et thermiques à renforcer et consolider
- Nécessité d'aborder à moyen-terme la problématique des plus petits villages (tranche inférieure à 300 habitants, représentant 35% de la population rurale du Tchad).